



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

ISSN 1810-1127

Méthode de bonne gestion des urgences: les fondamentaux

Guide de préparation aux urgences de santé animale
Deuxième édition

FAO PRODUCTION ET SANTÉ ANIMALES / **MANUEL 25**



Méthode de bonne gestion des urgences: les fondamentaux

Guide de préparation aux urgences de santé animale
Deuxième édition

Auteurs

François Gary

Toulouse, France

Mathilde Clauss

Toulouse, France

Etienne Bonbon

Conseiller vétérinaire principal, Centre de gestion des urgences de santé animale, FAO, Rome, Italie

Lee Myers

USDA, Service d'inspection de santé animale et végétale (APHIS), États-Unis d'Amérique

Citation recommandée

Gary, F., Clauss, M., Bonbon, E. & Myers, L. 2022. *Méthode de bonne gestion des urgences: les fondamentaux – Guide de préparation aux urgences de santé animale. Deuxième édition.* FAO Production et santé animales. Manuel, n° 25. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb3833fr>

La présente publication (2022) est une traduction de la troisième édition anglaise de la Méthode de bonne gestion des urgences - Les fondamentaux (2021).

Deuxième édition: 2022

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou d'autres produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

Première édition: 2013 (version française)

ISBN 978-92-5-135727-9

© FAO, 2022



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY NC SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Photo de couverture: © FAO/Giulio Napolitano

Table des matières

Avant-propos	v
Abréviations et acronymes	vii
Remerciements	ix
Objectif et champs d'application du guide sur la méthode de bonne gestion des urgences	xi
CHAPITRE 1	
Les grands principes de gestion des urgences de santé animale	1
Évènement zoonositaire et urgence	1
Gestion des urgences de santé animale: les fondamentaux et composantes principales	1
Gestion des urgences de santé animale: engagement et participation des dirigeants politiques et des parties prenantes	4
Gestion des urgences de santé animale: priorités et stratégies	4
Gestion des urgences de santé animale: coordination intersectorielle	5
Les phases d'urgence de santé animale et les actions de gestion de l'urgence	6
CHAPITRE 2	
Gestion des urgences de santé animale en phase de temps de paix	11
Les actions de gestion de l'urgence pendant la phase de temps de paix	11
Préparer l'urgence en temps de paix - Généralités	12
Préparer l'urgence en temps de paix: planifier	12
Préparer l'urgence en temps de paix: équiper	24
Préparer l'urgence en temps de paix: former	25
Préparer l'urgence en temps de paix: tester	26
Préparer l'urgence en temps de paix: suivi, audit et révision	29
Prévenir l'urgence en temps de paix	29
Détecter une situation d'urgence en temps de paix	30
CHAPITRE 3	
Gestion des urgences de santé animale en phase d'alerte	33
Préparer l'urgence en phase d'alerte	34
Prévenir l'urgence en phase d'alerte	35
Détecter une situation d'urgence en phase d'alerte	36
Répondre à une urgence en phase d'alerte	37

CHAPITRE 4	
Gestion des urgences de santé animale en phase d'urgence	39
Répondre en phase d'urgence	40
Répondre en phase d'urgence: analyse rapide de la situation	41
Répondre en phase d'urgence: mise en œuvre du plan d'intervention d'urgence	41
Répondre en phase d'urgence: les indicateurs clés de progrès	45
Répondre en phase d'urgence: adaptation aux situations particulières	46
Répondre en phase d'urgence: communication d'urgence	46
Détecter en phase d'urgence	47
Prévenir en phase d'urgence	48
Rétablir en phase d'urgence	49
CHAPITRE 5	
Gestion des urgences de santé animale en phase de reconstruction	51
Rétablir après une urgence en phase de reconstruction	52
Rétablir après une urgence: stratégie	52
Rétablir après une urgence: santé animale	53
Rétablir après une urgence: réhabilitation des communautés touchées	53
Prévenir l'urgence en phase de reconstruction	55
Détecter une situation d'urgence en phase de reconstruction	56
Préparer de prochaines urgences en phase de reconstruction	56
Préparer de prochaines urgences en phase de reconstruction: revue après action	57
Conclusion	59
Bibliographie	61
ANNEXES	
I. Évaluation PVS de l'OIE et gestion des urgences de santé animale	65
II. Cinq étapes pour un bon plaidoyer en faveur de l'investissement dans la gestion des urgences de santé animale	69
III. Processus progressif de préparation aux urgences de santé animale	75
IV. L'analyse des risques dans la gestion des urgences de santé animale	77
V. Plans d'intervention d'urgence – leur nature et leur structure	85

Avant-propos

Les urgences de santé animale provoquées par des maladies infectieuses ou d'autres types de menaces ont un potentiel élevé de diffusion rapide au sein d'un pays ou même dans le monde. Ces événements semblent se multiplier en raison de l'augmentation de la population animale, de leur concentration, de l'intensification des marchés, des mouvements d'humains et d'animaux et du commerce mondial. Cette tendance se trouve exacerbée par les problèmes associés aux capacités de gestion des services de santé animale. Les difficultés liées aux prestations de services sur le terrain rencontrées lors de la pandémie de covid-19 l'ont bien illustrée. À l'échelle mondiale, les urgences de santé animale ont un impact sur la sécurité alimentaire et sur les moyens de subsistance de près de 900 millions de personnes qui vivent dans la pauvreté et dépendent de leur bétail pour survivre. Ainsi, ces urgences peuvent constituer une entrave à l'atteinte des objectifs de développement durable, et ce de manière significative. Lorsque des maladies émergentes et zoonotiques à fort impact sont impliquées, une réponse précoce et coordonnée peut aider à prévenir une pandémie.

Le Centre de gestion des urgences de santé animale (EMC-AH) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) coordonne la gestion mondiale des urgences zoonosantaires depuis 2006. L'EMC-AH est une plateforme conjointe de la Division de la production et de la santé animales de la FAO, et du Bureau des urgences et de la résilience, dont l'objectif est d'améliorer la coordination des actions et réduire l'impact des urgences de santé animale. L'EMC-AH de la FAO vise également à soutenir toutes les composantes de la gestion des urgences au niveau national, régional et international, en faisant face aux éventuelles urgences de santé animale dans des environnements variés et dynamiques.

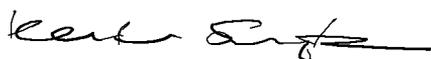
Un premier manuel de la FAO, *Méthode de bonne gestion des urgences: les fondamentaux (les fondamentaux de GEMP)*, a été publié en 2011. Un groupe de travail technique a dirigé une révision de ce guide, qui a conduit à une nouvelle approche de GEMP, prenant en considération tous les types d'urgences de santé animale, comme les catastrophes naturelles ou les agents non-infectieux, libérés par accident ou délibérément. Il préconise également l'utilisation de l'approche Une seule santé dans la gestion des urgences, impliquant ainsi toutes les parties prenantes dans le processus. L'objectif de l'EMC-AH est de fournir ce nouveau guide international des fondamentaux de GEMP pour soutenir l'avancement des composantes clés de la gestion des urgences alors que les pays poursuivent leurs efforts collaboratifs, de travail et de préparation, afin de minimiser les impacts des urgences zoonosantaires. En plus des connaissances et du soutien technique, le succès de la gestion des urgences de santé animale dépend de la mobilisation rapide des ressources, de la prise de décisions opportunes et pertinentes, de la mise en place des capacités nationales de manière coordonnée et d'une communication appropriée des risques auprès de toutes les parties prenantes.

L'accent est mis sur l'importance d'impliquer toutes les parties prenantes, quel que soit leur niveau, dans le processus national de gestion des urgences. Il s'agit non seulement des responsables politiques et des conseillers des organismes de réglementation et de contrôle, mais aussi des responsables des associations de l'industrie animale, des associations d'éleveurs et des principaux acteurs de la chaîne de valeur de la production animale.

Les conséquences associées à des urgences de santé animale impliquant des maladies à fort impact dépassent les frontières mêmes du pays. Ainsi, le rôle des communautés économiques régionales est essentiel dans le processus de gestion des urgences en facilitant et en coordonnant l'alerte précoce, la préparation et la réponse à l'échelle de la région.

Enfin, les organisations internationales telles que la FAO, l'OIE et l'OMS ont un rôle de plaidoyer crucial à jouer. Elles peuvent convaincre les pays et les acteurs clés à investir dans la préparation et peuvent fournir un soutien au développement de leurs systèmes de gestion de l'urgence et de leurs capacités.

Ce guide permettra de planifier et de mettre en place les différents éléments nécessaires pour atteindre un bon niveau de préparation face aux urgences de santé animale. En partant de la phase de « temps de paix », période où la préparation est essentielle, et en abordant ensuite chaque étape les unes après les autres, ce guide a pour objectif de renforcer progressivement les capacités des services vétérinaires afin d'établir une résilience à long terme permettant de faire face aux menaces envers la sécurité alimentaire et le bien-être.



Keith Sumption

Vétérinaire inspecteur en chef / Chef du Programme santé animale
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Abréviations et acronymes

AH-EOC	Centre des opérations d'urgence de santé animale
CC	compétence critique (OIE PVS)
CER	Communauté économique régionale
CVO	Chef des services vétérinaires
EEC	évaluation externe conjointe
EMC-AH	Centre de gestion des urgences de santé animale
EMPRES	Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes
EPI	équipement de protection individuelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FSX	exercice à échelle réelle/de terrain
FX	exercice fonctionnel
GEMP	méthode de bonne gestion des urgences
IATA	Association du transport aérien international
LEGS	Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
PPEP	processus progressif de préparation aux urgences
POS	procédure opérationnelle standard
PVS	Performance des Services vétérinaires (OIE)
RAA	revue après action
SAP	système d'alerte précoce
TADs	maladies animales transfrontalières
TTX	exercices sur table
WAHIS	Système mondial d'information sanitaire (OIE)

Remerciements

Les auteurs souhaitent remercier les experts-conseils suivants: Edgardo Arza, Charles Bebay, Guillaume Belot, Mohammed Bengoumi, Ian Dacre, Paolo Dalla Villa, Dan Donachie, Lionel Gbaguidi, Keith Hamilton, Pascal Hendrikx, Clarisse Ingabire, Sam Okuthe, Lassina Ouattara, Julio Pinto, Ludovic Plée, Frédéric Poudevigne, Mariano Ramos, Fabrizio Rosso, Cécile Squarzoni, José Urdaz, Gary Vroegindewey, Elma Zanamwe.

Un remerciement particulier est adressé à l'équipe de gestion de l'information et de la communication qui a participé à la production éditoriale: Eibhlinn Lynam, Enrico Masci et Cecilia Murguía.

Objectif et champs d'application du guide sur la méthode de bonne gestion des urgences

CONTEXTE

Un certain nombre de dangers peuvent entraîner des urgences de santé animale, terrestres ou aquatiques, telles que des épidémies dues à des maladies transfrontalières (TADs) à forte répercussion. Les maladies émergentes peuvent entraver la capacité à bien se préparer face à une urgence, et les maladies zoonotiques, impliquant les hommes et parfois la faune sauvage, peuvent accentuer cette complexité. Les crises humanitaires comme les catastrophes naturelles et les risques chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires peuvent également entraîner des urgences en matière de santé animale. Ces urgences, qu'elles surviennent naturellement, accidentellement ou délibérément, peuvent avoir de graves répercussions socio-économiques. Dans le cas de zoonoses, des conséquences sur la santé publique peuvent être observées, et notamment la possibilité d'impacts simultanés sur la santé humaine et animale ainsi que sur la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments. Pour les agents zoonotiques qui développent la capacité de se propager d'homme à homme, la mise en œuvre d'une réponse rapide à une urgence de santé animale peut prévenir la prochaine pandémie. Toutefois, la capacité de préparation aux situations d'urgence dans de nombreux pays est insuffisante et la coordination internationale est trop limitée pour permettre de faire face pleinement aux risques et, par conséquent, de réduire l'impact des urgences zoonosaires.

OBJECTIF

L'objectif principal de cette publication est de fournir des lignes directrices aux pays et aux organisations locales, nationales et régionales concernées pour renforcer leurs aptitudes et leurs capacités à gérer n'importe quelle situation d'urgence de santé animale en utilisant une méthode de bonne gestion des urgences (GEMP). Plus précisément, le guide GEMP:

- fournira une vue d'ensemble sur la manière de faire face aux événements zoonosaires provoquant des situations d'urgence;
- exposera, selon une approche systémique, les éléments requis pour atteindre le niveau de préparation nécessaire pour ces urgences;
- fournira des orientations pratiques générales sur la planification et la mise en œuvre d'actions appropriées à la gestion de ces urgences.

Le guide GEMP aidera les pays à élaborer, à mettre en œuvre et à suivre leur propre système de gestion durable des urgences de santé animale. Il peut être utilisé tel quel par les Autorités compétentes, ou utilisé pour organiser des ateliers de travail. Ceux-ci peuvent être des ateliers de «formation des formateurs» permettant de diffuser les meilleures pratiques

au niveau local, ou alors des ateliers plutôt ciblés sur l'élaboration de plans d'intervention pour des urgences spécifiques, ou encore sur la conception et la mise en œuvre d'exercices de simulation. Ce guide est un outil destiné à soutenir, étape par étape, l'amélioration continue des systèmes de gestion de l'urgence des pays, notamment dans le cadre d'un Processus progressif de préparation aux urgences (PPEP). Il vise également à aider les pays à satisfaire les obligations internationales sur l'application des normes internationales, et notamment celles de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

CHAMPS D'APPLICATION

Le champ d'application du guide GEMP couvre tous les types d'événements zoonosaires:

- maladies animales, infections ou infestations, y compris les maladies émergentes et les zoonoses;
- les urgences sanitaires comme conséquence d'une catastrophe naturelle telle qu'une inondation ou une sécheresse, ou de catastrophes industrielles comme un accident nucléaire ou une pollution chimique; pour les catastrophes touchant le bétail, ce guide doit être lu en parallèle avec le manuel des Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) (LEGS, 2014);
- les contaminations alimentaires ayant un impact sur la santé animale et sur la santé publique;
- les urgences de sécurité alimentaire ayant des implications chez les animaux.

Le guide GEMP concerne tous les animaux: terrestres et aquatiques, domestiques et sauvages. Il couvre toutes les fonctions attribuées aux animaux: alimentaire, loisirs (animaux de compagnie ou destinés aux activités sportives) et travail (animaux de trait, force de travail, recherche et sauvetage). Il couvre les événements zoonosaires dus à des causes naturelles ou à des libérations intentionnelles d'agents pathogènes biologiques ou chimiques.

Le guide GEMP a des applications directes au niveau national pour les Autorités compétentes, et éventuellement au niveau local pour les services de santé animale compétents. De même, à l'échelle de plusieurs pays, une application directe du guide GEMP peut être faite par les organisations continentales ou régionales ayant des mandats officiels de gestion des urgences, tels que l'appui ou la coordination. Il peut également être utilisé indirectement par les organisations internationales en charge du renforcement des capacités, telles que la FAO, l'OIE, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou autres agences internationales, voire même des Organisations non-gouvernementales (ONG). D'autres outils développés par la FAO¹ ciblent plus spécifiquement les organisations sur le terrain qui auraient besoin de conseils précis sur les questions abordées dans ce guide.

CONTENU

Le guide GEMP ne prétend pas donner des recommandations précises sur des activités spécifiques liées aux urgences de santé animale, mais il donne une vue d'ensemble détaillée des processus à suivre. Il fournit les éléments fondamentaux d'une méthode de bonne gestion des urgences de santé animale, en décrivant un système de gestion de l'urgence et les étapes à suivre pour son élaboration.

¹ Pour trouver ces outils, aller à l'adresse suivante http://www.fao.org/ag/againfo/resources/en/pubs_ah.html.

Le guide décrit les actions nécessaires à la gestion de ces urgences qui doivent être mises en place pour chaque phase d'un événement zoonositaire. La première partie du guide, la plus longue, présente la phase de «temps de paix» pendant laquelle la préparation est l'élément le plus important. Des aspects uniques dans la gestion des urgences de santé animale, comme l'approche «Une seule santé»², et des événements zoonositaires résultants de catastrophes naturelles ou de menace biologique intentionnelle, sont traités de manière spécifique.

Les définitions fournies dans les glossaires du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (OIE, 2019c; ci-après *Code terrestre*) et du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* (OIE, 2019a; ci-après *Code aquatique*) peuvent être appliquées pour l'utilisation de ce guide GEMP, mais certaines définitions supplémentaires ont été ajoutées pour assurer la cohérence et la facilité de compréhension de certains termes.

D'autres outils et expériences sont disponibles sur le site internet de l'EMC-AH de la FAO³ ou sur celui de l'OIE⁴.

² Le concept Une seule santé est une approche collaborative, multisectorielle et transdisciplinaire – fonctionnant à l'échelle locale, régionale, nationale et mondiale, pour atteindre des objectifs de santé et de bien-être optimaux en reconnaissant l'interconnexion qui existe entre les humains, les animaux, les plantes et l'environnement qu'ils partagent; (pour en savoir plus sur l'approche Une seule santé, vous pouvez suivre ce lien https://www.onehealthcommission.org/en/why_one_health/what_is_one_health/). La FAO, l'OIE et l'OMS ont défini une orientation stratégique afin de proposer une base pour une collaboration internationale durable visant à coordonner les activités mondiales mises en place pour faire face aux risques sanitaires à l'interface homme-animal-écosystème; (pour plus d'information, vous pouvez suivre ce lien: https://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Current_Scientific_Issues/docs/pdf/FINAL_CONCEPT_NOTE_Hanoi.pdf).

³ Consultez <http://www.fao.org/emergencies/how-we-work/prepare-and-respond/emc-ah/en/>.

⁴ Consultez <http://www.oie.int/en/solidarity/emergency-management/planning-for-emergencies/>.

Chapitre 1

Les grands principes de gestion des urgences de santé animale

ÉVÈNEMENT ZOOSANITAIRE ET URGENCE

Reconnaître une situation d'urgence n'est pas forcément évident. Une urgence est une situation liée à l'arrivée d'un évènement ou d'un incident et à ses conséquences.

Le terme «évènement zoosanitaire» renvoie à un incident isolé ou à un ensemble d'incidents reliés épidémiologiquement et qui présente des conséquences négatives sur la santé des animaux. Il peut être la conséquence d'une maladie, infection ou infestation donnée, ou d'une contamination physique ou chimique.

Un évènement zoosanitaire peut être la conséquence d'un phénomène naturel ou d'une action accidentelle ou délibérée. Il fait référence à des espèces animales sensibles, et au nombre et à la répartition géographique des unités épidémiologiques et des animaux atteints.

Le terme «urgence de santé animale» renvoie à un état, déclenché par un évènement zoosanitaire entraînant une perturbation ou une situation grave qui peut souvent être anticipée ou préparée, mais qui est rarement prévue avec précision.

Une urgence de santé animale nécessite une action immédiate, la prise de décisions draconiennes et de mesures extraordinaires pour minimiser les conséquences négatives de l'évènement. Elle est définie dans le temps et dans l'espace; elle nécessite des valeurs seuils pour être activée et comprend des règles d'engagement et une stratégie de sortie.

Différents types d'évènements zoosanitaires peuvent déclencher une situation d'urgence, tels que: l'évolution épidémique d'une maladie exotique, le changement de profil épidémiologique ou la perte de contrôle d'une maladie endémique, ou un pic de cas supérieur au seuil habituel d'une maladie endémique saisonnière. La définition et les facteurs déclencheurs d'une urgence de santé animale doivent être adaptés au contexte local, en fonction d'une analyse spécifique des risques et des impacts potentiels de l'évènement sur le plan socio-économique, sur la santé publique et sur l'environnement.

GESTION DES URGENCES DE SANTÉ ANIMALE: LES FONDAMENTAUX ET COMPOSANTES PRINCIPALES

La gestion de l'urgence renvoie à l'organisation et à la gestion holistique des responsabilités, des ressources et des actions afin de traiter tous les aspects de l'urgence. Cela implique des plans et des dispositions institutionnelles pour engager et guider les efforts des secteurs public et privé de manière systématique, globale et coordonnée. Un système de gestion des

urgences de santé animale formellement structuré⁵ définira les éléments requis pour atteindre le niveau de préparation nécessaire. Il indiquera également la planification et la mise en œuvre d'actions appropriées à la gestion de ces urgences.

Tout système de gestion de l'urgence doit s'efforcer d'inclure les composantes principales suivantes:

- des objectifs stratégiques en fonction de la situation du pays et de ses priorités;
- un cadre légal adapté;
- des définitions générales des rôles et des responsabilités;
- des stratégies et des procédures de communication et de coordination;
- l'accès à des ressources et leur mobilisation;
- des plans décrivant les activités et les procédures pour se préparer, pour prévenir, pour détecter, pour répondre et pour se rétablir face aux urgences de santé animale;
- un processus de suivi et d'évaluation.

Il est important de souligner que les systèmes de gestion de l'urgence sont construits à partir du travail de routine des Autorités compétentes. La qualité du travail quotidien des services vétérinaires, basé sur la surveillance et le contrôle des maladies prioritaires, est essentielle dans une bonne gestion des urgences de santé animale, et ces activités quotidiennes sont fondamentales. Par exemple, l'absence d'une surveillance efficace des événements sur le terrain ou l'absence d'inspection ante- et post-mortem des animaux compromet la détection d'événements zoonitaires; l'absence de traçabilité des ingrédients utilisés dans la chaîne d'approvisionnement pour l'alimentation animale rend difficile la gestion d'une urgence liée à la présence d'une toxine dans ces aliments; l'absence d'une bonne coordination avec les autorités de santé publique ou de l'environnement complique la gestion des maladies zoonotiques ou des maladies liées à la faune sauvage.

Ainsi, la gestion des urgences de santé animale fait partie de la qualité des services vétérinaires, comme décrit dans la section 3 du *Code Terrestre* (OIE, 2019b). Selon ce *Code Terrestre*, les services vétérinaires doivent développer et documenter des procédures et des normes adaptées à tous les fournisseurs d'activités et les installations associées qui seraient concernés. Ces procédures et normes doivent inclure une préparation aux situations d'urgence liées à des catastrophes qui pourraient avoir un impact sur la santé et le bien-être des animaux.

La préparation aux urgences liées aux maladies animales est décrite comme un élément important du système mondial de la santé animale. Une évaluation de la qualité du système inclut la présence dans la législation vétérinaire de pouvoirs d'urgence qui seraient octroyés pour gérer des catastrophes pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être animal. Cette évaluation comprend également le contrôle des épidémies de maladies exotiques, comme les zoonoses, et la description en détail des plans de préparation et de riposte aux situations d'urgence zoonitaire. Deux compétences critiques (CC) de l'outil de l'OIE pour l'évaluation des Performances des Services vétérinaires

⁵ Selon les normes ISO, un système de management est l'ensemble des processus par lesquels un organisme gère les éléments corrélés ou en interaction de ses activités afin d'atteindre ses objectifs. Ces objectifs peuvent viser différents résultats à atteindre, notamment en ce qui concerne la qualité des produits ou des services, l'efficacité opérationnelle, la performance environnementale, la santé et la sécurité sur le lieu de travail et bien d'autres domaines. Pour l'ISO 22320, le management d'urgence est l'approche globale pour prévenir et gérer les situations d'urgence.

(Outil PVS de l'OIE)⁶ sont directement liées à la gestion de l'urgence: CC I.9 sur les financements des situations d'urgence et CC II.5 sur la préparation et la réponse rapide aux situations d'urgence (OIE, 2019b). Une autre compétence fait référence indirectement à la gestion de l'urgence: CC I.6A sur la capacité de coordination interne des services vétérinaires et la chaîne de commandement en place (OIE, 2019b).

Le système de gestion des situations d'urgence de santé animale d'un pays doit être développé en fonction des capacités existantes des services vétérinaires. La disponibilité des ressources (humaines, physiques, technologiques et financières), les capacités réelles, le type d'organisation et les partenariats existants doivent être pris en compte. Ainsi, avant de construire un système de gestion des urgences de santé animale, les Autorités compétentes doivent réviser leur niveau d'avancement par rapport aux CC de l'outil PVS de l'OIE, et notamment celles liées à la gestion de l'urgence, afin d'assurer la pertinence de leur système national, et en incluant l'évaluation des points suivants:

- les compétences de base des ressources humaines et la formation continue permettant de maintenir ces compétences;
- l'indépendance technique et l'absence d'interférences politiques ou d'interférences économiques d'ordre privé dans les prises de décision;
- le cadre légal, notamment pour permettre une réponse rapide;
- la capacité de réaliser une évaluation des risques;
- la qualité de la chaîne de commandement pour une mise en place efficace et rapide des rapports et des mesures de contrôle;
- la surveillance clinique et syndromique sur le terrain de manière continue, et l'inspection ante- et post-mortem à l'abattage;
- l'accès à des laboratoires performants;
- l'accès immédiat à des financements d'urgences;
- les mécanismes de communication interne;
- les mécanismes de coordination avec d'autres autorités;
- les mécanismes de consultation avec les principaux acteurs du secteur privé.

L'absence de performance optimale dans ces compétences ne veut pas dire que la gestion de l'urgence est impossible. Cependant, une révision de ces points aidera les pays à prioriser leurs besoins pour utiliser au mieux les capacités réelles de l'Autorité compétente.

Si un système de gestion de l'urgence existe, une évaluation des CC aidera également à définir les priorités qui permettront de le renforcer.

L'annexe I présente un tableau sur les CC et la gestion de l'urgence. Une analyse des écarts PVS⁷ peut aider à fixer les priorités pour les services vétérinaires et pour les problèmes de santé animale, permettant ainsi de créer ou de renforcer des capacités appropriées à la gestion des urgences de santé animale.

⁶ L'outil PVS de l'OIE est utilisé par les pays pour, tout d'abord, identifier les domaines de force et de faiblesse au sein de leurs services vétérinaires nationaux, comparativement à des normes internationales données. Le rapport de PVS vise à orienter les pays dans la priorisation de leurs politiques, de leurs programmes, et de leurs activités de recrutement et de structuration.

⁷ L'analyse des écarts PVS de l'OIE est un exercice structuré et précis, réalisé avec les services vétérinaires nationaux pour déterminer leurs objectifs prioritaires et également définir les stratégies, les activités et les investissements nécessaires pour réaliser ces objectifs.

GESTION DES URGENCES DE SANTÉ ANIMALE: ENGAGEMENT ET PARTICIPATION DES DIRIGEANTS POLITIQUES ET DES PARTIES PRENANTES

Le succès de la gestion des urgences de santé animale dépend de la volonté et de l'engagement des principaux décideurs dans le pays à s'impliquer pleinement dans le processus. De manière non-exhaustive, cet engagement implique la prise rapide de décisions pertinentes, la mobilisation des ressources nécessaires, une coordination efficace des capacités nationales mobilisées, et une communication fréquente avec le public, les intervenants professionnels et les partenaires nationaux. Il est crucial d'impliquer les bons décideurs dès les premiers stades de la gestion de l'urgence.

Les responsables politiques et les conseillers des ministères nationaux de l'agriculture, de la santé, des finances, de la gestion de l'urgence, de l'Autorité policière et bien d'autres encore, doivent s'investir de manière proactive dans l'élaboration des plans de préparation à l'urgence. Une participation et un engagement précoces des fonctionnaires de haut niveau faciliteront le processus décisionnel dans des domaines à fort impact politique, tels que l'arrêt des exportations, la fermeture des frontières et la limitation ou le contrôle des mouvements de population. Les dirigeants représentant les industries animales, les éleveurs, les opérateurs de la chaîne de valeur animale et autres acteurs du secteur privé devraient également partager la responsabilité dans les prises de décision, dans la préparation et dans le financement des urgences. L'annexe II fournit des orientations sur le plaidoyer en faveur de l'investissement pour la préparation aux urgences.

GESTION DES URGENCES DE SANTÉ ANIMALE: PRIORITÉS ET STRATÉGIES

Tout système de gestion des urgences de santé animale et autres stratégies pour renforcer les capacités de gestion de ces urgences doivent être définis en fonction de la situation. Les Autorités compétentes doivent prioriser et catégoriser les maladies animales, les dangers ou les menaces par le biais d'une étude d'impact⁸. Cette étude doit prendre en compte les caractéristiques épidémiologiques et leurs conséquences éventuelles en termes d'impact dans les domaines économique, de la sécurité alimentaire, et de la santé publique, sociale et environnementale. Elle doit également prendre en considération la disponibilité des mesures de contrôle adaptées à chaque impact et les conséquences de ces mesures. Le résultat principal sera d'obtenir une liste et des catégories de maladies animales et d'événements zoonitaires prioritaires justifiant le système de gestion de l'urgence ainsi que des plans spécifiques de préparation et de riposte à l'urgence.

Le développement et la mise à niveau d'un système de gestion de l'urgence nécessitent souvent plusieurs années pour aborder la gouvernance, les investissements, l'élaboration des procédures et la formation. Un plan d'action stratégique peut être rédigé pour programmer les activités nécessaires à la préparation de ce système de gestion de l'urgence et pour améliorer progressivement son niveau de préparation. Le continuum PPEP peut servir de guide pour construire ces plans d'actions stratégiques. L'annexe III fournit plus d'information sur le PPEP.

⁸ Plus d'information sur le listage et la catégorisation des maladies animales prioritaires, y compris celles transmissibles aux hommes, est disponible aux adresses suivantes: <https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-faisons/sante-et-bien-etre-animale/maladies-animales/> et <https://www.oie.int/app/uploads/2021/03/phylum-study-oie-2010-categorisation-pt2-manual.pdf>

Le plan d'action stratégique pour la gestion de l'urgence fait partie de la planification stratégique des services vétérinaires et devrait être en accord avec les objectifs des politiques nationales de santé animale. Par exemple, le développement d'un plan d'action spécifique de gestion de l'urgence d'une maladie n'est pas justifié si cette maladie n'est pas officiellement couverte par un programme de contrôle.

GESTION DES URGENCES DE SANTÉ ANIMALE: COORDINATION INTERSECTORIELLE

En dehors des services vétérinaires, le système de gestion de l'urgence doit impliquer toutes les autorités pouvant jouer un rôle dans la gestion d'une situation d'urgence. Un recensement de toutes les agences ou organismes et de tous les intervenants concernés, comprenant une définition précise de leur rôle et de leurs responsabilités respectives, devrait être une étape préliminaire à la construction d'un système de gestion des urgences.

Certains services gouvernementaux essentiels, participant à la réponse aux catastrophes nationales, peuvent jouer un rôle important dans les situations d'urgence de santé animale. Ces services incluent, entre autres, les partenaires «naturels», les universités, les autorités responsables de la santé publique et de l'environnement, mais également la police ou les autorités responsables de l'application des lois, les forces armées, les services de travaux publics et les services d'urgence ou de sécurité civile nationaux ou provinciaux.

Les universités peuvent fournir un soutien scientifique, notamment pour le diagnostic et l'évaluation du risque.

Les autorités de santé publique sont systématiquement impliquées dans les événements liés aux maladies zoonotiques et sont compétentes en matière de sécurité sanitaire des aliments. L'évaluation externe conjointe de l'OMS (EEC)⁹ qui est utilisée pour évaluer le niveau de mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI) de l'OMS dans un pays, peut également fournir de précieuses informations en termes de capacité du pays à gérer un événement sanitaire d'origine zoonotique (OMS, 2018).

Les autorités environnementales peuvent aider pour les enquêtes sur la faune sauvage.

Les autorités policières peuvent aider pour l'application des mesures de contrôle zoonitaire jugées nécessaires, telles que le renforcement des quarantaines et la restriction des mouvements d'animaux. Elles peuvent également assurer la protection des équipes si nécessaire et intervenir dans le cas où un acte criminel délibéré serait suspecté d'être à l'origine de l'évènement.

Les forces armées peuvent aider au transport du personnel et de l'équipement vers les sites d'apparition des maladies, notamment lorsque ces sites sont inaccessibles aux véhicules conventionnels. Ils peuvent également fournir de la nourriture et des hébergements, protéger les équipes d'intervention dans des zones présentant des problèmes de sécurité et fournir des moyens de communication entre les quartiers généraux d'intervention d'urgence nationaux et locaux et les opérations de terrain.

⁹ Une EEC est un processus volontaire, collaboratif et multisectoriel pour évaluer les capacités d'un pays à prévenir, détecter et répondre rapidement à des situations de risque pour la santé publique. L'EEC aide les pays à identifier les principales lacunes dans leurs systèmes de santé humaine et de santé animale. L'EEC peut être utilisée conjointement avec l'outil PVS de l'OIE.

Les services de travaux publics peuvent fournir du matériel de terrassement et de pulvérisation de désinfectant, ainsi qu'une expertise dans l'élimination du bétail abattu lors des campagnes d'éradication.

Les services généraux d'urgence et de la sécurité civile peuvent fournir des installations, un soutien logistique et des moyens de communication.

Ainsi, la construction de tout système de gestion de l'urgence doit commencer en ayant une coordination intersectorielle à l'esprit et comme toile de fond permanente.

De plus, la plupart des pays ont des plans nationaux de gestion des catastrophes qui permettent aux services et aux ressources essentiels, gouvernementaux et non-gouvernementaux, d'être mobilisés rapidement en réponse à la catastrophe. Il est important d'évaluer le niveau du plan national de gestion des catastrophes et ses procédures pour la gestion d'autres urgences telles que celles touchant la santé publique ou celles provenant de catastrophes déclenchées par des dangers naturels tels que les inondations, les tremblements de terre, les incendies ou les sécheresses¹⁰.

De solides arguments peuvent être avancés pour que les urgences de santé animale soient officiellement reconnues comme des catastrophes naturelles. La mise en place de procédures liées ou communes à celles du plan national de gestion des catastrophes facilitera la gestion des urgences de santé animale et leur coordination.

LES PHASES D'URGENCE DE SANTÉ ANIMALE ET LES ACTIONS DE GESTION DE L'URGENCE

Quel que soit le système du pays et quel que soit le type d'urgence, une bonne gestion de l'urgence doit porter sur toutes les phases de l'événement zoonositaire à l'origine de cette urgence, et ceci au cours du temps et selon la présentation épidémiologique de l'évolution de l'état sanitaire d'une population animale. Ces quatre phases peuvent être appelées «temps de paix», «alerte», «urgence» et «reconstruction».

Le terme «phase de temps de paix» désigne la période qui précède un événement zoonositaire spécifique, lorsque aucune action extraordinaire ou action d'urgence n'est requise. Cela veut dire, par exemple, qu'il peut y avoir un temps de paix pour une maladie donnée, alors qu'il y a urgence face à une ou plusieurs autres maladies.

Le terme «phase d'alerte» désigne la période où le niveau de risque d'un événement zoonositaire nécessite un suivi attentif de toutes les activités. Cette période nécessite également la transmission, le partage et l'évaluation rapide d'informations clés ainsi que des mesures préventives rapides pour faire face à une urgence imminente. La phase d'alerte est la période où une menace progresse ou a été identifiée. Elle peut être déclenchée, par exemple, à la suite d'une suspicion de cas autochtone de maladie prioritaire ou à la suite de foyers confirmés dans un pays voisin ou chez un partenaire commercial. Lors de cette phase d'alerte, un système d'alerte précoce est utilisé (SAP).

Le terme «phase d'urgence» désigne la période nécessitant une action immédiate pour éviter ou atténuer les pertes directes ou indirectes causées par l'événement zoonositaire.

¹⁰ Voir également le Bureau des Nations unies pour la Réduction des risques de catastrophe (UNDRR) et le cadre d'action SENDAI pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, à l'adresse suivante: https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf

Même si c'est la seule phase désignée comme «urgence», la gestion de l'urgence couvre l'évènement zoonositaire dans son entier.

Le terme «phase de reconstruction» désigne la période qui suit la phase d'urgence. Elle est dédiée au rétablissement des populations animales et au retour à des niveaux de santé (humaine et animale) antérieurs à l'urgence (ce qui inclut des efforts pour réduire les facteurs de risque). Elle est dédiée également à la relance des systèmes de production animale, des chaînes de valeurs et du commerce, à la restauration des moyens de subsistance et au soutien aux autres aspects socio-économiques atteints par l'évènement zoonositaire. Le nouveau statut sanitaire animal peut être différent de celui précédent l'évènement. La phase de reconstruction est également utilisée pour mettre en place une évaluation post-expérience, ou une revue après action (RAA).

Tout au long de l'évènement zoonositaire, cinq types d'actions pour gérer l'urgence doivent être mis en place: «préparer», «prévenir», «détecter», «répondre» et «rétablir». Ces actions sont mises en œuvre en fonction de leur pertinence pour chacune des phases de l'évènement sanitaire responsable de la situation d'urgence.

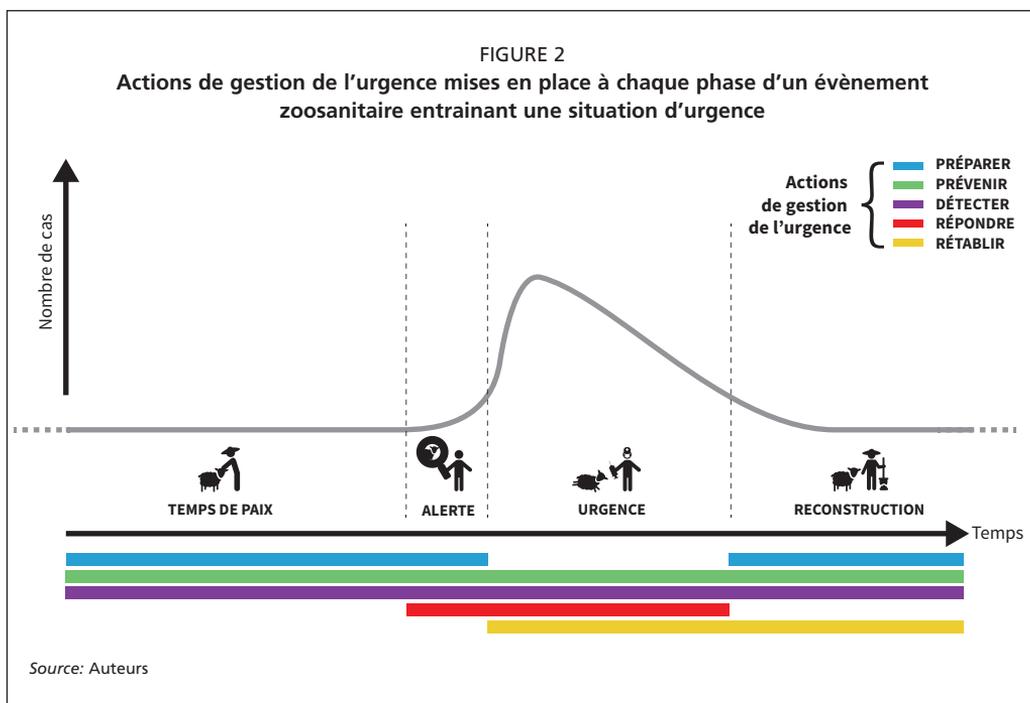
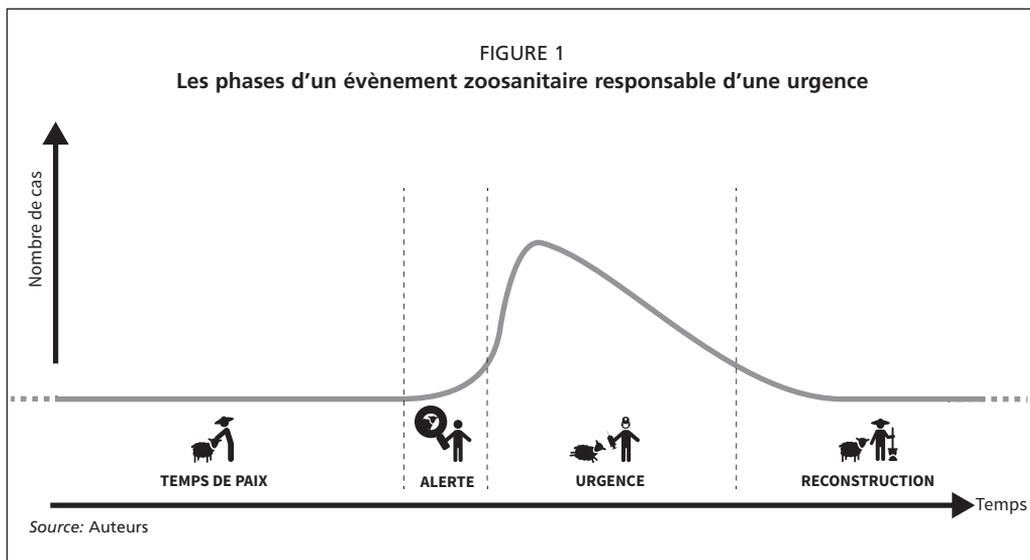
L'action «préparer» désigne le développement et la mise en place de stratégies, de politiques, de programmes, de systèmes et d'analyses avant une urgence de santé animale, afin de prévenir, détecter, répondre et se rétablir face à cette urgence. Lors de la gestion de l'urgence, préparer est la principale action en temps de paix, mais c'est également une action importante lors de la phase de reconstruction.

L'action «prévenir» désigne la mise en place d'activités, de programmes et de systèmes permettant à une organisation d'éviter, d'empêcher ou de limiter (ou atténuer) l'impact de l'évènement zoonositaire. Prévenir est une action clé de la gestion de l'urgence durant la phase d'alerte pour éviter que l'évènement ne devienne une urgence, mais elle s'applique également en tant que mesure générale lors des autres phases.

L'action «détecter» désigne la mise en place d'activités, de programmes et de systèmes pour identifier l'intrusion d'un danger, que ce soit une émergence ou une réémergence, ou pour identifier la propagation d'un danger, définir son niveau de présence ou démontrer son absence. Détecter est une action particulièrement importante dans les phases d'alerte et d'urgence pour savoir où intervenir. C'est également important en temps de paix pour être prêt, et pendant la phase de reconstruction pour aider à retrouver un statut zoonositaire favorable.

L'action «répondre» désigne la mise en place d'activités, de programmes et de systèmes visant à contenir rapidement, voire éliminer la cause de l'évènement zoonositaire et à atténuer ses conséquences négatives. Répondre est l'action de la phase d'urgence. Cependant, il est également possible de répondre de manière préventive pendant la phase d'alerte.

L'action «rétablir» désigne la mise en place d'activités, de programmes et de systèmes pour relancer les systèmes de production animale, les chaînes de valeur et le commerce, pour restaurer les moyens de subsistance et soutenir d'autres aspects socio-économiques qui auraient été atteints par la situation. Rétablir est une action prédominante lors de la phase de reconstruction mais peut être activée avant la fin de la phase d'urgence, notamment si cette phase dure longtemps ou si elle concerne une grande partie du territoire.



La figure 1 présente les quatre phases comme une séquence consécutive dans le temps au cours d'une «courbe épidémique» typique.

La figure 2 montre les actions de gestion de l'urgence qui doivent être mises en place à chacune de ces phases.

Les niveaux d'importance de chacune des actions en fonction de la phase de l'évènement zoonitaire sont présentés dans le tableau 1.

TABLEAU 1
Niveau d'importance de chaque action en fonction de la phase de l'évènement zoonitaire
 (+ = importance minimale, ++++ = importance maximale)

	Temps de paix	Alerte	Urgence	Reconstruction
Préparer	++++	++		+++
Prévenir	++	++++	+++	++
Détecter	++	++++	+++	++
Répondre		+(+)	++++	
Rétablir			+	++++

Les phases peuvent se superposer: la phase d'alerte peut commencer dans une ou plusieurs unités épidémiologiques ou zones, alors que d'autres restent dans la phase de temps de paix; la phase de reconstruction peut commencer dans certaines unités épidémiologiques ou zones alors que d'autres sont encore en phase d'urgence. De plus, une région peut être dans la phase de temps de paix pour certaines espèces ou évènements mais en phase d'urgence pour d'autres.

La gestion de l'urgence utilise une approche basée sur l'analyse des risques avant, pendant et après l'évènement zoonitaire, et couvre toute la durée de l'évènement, même si une seule phase est appelée «urgence».

Chapitre 2

Gestion des urgences de santé animale en temps de paix

LES ACTIONS DE GESTION DE L'URGENCE PENDANT LA PHASE DE TEMPS DE PAIX

La phase de temps de paix (figure 3) est trop souvent négligée alors qu'elle est essentielle. En effet, l'ensemble des actions mises en place durant les phases d'alerte, d'urgence et de reconstruction est préparé pendant ce temps de paix.

C'est pourquoi, «préparer» est l'action la plus importante en temps de paix. Mais pour que cette période reste vraiment paisible, une autre action clé doit être réalisée, celle de «prévenir» la survenue d'évènements zoonosanitaires spécifiques. De plus, «détecter» toute occurrence de ces évènements est également une action clé qui permet d'anticiper et de rester informer en temps réel (tableau 2).

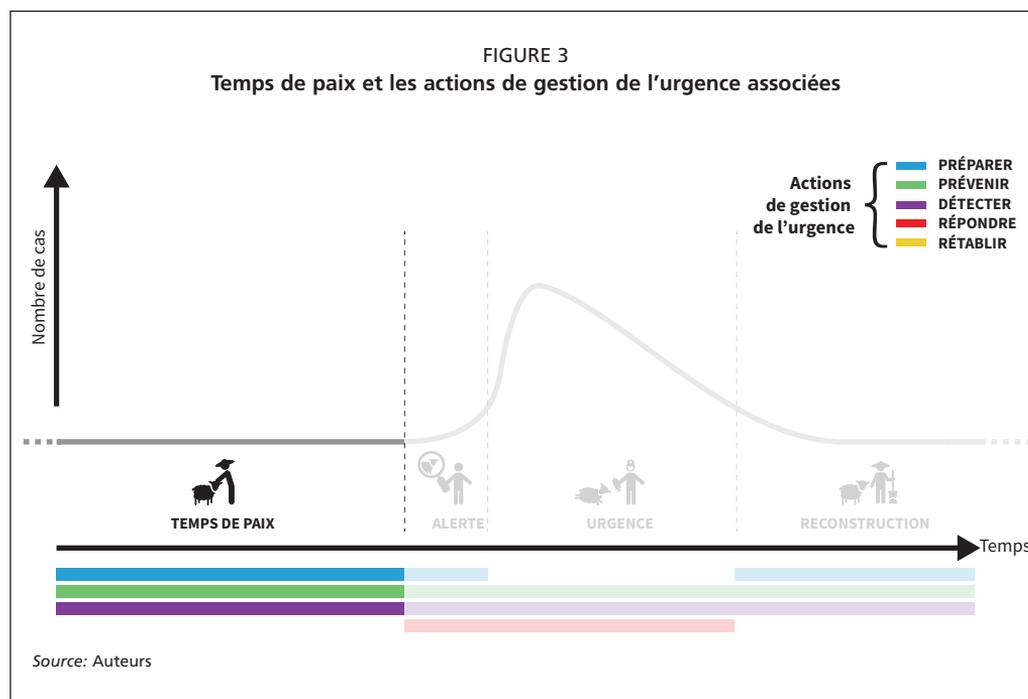


TABLEAU 2
Niveau d'importance de chacune des actions en temps de paix

	Temps de paix
Préparer	++++
Prévenir	++
Détecter	++
Répondre	
Rétablir	

PRÉPARER L'URGENCE EN TEMPS DE PAIX - GÉNÉRALITÉS

Se préparer c'est renforcer les capacités et l'aptitude à couvrir les besoins prévus pour la gestion des événements susceptibles de se produire. Les actions de préparation en temps de paix ont pour objectif d'atteindre un état opérationnel optimal en prévision d'un événement zoonositaire qui déclencherait une situation d'urgence.

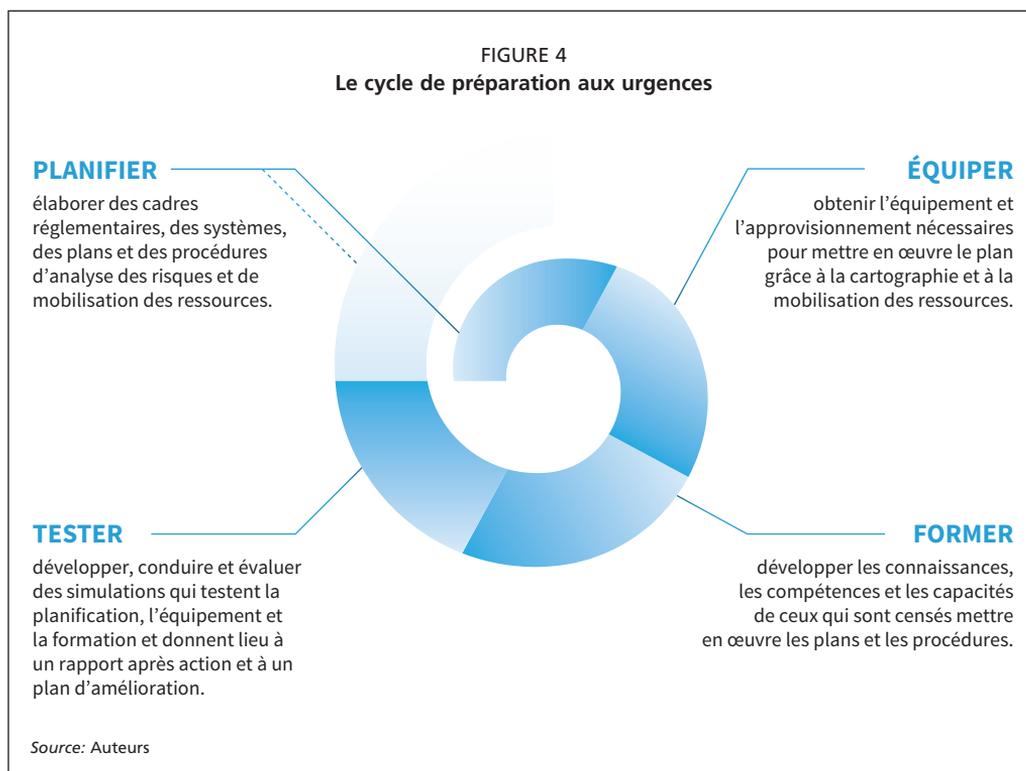
Se préparer, c'est donc commencer par répondre à ces questions essentielles: quoi, pourquoi, qui et comment? Il est crucial d'établir ce que le système de gestion des urgences va devoir protéger et pourquoi. Des données sur la production animale, sur les systèmes de production, sur les chaînes de valeur et sur les échanges commerciaux doivent être rassemblées pour réaliser une analyse d'impact, établir les priorités et effectuer une analyse des risques, voire même développer une stratégie de plaidoyer. En parallèle de cela, l'évaluation de la taille, de l'organisation et des capacités des services vétérinaires aide à distribuer les rôles et à identifier les principaux partenaires dans les secteurs privé et public et à s'assurer de leur engagement. C'est à partir de là qu'il devient possible de définir les stratégies et les objectifs des politiques de préparation.

Ainsi, les mots-clés pour se préparer aux situations d'urgence en temps de paix sont: planifier, équiper, former et tester. Pour être correctement préparé, une série d'actions cycliques doit être mise en place de manière continue afin de développer ou de modifier les plans, de les équiper pour les opérations, de former toutes les personnes jouant un rôle dans leur mise en œuvre et de tester l'équipement et le personnel formé à l'aide de séries d'exercices. La figure 4 montre ce «cycle de préparation aux urgences». Il est représenté sous la forme d'une spirale où le point d'arrivée est différent du point de départ, ce qui suggère qu'une application correcte de ce cycle permettra *in fine* aux activités de préparation d'améliorer le niveau de l'état opérationnel du pays.

L'état de préparation d'un système de gestion des urgences de santé animale peut être évalué le long d'un continuum PPEP (voir l'annexe III).

Préparer l'urgence en temps de paix: planifier

La première activité du cycle de préparation aux urgences est la planification, et c'est également la plus importante. Elle consiste à développer une suite méthodique d'actions qui permettront d'atteindre des objectifs spécifiques de gestion de l'urgence, permettant d'économiser du temps, des efforts et des ressources pendant la phase d'urgence.



Planifier, qui consiste bien à agir, doit être prééminent en temps de paix. Ainsi, lorsqu'une urgence apparaît, elle n'évoluera pas en crise. Des dispositions doivent déjà être en place pour chacune des phases et pour chaque décision prise sur qui fait quoi, pourquoi, quand et comment.

Un plan de préparation aux urgences est un document, ou une série de documents, définissant la stratégie globale de préparation aux urgences. Il comprend l'ensemble des législations, règlements, politiques, cadres, programmes, systèmes, analyses et informations qui s'y rapportent. Le plan identifie les priorités et décrit les rôles et responsabilités organisationnels. Il décrit les procédures et les activités de planification, ainsi que les ressources nécessaires pour atteindre un niveau de préparation permettant de prévenir, de détecter, de répondre et de se rétablir face à une urgence de santé animale. Il peut inclure un concept global d'opérations décrivant les caractéristiques du système du point de vue des utilisateurs finaux.

Les plans ne sont pas de simples documents papiers mais des ensembles vivants de procédures. Un plan de préparation aux urgences décrit les processus qui doivent être développés, en allant des lois et de la gouvernance générale jusqu'à la documentation opérationnelle, telle que les procédures opérationnelles standards (POS), les codes de conduite et les accords officiels entre les partenaires publics et privés. Un plan de préparation aux urgences fournit des définitions des urgences de santé animale dans le contexte du pays, et basées sur l'analyse des risques. Il identifie, priorise et catégorise les événements zoonosaires pouvant potentiellement provoquer une situation d'urgence. Il inclut des valeurs

seuils et des facteurs déclencheurs permettant à la fois de déclarer l'urgence et aussi de déclencher le plan d'intervention d'urgence.

Un tel plan comprend un certain nombre d'éléments, à la fois spécifiques et distincts, de préparation aux urgences, et notamment: les accords financiers, les programmes de formation, les plans de surveillance et un système d'alerte précoce (SAP), les plans d'intervention d'urgence et les plans de rétablissement. Tous ses éléments distincts sont liés par la logique globale du plan de préparation.

Parmi ces éléments, un plan d'intervention d'urgence (souvent appelé «plan de contingence», «plan de réponse d'urgence» ou «plan de riposte aux situations d'urgence»)¹¹ fait référence à un document, ou à une série de documents, (comprenant les manuels d'intervention opérationnels) utilisé pendant la phase d'urgence. Il contient des mesures appropriées, un concept d'opérations, des procédures, des informations et des stratégies spécifiques devant être mises en place pour répondre à un événement zoonositaire précis. Ce plan doit être développé, assemblé, diffusé et tenu à jour avant l'urgence, et idéalement, il devrait être testé pendant la phase de temps de paix, comme partie intégrante des efforts de préparation.

Tout plan doit être élaboré par une autorité compétente. Dans la plupart des cas, il est élaboré au niveau national. Toutefois, lorsque cela se révèle approprié, certaines composantes peuvent être développées au niveau infranational ou supranational.

Planifier: les procédures générales d'un système de gestion de l'urgence.

Le plan général de préparation aux urgences de santé animale doit définir et expliquer les procédures du système de gestion de l'urgence pour les maladies animales prioritaires à fort impact et autres menaces zoonositaires.

Il doit couvrir tous les processus généraux nécessaires à la gestion d'une urgence dont:

- un concept d'opérations décrivant le système, ses missions et ses objectifs;
- les procédures générales pour déclarer une urgence de santé animale et pour l'activation et la désactivation des plans d'intervention d'urgence, incluant les définitions des valeurs seuils pour l'activation;
- les procédures générales pour établir un Centre des opérations d'urgence de santé animale (AH-EOC);
- la formalisation et le maintien des accords avec les autres autorités et agences nationales, les pays voisins, les principaux intervenants et les organisations internationales telles que la FAO et l'OIE et les organisations régionales;
- un cadre de surveillance nationale incluant la surveillance épidémiologique des différentes populations animales (animaux domestiques et animaux sauvages) et un suivi des rumeurs¹²;

¹¹ L'utilisation du terme «plan d'intervention d'urgence» dans ce guide est motivée par le fait que le plan, quel qu'il soit, doit être facile à comprendre, à mettre en œuvre et réalisable. L'expérience montre que les «plans de contingence» sont souvent trop théoriques, trop vagues, non financés et non réalisables. Par ailleurs, les activités de «réponse» ne représentent qu'un des éléments de ces plans, même si c'est le plus important.

¹² Pour plus d'information sur la surveillance, consultez le manuel de la FAO sur les systèmes d'information et de surveillance en santé animale, disponible à l'adresse suivante <http://www.fao.org/3/i2415e/i2415e00.pdf> et, également, les lignes directrices de 2021 pour élaborer des plans de surveillance des maladies animales (disponible à l'adresse suivante <http://www.fao.org/3/cb3252en/cb3252en.pdf>).

- un protocole général pour une déclaration rapide et transparente des suspicions de cas de maladies animales prioritaires allant du terrain jusqu'aux services vétérinaires, suivi de la notification à l'OIE lorsque c'est applicable;
- des règles et des systèmes pour la gestion des données (dont les systèmes d'informations et de déclaration);
- des procédures pour les laboratoires vétérinaires sur les services de diagnostic, incluant la collecte et le transport des échantillons;
- un cadre pour les POS pour orienter les mesures de prévention et d'intervention, qui doivent être adaptées au plan d'intervention d'urgence;
- des politiques et des lignes directrices générales pour l'indemnisation;
- des procédures pour définir des indicateurs clés pour le suivi de l'intervention et, si possible, une liste de ces indicateurs;
- des politiques et des programmes pour les formations et les exercices de simulation;

Planifier: cadre légale et financement

La législation est un élément fondamental pour planifier la préparation. Elle doit fournir le pouvoir et le cadre juridiques nécessaires aux Autorités compétentes pour garantir que les vétérinaires, les paraprofessionnels, les propriétaires et détenteurs d'animaux et les autres personnes concernées signalent les suspicions de cas d'événements zoonosés prioritaires. Elle doit également rendre possible la mise en œuvre des actions d'urgence, comme celles concernant les déplacements ou les biens, qui pourraient avoir des implications juridiques, telles que:

- la mobilisation de personnel requis et de laboratoires;
- la restriction de mouvements ou l'immobilisation d'animaux, de produits et de personnes;
- l'isolement voire l'abattage et l'élimination d'animaux;
- la saisie et la destruction de produits et de matériaux;
- l'entrée dans des locaux pour des enquêtes épidémiologiques, comprenant des échantillonnages d'animaux et de produits;
- un contrôle aux frontières et des restrictions commerciales;
- la vaccination ou le traitement obligatoire des animaux;
- la possibilité de mettre en place d'autres actions zoonosés nécessaires;
- l'existence d'un système de gestion particulier de l'information et une chaîne de commandement pour la mise en application des décisions d'urgence;
- la possibilité de communiquer directement avec les pays voisins, ainsi qu'avec les organisations régionales, continentales et internationales;
- la mise à disposition et l'accès à des fonds spécifiques pour soutenir les actions d'urgence.

Les sources de financement et les autorités pouvant mobiliser ces fonds dédiés au soutien des activités d'intervention sont des composantes essentielles de la planification. L'expérience a montré que le délai d'obtention de financements représente une des contraintes majeures d'une réponse rapide à une urgence de santé animale. Les fonds ne sont pas forcément dans les mains des services vétérinaires ou des Autorités compétentes. Cependant, l'assurance de pouvoir accéder rapidement à des financements doit être fournie par une législation adaptée

et élaborée pendant la phase de temps de paix. C'est ce qui est souvent fait par les gouvernements en cas de catastrophes. Des accords administratifs doivent décrire les mécanismes permettant de débloquer ces financements.

D'autres sources de fonds privé ou public (incluant les donateurs nationaux ou internationaux) peuvent être identifiées et des accords peuvent être conclus préalablement à l'urgence pour fournir des financements extrabudgétaires. Le cadre légal peut également prévoir des assurances privées spéciales pouvant réduire le financement public des schémas d'indemnisation.

Les financements d'urgence doivent être clairement destinés à :

- développer et maintenir le plan de préparation aux urgences afin d'inclure l'analyse des risques, les équipements et les stocks de matériel spécifiques, la formation du personnel et les exercices de simulation, le développement et le maintien du système de gestion de l'information;
- financer la flambée d'activité des services de santé animale (en termes de personnel, d'équipement et de consommables) pendant les phases d'alerte et d'urgence;
- fournir une indemnisation aux propriétaires d'animaux, et plus particulièrement dans le cas d'un abattage obligatoire et d'une élimination.

La planification financière est donc un élément essentiel de la préparation et le plan de financement doit être établi en fonction d'une estimation faite des besoins financiers.

Le plan de préparation des urgences doit définir au préalable les conditions d'utilisation des fonds. Dans la plupart des cas, certains financements sont déjà inscrits au budget national ou local et peuvent être immédiatement mobilisés dès que la réponse d'urgence est déclenchée. D'autres fonds ne pourront être débloqués qu'une fois remplies certaines conditions prédéfinies, comme l'atteinte de valeurs seuil liées à la propagation de la maladie. Certains financements, comme ceux destinés aux dédommagements, peuvent être utilisés après la phase d'urgence, généralement pendant la phase de reconstruction.

Planifier: gouvernance et chaîne de commandement

Lutter contre une urgence de santé animale ressemble, en bien des aspects, à une opération militaire et exige le même niveau de discipline. De la même manière, des décisions rapides doivent être prises en fonction de l'analyse des meilleures informations disponibles venant de toutes sources. L'aptitude à prendre ces décisions et la capacité à les transcrire en des ordres précis sont nécessaires. Ces ordres peuvent ensuite être transmis par la chaîne de commandement à ceux qui ont la responsabilité de les mettre en œuvre. Les personnes qui ont la charge du commandement doivent pouvoir savoir si les ordres ont pu être exécutés et avec quels résultats. Ainsi, le système de gouvernance des Autorités compétentes doit inclure une chaîne de commandement claire en cas d'urgence.

Le gouvernement est l'ultime responsable du contrôle des urgences de santé animale et cette responsabilité est souvent déléguée au ministre et au ministère en charge de la santé animale (par exemple, l'agriculture, l'élevage, la santé publique). Dans tous les cas, le Chef des services vétérinaires (CVO), qui est, le plus souvent, le Directeur des services vétérinaires officiels du pays, doit avoir la responsabilité technique globale de la préparation et de la gestion des urgences de santé animale.

En effet, le CVO supervise l'élaboration des politiques de santé animale et de leur cadre légal d'application. Il décide des programmes officiels de contrôle, supervise et suit les opérations et actualise les programmes. Le CVO doit également préparer les budgets et plaider pour l'obtention d'investissements et de soutien auprès des dirigeants politiques.

Cependant, les opérations et activités de santé animale sont mises en place au niveau local par les services vétérinaires, dont des professionnels du secteur privé tels que des vétérinaires et des techniciens. C'est notamment vrai lorsque la demande en personnel supplémentaire est forte pendant une intervention d'urgence. De plus, le secteur de la production, qui est le secteur le plus directement concerné par les événements zoonosanitaires et les urgences potentielles, doit être impliqué, si possible à tous les niveaux, afin de maintenir la coordination avec les autorités nationales et locales. Il s'agit d'un élément clé pour assurer l'acceptation des mesures de contrôle et leur mise en place sans retard ni ressentiment.

De plus, dans de nombreux pays, l'autorité et la responsabilité de la prestation de services de santé animale ont été délégués aux provinces ou aux régions. La conséquence de cette organisation peut être que le vétérinaire principal de la région (parfois appelé le «CVO local») répond à un supérieur administratif ou politique plutôt qu'au CVO national.

C'est pourquoi, des mécanismes efficaces doivent être mis en place pour transmettre les informations et les instructions du quartier général directement à la «ligne de front» sur le terrain et dans les laboratoires. La même importance doit être accordée à la mise en place d'un mécanisme efficace de transmission des informations et des interventions du terrain et des laboratoires vers le quartier général.

Le CVO doit s'assurer que les dispositions législatives garantissent la mise en place permanente d'une chaîne de commandement efficace et rapide pour gérer tout événement zoonosanitaire prioritaire à partir du siège central vers le terrain. Le CVO doit également vérifier la capacité des services vétérinaires à mettre en place les plans d'intervention d'urgence, et ceci jusqu'aux opérations d'interventions spécifiques et aux POS.

Le plan de préparation doit établir clairement une structure d'organes avec des rôles définis, des responsabilités et des tâches précises concernant le travail quotidien des services vétérinaires en fonction de leur niveau de commandement. Même s'il semblerait souhaitable d'utiliser les systèmes avec lesquels les personnes sont déjà familiarisées, gérer les urgences comme on gère le travail quotidien n'est généralement pas efficace, et la meilleure chaîne de commandement n'est pas forcément celle que le pays utilise en situation normale.

C'est pourquoi, une chaîne de commandement d'urgence spéciale doit être préalablement définie afin d'être utilisée pendant la phase d'urgence. Pour un bon fonctionnement, savoir clairement qui sera responsable de quelle activité précise est impératif. De même, définir une chaîne de commandement unique et une seule ligne de communication permettant à toute personne impliquée de savoir ce qu'elle doit faire, de qui elle reçoit ses instructions et à qui elle doit référer, est essentiel. Généralement et de manière schématique, la chaîne comprend tous les niveaux, du niveau central national (administration gouvernementale comprenant l'Autorité vétérinaire nationale) aux services vétérinaires locaux de terrain, qui incluent des équipes de terrain et des laboratoires publics et privés. Tous les niveaux et les liens établis doivent être clairement décrits dans le plan de préparation. Cela inclut les équipes opérationnelles qui effectuent le travail de terrain et mettent en place les

procédures des plans d'intervention d'urgence et des manuels opérationnels, mais également les vétérinaires privés, les paraprofessionnels vétérinaires et même les propriétaires et les détenteurs d'animaux.

Si c'est possible et en fonction des capacités du pays, une coordination interne pour l'intervention d'urgence au sein et en dehors des services vétérinaires doit être établie à travers un Centre opérationnel d'urgence de santé animale (AH-EOC). Le plan de préparation doit décrire ses rôles spécifiques et ses responsabilités et les mécanismes nécessaires pour être en coordination avec la chaîne de commandement normale des services vétérinaires. Le AH-EOC¹³ doit être basé sur les principes suivants: une structure modulaire, une évolutivité, l'intégration de la logistique, des opérations et des éléments multidisciplinaires. Les procédures pour établir un AH-EOC doivent comprendre:

- un objectif et un champ d'application;
- une organisation structurelle et des rôles pour chaque position;
- l'identification et l'engagement des parties prenantes devant être intégrées, leurs rôles et leurs responsabilités;
- l'activation d'une collaboration centrale multisectorielle pour la coordination des incidents avec d'autres agences et ministères;
- un mécanisme pour commander et contrôler les activités de terrain, comprenant des équipes d'intervention rapide, le commandement et la coordination des incidents avec les autorités locales.

De plus, il est crucial de développer des mécanismes coordonnés et performants permettant un partage rapide des rapports d'urgence sur les maladies et des informations épidémiologiques importantes avec d'autres agences et intervenants présentant un intérêt ou avec leurs représentants. En s'appuyant sur la cartographie des agences et des intervenants, le plan de préparation doit définir des mesures appropriées à appliquer aux niveaux local, régional et au niveau du siège national, telle que la définition des rôles et des responsabilités. Ce plan peut impliquer le développement de partenariats public-privé¹⁴ avec les industries de production animale, les organisations d'agriculteurs, les associations d'éleveurs, l'Organisme statutaire vétérinaire¹⁵ ou les associations de consommateurs. La cartographie peut également identifier les agences supranationales pouvant soutenir les urgences de santé animale et justifier une coordination externe, notamment en termes d'augmentation de capacité.

Dans l'optique d'être préparé à des événements zoonosaires d'origine zoonotique, et y compris lorsque des vecteurs ou la faune sauvage sont impliqués, la gouvernance nationale doit appliquer l'approche Une seule santé, où les autorités en charge de la santé animale, de la santé publique et de la santé de l'environnement sont liées par des arrangements et des procédures opérationnelles formels. Ceci leur permettra d'appréhender l'ensemble de l'évènement et de coordonner leurs actions de préparation et d'intervention. Au niveau

¹³ La FAO développe et publie des lignes directrices sur le AH-EOC.

¹⁴ L'OIE a publié des lignes directrices sur les partenariats public-privé dans les services de santé animale, disponible à l'adresse suivante: https://www.oie.int/fileadmin/publicprivatepartnerships/ppp/FR/Handbook_FR.html

¹⁵ Le rôle d'un organisme statutaire vétérinaire est de superviser la qualité et les compétences des vétérinaires dans le pays. Un guide de jumelage des Organismes Statutaires Vétérinaires a été publié par l'OIE et est disponible à l'adresse suivante: https://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Support_to_OIE_Members/docs/pdf/VSF_Twinning_Guide.pdf.

international, la FAO, l'OIE et l'OMS ont élaboré un guide de réponse aux zoonoses pouvant servir de modèles aux pays (OMS, FAO et OIE, 2019).

Enfin, la chaîne de commandement des urgences de santé animale peut être englobée dans une plus grande chaîne de commandement de gestion des catastrophes. Dans des situations graves, certains services gouvernementaux fondamentaux, tels que les forces armées ou les services de secours civils sont inclus dans les opérations d'intervention et leur participation peut être d'une grande aide pour les services vétérinaires. Dans des situations comme les catastrophes naturelles, le haut de la chaîne de commandement peut être transféré à l'Autorité légale compétente pour la gestion des catastrophes. Dans tous les cas, la coordination avec ces services est un élément clé pour que la chaîne de commandement soit opérationnelle.

Planifier: analyse des risques

Une analyse des risques est nécessaire pour déterminer quel événement zoosanitaire pourrait nécessiter une préparation d'urgence et dans quelle mesure. Elle aide à prioriser les menaces, à les préparer et à définir des plans d'intervention adaptés. En temps de paix, des actualisations régulières de l'analyse des risques sont requises pour détecter les changements au niveau des menaces, comme l'introduction de nouveaux agents pathogènes, ou des changements dans la distribution et dans la virulence de ceux déjà connus, et des changements possibles au niveau des voies d'entrée et de diffusion. Grâce à ces informations, les plans de préparations et les plans d'intervention peuvent être adaptés. Même si l'analyse des risques est appliquée à chacune des phases d'une situation d'urgence, elle est surtout exigée pour la préparation pendant la phase de temps de paix.

L'analyse des risques est un processus systématique, qui se fait étape par étape et qui est décrit dans de nombreux documents et lignes directrices internationaux, et notamment dans le *Manuel sur l'analyse des risques lié à l'importation d'animaux et de produits animaux* de l'OIE (OIE, 2010). Elle contient les éléments suivants:

- L'identification des dangers: identifier les dangers qui menacent le pays.
- L'appréciation du risque: évaluer la probabilité pour un événement zoosanitaire de se produire dans le pays et ses conséquences; évaluer son potentiel pour déclencher une situation d'urgence et déterminer quelles maladies et autres événements zoosanitaires justifient l'élaboration d'un plan d'intervention d'urgence.
- La gestion du risque: développer des options pour la prévention, l'atténuation ou le contrôle, y compris les mesures d'intervention d'urgence;
- La communication sur le risque: échanger des informations et des opinions sur le résultat de l'analyse des risques avec les autorités (les gestionnaires du risque) et les parties prenantes afin de parvenir à un consensus sur l'analyse des risques et les plans de préparation et de riposte.

L'analyse des risques doit être régulièrement actualisée en fonction de l'évolution de la situation et de la chaîne de valeur (comme les flux commerciaux et les mouvements d'animaux, la cartographie des acteurs et l'évolution des pratiques).

- Le premier résultat important d'une analyse des risques est de définir, pour chaque danger, menace, ou événement zoosanitaire émergent prioritaire, les circonstances et valeurs seuils qui pourraient déclencher l'activation des différentes phases de la gestion de l'urgence. Les exemples comprennent:

- alerte: une maladie prioritaire absente du pays est confirmée dans le pays voisin, proche de la frontière;
- alerte: suspicion d'un premier cas de maladie prioritaire préalablement absente du pays;
- urgence: confirmation d'un premier cas de maladie prioritaire préalablement absente du pays;
- alerte/urgence: observation d'une augmentation significative (valeur seuil) ou évolution anormale (hôtes/zones) de l'incidence ou de la virulence d'une maladie prioritaire présente dans le pays;
- alerte/urgence: observation d'une fréquence élevée et concomitante d'une baisse des performances de production animale dans de nombreuses unités épidémiologiques (valeur seuil) sans raison connue;
- fin d'une urgence/reconstruction: observation d'une nette diminution de l'incidence ou de la virulence d'une maladie prioritaire présente dans le pays.

Un autre résultat important de l'analyse des risques est la définition des objectifs d'un plan d'intervention d'urgence. Ce doit être fait au cas-par-cas en fonction du niveau de danger de la maladie (par exemple, le recouvrement du statut de pays indemne de la maladie ou le contrôle de la maladie à un niveau acceptable).

L'annexe IV fournit une description plus détaillée de l'application de l'analyse des risques pour la préparation aux urgences de santé animale.

Planifier: plans d'intervention d'urgence

Pour certains événements zoonosaires prioritaires, des plans d'intervention d'urgence spécifiques doivent être développés en détail, au préalable, pour que la réponse soit adaptée et mise en place rapidement. Concernant ces plans, un format idéal type «modèle unique» n'existe pas, tout comme une liste unique d'exigences. Les plans varient en fonction de la situation et de leur pertinence pour les pays. En effet, chaque pays présente des circonstances qui lui sont propres et le contenu d'un plan d'intervention d'urgence nécessite donc d'être façonné pour répondre au mieux aux exigences du pays pour lequel il est destiné.

Le plan est uniquement produit dans l'idée d'être utilisé par ceux qui l'ont développé. Cependant, certains éléments sont nécessaires pour qu'un plan d'intervention d'urgence ait l'effet recherché, à savoir permettre un contrôle rapide de l'évènement. L'annexe V décrit leur nature et leur structure et propose une base de modèle.

Le plan d'intervention d'urgence est la façade réalisable de tous les éléments définis dans le plan de préparation, tels que les mécanismes de financements, le commandement des incidents et les POS. Le plan doit être concis, réalisable et facile à comprendre.

Le contenu principal d'un plan d'intervention d'urgence doit inclure:

- un processus spécifique (basé sur des facteurs déclencheurs et des valeurs seuils prédéfinis) pour déclarer un évènement comme étant une urgence et pour activer le plan d'intervention;
- le concept d'opérations pour la riposte d'urgence à l'évènement, y compris la description de l'organisation utilisatrice du plan, sa mission, ses buts et ses objectifs;
- les stratégies, les mesures et les options de réponse ainsi que la coordination et le système de commandement de l'incident, sans oublier des précisions sur un éventuel AH-EOC.

- les procédures spéciales de coordination avec les autres agences (telles que les autorités de santé publique dans le cas de maladies zoonotiques, les autorités policières dans les cas de suspicions d'un acte de malveillance);
- des modèles de textes réglementaires qui seront nécessaires pour l'intervention et l'activation des mesures de contrôle, telles que les contrôles des mouvements d'animaux et de leurs produits, les tests obligatoires ou l'abattage, et les désinfections obligatoires;
- des règles spéciales et des POS pour enquêter en fonction de l'évènement zoonositaire (tel qu'une maladie ou une contamination) et des circonstances de son apparition (comme la voie naturelle, le commerce ou les mouvements illégaux, la libération intentionnelle d'un agent pathogène);
- des POS pour des interventions critiques telles que des mesures aux frontières, une biosécurité adaptée, le déploiement d'une équipe d'intervention rapide, des mesures sanitaires telles que l'abattage ou la vaccination, la surveillance ciblée, la collecte et le transport d'échantillons, l'évaluation rapide des risques pour adapter la réponse et la sécurité et la santé des intervenants;
- des règles spécifiques pour les mesures de dédommagement et des procédures d'évaluation des pertes;
- des mesures pour assurer la continuité des opérations pendant l'urgence telles que l'approvisionnement en aliments pour animaux et les livraisons de produits d'origine animale, en fonction des mesures de contrôle;
- l'identification d'indicateurs spécifiques clés pour suivre la réponse;
- les indicateurs épidémiologiques incluant la morbidité, la mortalité, l'incidence, la prévalence (individuelle et pour les unités épidémiologiques);
- les indicateurs des mesures de contrôle comme le nombre d'animaux abattus, le nombre d'animaux vaccinés, et le nombre de points de contrôle;
- une formation spéciale en temps réel et sur place pour le personnel supplémentaire;
- un plan de santé et de sécurité pour prévenir les blessures ou les maladies chez les intervenants (y compris les problèmes dus au stress psychologique);

Planifier: préparer le rétablissement, y compris la stratégie de sortie et les mécanismes d'indemnisation

Les stratégies de sortie et de réapprovisionnement sont souvent mal conçues dans les plans de préparation et de riposte à l'urgence. Les stratégies de sortie et de réapprovisionnement devraient être anticipées pendant la phase de temps de paix. Deux points doivent être définis:

- les critères permettant l'activation de la phase de reconstruction et l'allègement ou la levée des mesures de contrôle, telles que les restrictions de mouvement ou la surveillance renforcée;
- les conditions nécessaires pour assurer un repeuplement avec des animaux indemnes de la maladie en fonction du risque présenté par l'agent pathogène; par exemple, la certification du statut indemne pour certaines exploitations qui fournissent habituellement les stocks de «grands-parents» et «de parents» en temps de paix garantira un repeuplement sûr pendant la période de reconstruction.

Une politique d'indemnisation est le fondement même de toute politique de contrôle qui obligerait à l'abattage d'animaux ou à la saisie ou la destruction de propriété. L'indemnisation doit surtout être vue comme un encouragement à déclarer rapidement un événement, ce qui limitera sa propagation et, éventuellement, son coût. Des mesures inadaptées ou trop généreuses peuvent encourager des comportements contreproductifs et peuvent porter préjudices aux efforts de contrôle. Afin d'éviter cela, les indemnisations doivent, non seulement être incluses dans les budgets de la préparation, mais également dans les procédures de mises en œuvre du rétablissement.

Les grands principes devant guider les politiques d'indemnisation sont les suivants:

- pour le propriétaire, les animaux qui sont tués peuvent représenter à la fois une perte directe de capital mais également une perte précieuse de futur capital génétique;
- la plupart des pertes subies par les producteurs sont la conséquence de la poursuite de la production pendant l'épidémie plutôt que la valeur des animaux tués;
- les indemnités doivent être payées pour les animaux sacrifiés lors des campagnes d'abattage obligatoire, qu'ils soient tués parce qu'infectés ou parce que cas contacts à risque ou encore pour des raisons de bien-être;
- les indemnités devraient également être payées, si possible, pour les produits et biens d'origine non-animale qui sont détruits dans le cadre d'une campagne obligatoire, tels que les aliments pour animaux ou le matériel d'élevage;
- puisque l'un des rôles principaux de l'indemnisation est d'encourager la déclaration précoce des maladies, des indemnités ne devraient pas être payées pour des animaux déjà morts ou ayant été tués par l'éleveur avant que la maladie ait été déclarée ou confirmée;
- pour que l'indemnisation soit efficace, elle doit être mise en œuvre rapidement après que les pertes ont été subies;
- il est préférable de verser les indemnités en espèces directement à l'éleveur ou au bénéficiaire du bétail abattu (pour éviter la corruption et le vol);
- l'indemnisation doit être différenciée du soutien au repeuplement.

Planifier: systèmes d'information et de déclaration

La gestion de l'information est cruciale dans la gestion des urgences de santé animale. Même si la collecte et l'analyse des données ont lieu tout au long des phases de l'évènement, les systèmes d'information et de déclaration doivent être organisés en temps de paix et doivent être inclus dans le plan de préparation et dans les plans d'intervention. Les activités quotidiennes des services vétérinaires peuvent ne pas nécessiter un niveau élevé de précision, mais une bonne gestion d'une urgence de santé animale requiert des données exactes.

En temps de paix, les données nécessaires sur les animaux doivent être collectées et actualisées en fonction de l'analyse des risques. Ces données peuvent inclure:

- un recensement des populations animales telles que le bétail, les animaux domestiques et sauvages, même si les détails des données et leur exactitude diffèrent largement (les données peuvent aller d'un recensement exact des populations à des données sur la répartition géographique ou sur la densité des populations animales);
- les registres ou la cartographie des exploitations agricoles ou autres établissements de reproduction ou d'élevage, de préférence par unités épidémiologiques (et en utilisant si possible un système d'information géographique (SIG));

- les registres des mouvements des animaux au sein du pays et des échanges commerciaux avec les autres pays;
- la description des systèmes de production animale et des chaînes de valeur, y compris les principales activités autres que l'élevage, telles que: les meuneries, les marchés d'animaux vivants, les abattoirs, les collecteurs et les unités de transformations de produits laitiers, les transformateurs de viande, les unités de sous-produits, les ventes en gros et au détail;
- la description des systèmes de traçabilité utilisés en production animale s'ils existent (de l'animal vivant aux produits et sous-produits une fois transformés);
- des données sur l'accessibilité des ressources, comme les ressources humaines (nom et coordonnées), les équipements, les consommables (stocks et entrepôts, banques de vaccins).

Les mécanismes et les procédures doivent être définis pour maintenir et actualiser ces données et pour faciliter l'accès aux données privées si c'est nécessaire. Pour atteindre cet objectif, une coordination entre les différentes autorités responsables dans le pays est nécessaire incluant, par exemple, les autorités douanières pour le commerce international, les autorités économiques pour les producteurs d'aliments, les associations d'éleveurs pour l'identification des animaux, les syndicats de transformations de produits d'origine animale pour les données de traçabilité.

Ces mécanismes peuvent être gérés par un transfert régulier des données vers la base de données des services vétérinaires ou en autorisant ces services à avoir accès facilement et immédiatement aux données.

Dans le cas de sources d'information externes, qu'elles soient publiques ou privées, une convention doit définir l'accès aux données et le respect des règles de protection vis-à-vis de celles-ci. La convention doit également définir les conditions de partage ou d'accès aux données et informations avec les différentes parties en fonction de leurs besoins: destinataire des données, leur nature et les informations transmises, la fréquence de partage de ces données ou de ces informations.

De plus, il convient de préciser la manière dont les données seront utilisées pour mettre en œuvre et contrôler le système de gestion de l'urgence. Notamment, des indicateurs clés doivent être définis pour évaluer le risque et la situation épidémiologique, mais également pour surveiller les actions d'intervention et leurs impacts sur le contrôle de l'évènement zoonositaire. Si nécessaire, une ou plusieurs bases de données dédiées à l'évènement peuvent être développées, et les ressources nécessaires à la gestion de leur collecte et de leur analyse (tels que des ordinateurs, des tablettes ou des smartphones) doivent être identifiées.

Planifier: communication et mobilisation des communautés

En temps de paix, un plan de communication doit être établi en tenant compte des objectifs à atteindre avant et pendant l'urgence.

Le plaidoyer et la sensibilisation doivent être étendus aux dirigeants politiques, et ce à différents niveaux, afin de plaider pour les investissements dans les ressources nécessaires et pour les décisions organisationnelles de la préparation. L'annexe II décrit comment développer un tel plaidoyer.

La communication sur le risque doit être faite auprès des intervenants concernés et notamment auprès du grand public. Les messages diffusés en temps de paix doivent se focaliser sur l'appréciation du risque et de ses voies de transmission, ainsi que sur la prévention et les mesures de biosécurité. Ces messages peuvent comprendre des campagnes de sensibilisation du grand public et la diffusion d'information aux frontières (aéroports, ports, etc.), ainsi que des messages ciblés destinés aux professionnels de la santé animale et aux organisations de la chaîne de valeur de la production animale (y compris les communautés d'éleveurs et détenteurs de bétail). Cette information est nécessaire pour maintenir la vigilance face à une intrusion et maintenir les connaissances sur les modes de détection et de déclaration d'un évènement zoonositaire.

Une communication spéciale doit être mise en place pour être utilisée pendant les phases d'alerte et d'urgence. Ce matériel de communication doit être préparé à l'avance avec des informations clés et doit cibler:

- les décideurs, pour faciliter les processus de prises de décision;
- les intervenants concernés par l'urgence, pour s'assurer de leur mobilisation (financements et actions) en accord avec le plan d'intervention d'urgence;
- le public (par exemple, sous la forme de communiqué de presse), pour les informer de la situation et de la réalité du risque, tel que le niveau d'exposition pour les humains, les bonnes mesures pour se protéger et les mesures de contrôle décidées par les autorités.

En temps de paix, une voie de communication adaptée à la chaîne de commandement doit être préparée pour s'assurer de la diffusion d'informations objectives et en temps réel. Les voies de communication peuvent être une plateforme internet, des groupes de discussion spécifiques (tels que vétérinaires de terrain et autorités locales) et numéros de téléphone. Des points de contact doivent être identifiés dans les médias les plus pertinents (c'est-à-dire les journaux, la radio, la télévision). Ces points de contact doivent être régulièrement contactés et doivent recevoir des informations actualisées afin de maintenir leur intérêt et d'assurer la crédibilité de leurs sources.

Préparer l'urgence en temps de paix: équiper

La deuxième activité du cycle de préparation est d'équiper les plans. Les gestionnaires responsables de leurs plans respectifs doivent évaluer leurs besoins, trouver les bonnes personnes ressources et sécuriser l'équipement et les fournitures nécessaires à la mise en œuvre du plan à travers une cartographie et une mobilisation des ressources.

Les ressources à prendre en considération sont le personnel, l'équipement, les approvisionnements, et les moyens financiers ou autres nécessaires pour la mise en œuvre du plan, sans oublier la montée en puissance en cas de réponse prolongée. La première étape consiste à définir les besoins et les moyens d'approvisionnement à travers:

- l'évaluation des ressources facilement disponibles et la budgétisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan de préparation, en incluant les plans d'intervention spécifiques en fonction de scénarios d'urgence réalistes et crédibles;
- la définition des conditions d'accès rapide aux ressources nécessaires avec une mobilisation des fournisseurs: acquisition immédiate, des contrats préétablis avec les fournisseurs qui définissent les conditions de mobilisation des ressources matérielles nécessaires, des contrats pour la mise à disposition de ressources humaines;

- la signature de contrats et d'accords avec les fournisseurs et les partenaires.

Exception faite du personnel permanent des services vétérinaires, les ressources comprennent:

- les véhicules, le carburant et des moyens de communication à distance pour les activités de terrain, notamment les enquêtes de terrain;
- des équipements pour la coordination de l'incident et les systèmes d'information, dont les infrastructures (serveurs, ordinateurs, accès à internet) et les bases de données;
- du matériel pour l'échantillonnage d'animaux vivants et post-mortem et leur envoi aux laboratoires, y compris les fournitures d'emballage et d'expédition conformément aux normes de l'Association internationale du transport aérien (IATA) au cas où une expédition vers un laboratoire étranger ou international serait nécessaire;
- des équipements, des réactifs, des consommables pour les diagnostics de laboratoire;
- des ressources pour les équipes d'intervention rapide, y compris des équipements de protection individuelle (EPI), des équipements pour le dépeuplement (comme des unités mobiles d'électrocution, des pistolets d'abattage), pour l'élimination (comme des incinérateurs mobiles, des bulldozers) ou pour le nettoyage et la désinfection;
- l'afflux de ressources humaines en provenance du secteur privé ou d'autres autorités (autorités locales, autres agences).

La stratégie d'approvisionnement devrait consister à acquérir ou à signer des précontrats pour acquérir à temps les ressources suffisantes, qui ne peuvent être stockées, notamment:

- des précontrats pour l'approvisionnement de réactifs ou de vaccins; une solution efficace est de s'assurer un accès aux banques de vaccins (telles que les banques de vaccins antirabiques ou contre la PPR de l'OIE);
- des précontrats pour accéder à des services tels que l'élimination des animaux tués, l'abattage d'animaux, les tests en laboratoires et la formation externe.

Il est important d'évaluer le ratio coût/bénéfice de la constitution de réserves en temps de paix, ainsi que d'évaluer la possibilité d'augmenter rapidement les stocks en phase d'alerte.

Préparer l'urgence en temps de paix: former

Une fois les plans de préparation à l'urgence et les plans d'intervention spécifiques écrits et correctement provisionnés en termes de personnel, d'équipement, de fournitures et de financements, tous les intervenants auxquels des actions ont été assignés dans les plans doivent recevoir une formation appropriée aux fonctions qu'elles auront à remplir. Une formation régulière est nécessaire pour maintenir une sensibilisation spécifique et les connaissances nécessaires à l'exécution des plans d'intervention d'urgence.

Chaque organisation doit examiner les options de formation adaptées à leurs intervenants et à leurs plans. Un programme de formation pluriannuel est l'option la plus efficace et la plus durable pour le personnel régulièrement impliqué dans la préparation et l'intervention. La formation rapide et ponctuelle est une option pour les équipes opérationnelles impliquées dans des actes comme la vaccination ou la désinfection.

Même si tous les intervenants doivent être formés pour remplir correctement leur rôle et leurs responsabilités dans les plans, une attention particulière doit être portée sur:

- les cadres et les décideurs politiques sur le plaidoyer et le rapport coût/bénéfices des stratégies;

- les responsables des systèmes de gestion de l'urgence, à travers la formation sur le GEMP;
- le personnel pouvant être impliqué lors d'une intervention.

Le programme de formation doit être développé en fonction des besoins identifiés et il doit être intégré à la stratégie globale de formation des services vétérinaires. Les formations spécifiques en gestion de l'urgence incluent:

- une formation sur la coordination d'un incident, pour les membres du AH-EOC; elle peut inclure les aspects régionaux et internationaux d'une coordination;
- une formation sur la gestion de l'incident (commandement et contrôle) pour les activités de terrain, pour les gestionnaires des urgences des autorités nationales et infranationales;
- une formation à la gestion du stress du personnel pour les gestionnaires des urgences coordonnant les activités de terrain;
- une formation en examen clinique et en identification des menaces prioritaires sur la santé animale, ainsi qu'aux enquêtes sur les événements zoonitaires et les mesures sanitaires, pour les responsables officiels de la santé animale, les vétérinaires et les paraprofessionnels vétérinaires;
- une formation en procédures sur le prélèvement d'échantillons, leur conditionnement et leur expédition vers des laboratoires de référence, pour le personnel de laboratoire vétérinaire; cette formation peut inclure une formation sur les normes IATA.

Tout programme de formation efficace implique:

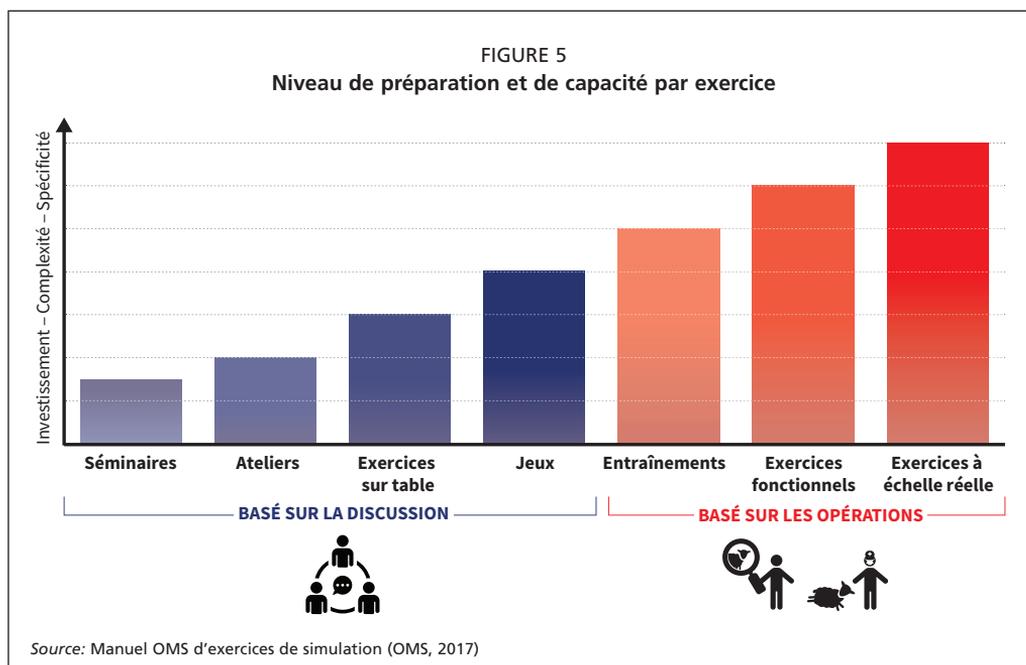
- une conception claire de matériel pédagogique qui prend en considération, par exemple, le besoin d'un transfert rapide de savoir-faire sur le terrain pendant la première phase d'alerte. Les nouvelles technologies telles que l'apprentissage en ligne peuvent être utiles;
- l'accent sur les compétences et les procédures clés pour chaque rôle et chaque position;
- la formation de formateurs en plus de la formation des utilisateurs;
- des formations conjointes avec d'autres agences et avec les acteurs concernés du secteur privé.

La vérification de la mise en œuvre d'un programme de formation continu et l'analyse des compétences du personnel clé font partie de la révision régulière du système de gestion de l'urgence.

Préparer l'urgence en temps de paix: tester

L'activité finale du cycle de préparation est de réaliser des exercices afin de tester le plan de préparation d'urgence et, notamment, le plan d'intervention d'urgence pour des événements zoonitaires spécifiques. Ceci permet d'évaluer si les ressources et les provisions prévues sont opérationnelles.

La meilleure façon de mettre un plan à l'épreuve est de procéder à des exercices de simulation permettant ainsi de vérifier la capacité de gestion d'un événement zoonitaire particulier, de la phase d'alerte jusqu'à la phase de reconstruction. Les exercices de simulation ne sont pas une formation, mais ce sont des exercices pratiques élaborés autour de scénarios crédibles et réalistes.



En fonction de l'objectif attendu, différents types d'exercices peuvent être organisés qui nécessiteront des niveaux différents de préparation et de capacité (figure 5). L'OIE a publié des lignes directrices sur des exercices de simulations qui présentent comment les développer, les organiser et les utiliser (OIE, 2020).

Certains exercices, décrits ci-dessous, sont purement dédiés aux activités de réponse.

Un exercice sur table (TTX) utilise une simulation de scénario progressif, associé à une série d'injects écrits pour amener les participants à étudier l'impact d'une éventuelle urgence de santé animale sur les plans, les procédures et les capacités existants. Un TTX simule une situation d'urgence dans un environnement informel et dénué de stress. L'objectif d'un TTX est de renforcer l'état de préparation à gérer une urgence sanitaire, à travers des discussions de groupe facilitées. Un TTX peut être utilisé pour:

- développer ou réviser un plan d'intervention;
- familiariser les participants avec leur rôle et leurs responsabilités;
- identifier et résoudre des problèmes à travers des discussions ouvertes et facilitées.

Un entraînement (ou 'drill') est un exercice pratique coordonné et supervisé, normalement utilisé pour tester une seule opération ou fonction spécifique de manière répétée. L'objectif d'un drill est de pratiquer des compétences, des opérations ou des fonctions spécifiques, en tant qu'individu ou en tant qu'équipe. Le drill aide les personnes concernées à pratiquer et à perfectionner une petite partie du plan d'intervention. Il doit être pour cela le plus réaliste possible et employer tout équipement ou appareil nécessaire à la réalisation de la fonction testée. Les drills peuvent être utilisés pour:

- former le personnel à des procédures, des appareils ou des (nouveaux) équipements;
- pratiquer et maintenir les compétences actuelles;
- développer de nouvelles politiques ou de nouvelles procédures.

Un exercice fonctionnel (FX) un exercice interactif entièrement simulé qui teste la capacité d'une organisation à répondre à un événement simulé. L'exercice teste plusieurs fonctions du plan opérationnel de l'organisation. C'est une réponse coordonnée à une situation dans une simulation réaliste et avec une contrainte de temps. L'objectif d'un FX est de tester ou de valider la capacité de réponse de fonctions ou de départements spécifiques dans une organisation. Il met l'accent sur la coordination, l'intégration et l'interaction des politiques, des procédures, des rôles et responsabilités d'une organisation avant, pendant et après l'évènement simulé. Un FX peut être utilisé pour:

- tester le système opérationnel, les procédures et les plans actuellement en place;
- identifier les points forts, les lacunes et les opportunités de renforcement;
- renforcer la capacité du système opérationnel pour répondre à la prochaine urgence;

Un exercice à échelle réelle (ou exercice de terrain) (FSX) simule un événement le plus réellement possible. Il est conçu pour évaluer la capacité opérationnelle des systèmes de gestion de l'urgence dans un environnement extrêmement stressant, simulant les conditions réelles d'intervention. Il comprend la mobilisation et le déplacement du personnel, des équipements et des ressources d'urgence. Idéalement, un FSX teste et évalue la plupart des fonctions d'un plan de gestion de l'urgence ou d'un plan opérationnel. L'objectif d'un FSX est de tester/évaluer la plupart des fonctions d'un plan d'urgence de la manière la plus réaliste possible. Cela inclut la coordination de plusieurs entités, tester de nombreuses fonctions d'urgence, et activer la salle de réponse de l'EOC. Un FSX peut être utilisé pour:

- tester la capacité opérationnelle de riposte à l'urgence d'équipes et d'organisations;
- tester les fonctions d'un plan de gestion de l'urgence et d'un plan opérationnel;
- des exercices de coordination, de communication et de collaboration entre plusieurs entités et intervenants;
- identifier les points forts, les lacunes et les opportunités de renforcement;
- Renforcer la capacité de réponse du système de gestion de l'urgence.

Quel que soit le type d'exercices, une approche standard pour leur élaboration et leur mise en œuvre se résume en trois étapes: (i) une planification préalable de l'exercice, le développement et le montage du matériel; (ii) la réalisation de l'exercice; (iii) l'analyse suite à l'exercice et la remise de conclusions.

Chaque organisation doit examiner l'applicabilité des mesures suivantes pour tester et faire s'exercer tous les intervenants jouant un rôle dans la mise en œuvre des plans:

- développer un programme d'exercices pluriannuel basé sur une augmentation du niveau de complexité et comprenant une série d'exercices de simulation;
- conduire des RAA pour évaluer les plans, les équipements et les formations après une vraie urgence et la mise en œuvre d'une intervention;
- saisir les observations, les points forts et les recommandations pour les domaines à améliorer;
- faire un rapport et un plan d'amélioration approuvés par les responsables de l'organisation.

Les résultats des exercices de simulation doivent être utilisés pour revoir le système de gestion de l'urgence.

Préparer l'urgence en temps de paix: suivi, audit et révision

Au-delà du «cycle de préparation», l'ensemble du système de gestion de l'urgence doit être suivi, audité et révisé par les Autorités compétentes, et actualisé régulièrement. Les mises à jour doivent prendre en considération la disponibilité de ces éléments clés du système:

- les précontrats et les protocoles d'accord validés;
- l'entreposage d'un minimum de consommables en quantité convenable et prédéfinie (tels que des réactifs, des vaccins) et ayant une durée de conservation valide;
- des données pertinentes (sur la production animale et sur les services de santé humaine et animale) et la capacité de les mobiliser par le biais de solutions informatiques adaptées;
- les ressources humaines et la capacité de les mobiliser et de les démobiliser en toute sécurité, y compris en tenant compte de l'impact du stress sur le personnel.

De plus, les audits et les enquêtes doivent être réalisés à chaque fois que les circonstances le demandent, comme:

- une évolution du contexte épidémiologique tel que, par exemple, une augmentation significative du risque d'apparition d'une menace zoonitaire, faisant d'elle une priorité;
- un changement dans la structure organisationnelle de l'autorité compétente locale ou nationale pouvant affecter la chaîne de commandement;
- un changement dans l'accès aux ressources telles que les investissements, les fonds, les ressources humaines (par exemple, retraite ou congé de longue durée);
- les nouvelles technologies ou les changements de technologies pour le diagnostic, les tests ou pour le contrôle des événements zoonitaires;
- les conclusions d'une RAA.

PRÉVENIR L'URGENCE EN TEMPS DE PAIX

Les actions de prévention en temps de paix ont pour objectif d'éviter l'entrée d'agents pathogènes pour les animaux, qu'ils soient infectieux ou non, ou d'empêcher une maladie endémique de dépasser une certaine valeur seuil ou de se propager sur des zones ou des populations jusque-là non touchées. Les actions de prévention doivent être basées sur le risque d'introduction ou de propagation mesuré à l'aide de l'analyse des risques et sur d'éventuels valeurs seuils et facteurs déclencheurs identifiés et convenus au préalable pour intensifier ces actions.

Les actions de prévention doivent faire partie des activités quotidiennes des services vétérinaires. Certaines conditions sont nécessaires pour permettre la prévention de l'introduction ou de la réémergence et de la propagation de dangers spécifiques pour la santé animale. Ces conditions préalables sont les suivantes et chaque organisation doit prendre en considération leur applicabilité:

- définir les menaces et dangers prioritaires pour les programmes de prévention;
- maintenir une chaîne de commandement efficace;
- garantir les ressources nécessaires à la prévention (telles que les ressources humaines, les vaccins, les désinfectants, les équipements).

Afin de prévenir efficacement l'introduction d'un risque pour la santé animale, les éléments suivants doivent être mis en place et revus régulièrement:

- le suivi des informations officielles et des rumeurs sur les événements zoonosanitaires dans les pays voisins et les pays partenaires commerciaux;
- les politiques d'importation comme la certification négociée avant entrée, et l'autorisation d'importer uniquement par les postes d'inspection frontaliers officiels;
- la sécurité aux frontières pour surveiller et prévenir l'entrée d'agents pathogènes par des voies illégales;
- la quarantaine, l'inspection et les tests après l'entrée sur le territoire en fonction du risque;
- une communication et une collaboration transfrontalières soutenues.

Afin de prévenir efficacement la réémergence ou la propagation d'un risque pour la santé animale dans le pays, les éléments suivants doivent être mis en place et revus régulièrement:

- les mesures de biosécurité (sur les exploitations et tout au long de la chaîne de valeur) en fonction du risque, comme les mouvements d'animaux, les marchés d'animaux vivants, les procédures d'entrée de nouveaux animaux, les procédures pour les détenteurs ou les manipulateurs d'animaux, les contrôles sur les sources d'alimentation comme l'agro-industrie ou les déchets alimentaires, (en particulier les eaux grasses);
- les programmes de vaccination des animaux (leur conception et leur mise en œuvre);
- le contrôle des contacts entre le bétail et la faune sauvage ou autres réservoirs d'agents pathogènes;
- la communication, les campagnes de sensibilisation et la formation.

De plus, ces mesures doivent être vérifiées en utilisant les indicateurs clés de chaque activité de prévention (comme le contrôle aux frontières, les programmes de contrôle des maladies ou le contrôle des mouvements). Des audits internes réguliers doivent être effectués.

Faire la différence entre prévention spécifique et non-spécifique est important. La prévention non-spécifique est basée sur des mesures non-spécifiques telles que la surveillance du territoire et des populations animales, l'inspection aux frontières et des règles générales de biosécurité. Les mesures préventives spécifiques sont ciblées pour prévenir une menace de santé animale prioritaire présentant un risque fort; les mesures de biosécurité qui ont été renforcées dans plusieurs pays pour limiter le risque de transmission de l'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) des oiseaux sauvages aux oiseaux domestiques en est un exemple.

DÉTECTER UNE SITUATION D'URGENCE EN TEMPS DE PAIX

Les activités de détection en temps de paix ont pour objectif de trouver et de confirmer l'apparition ou le niveau de présence d'un agent pathogène aussi rapidement et précisément que possible. Ces activités comprennent l'observation, la notification, l'enquête, l'échantillonnage, le testage et l'alerte précoce d'un éventuel événement zoonosanitaire.

La détection est basée sur le système de surveillance développé par le pays. Les services vétérinaires doivent définir leur stratégie pour la surveillance épidémiologique, qui implique:

- définir les menaces ou événements zoonosanitaires prioritaires pour la surveillance en fonction de l'analyse des risques;
- définir les meilleurs outils et stratégies pour la surveillance des menaces et événements prioritaires;
- cibler les populations animales (domestiques ou sauvages) pour la surveillance;

- choisir entre une surveillance passive basée sur les évènements et une surveillance active, ou opter pour les deux;
- développer une stratégie d'échantillonnage dans le cas d'une surveillance active.

Les services vétérinaires doivent vérifier leur capacité à mettre en œuvre la stratégie et développer et maintenir un SAP, ce qui implique:

- maintenir une chaîne de commandement efficace pour la déclaration, avec notamment un lien vers les vétérinaires praticiens de terrain, pour assurer que toutes les suspicions de cas soient bien déclarées;
- garantir l'étendue du réseau vétérinaire permettant une couverture complète du territoire sur le terrain, y compris sur les marchés d'animaux vivants et dans les abattoirs, incluant une supervision vétérinaire adaptée et une capacité d'identification des suspicions de cas adéquate;
- garantir un réseau de laboratoires disponible et durable, capable d'effectuer les tests nécessaires, y compris, le cas échéant, à travers des accords avec les pays voisins, avec les laboratoires de référence de l'OIE et avec les centres de références de la FAO comme capacité d'appoint ou pour confirmer ou typer des pathogènes; tester sur le terrain peut être très pertinent, notamment dans certaines situations où les tests en laboratoire sont difficiles d'accès, comme dans les régions éloignées ou celles dont les capacités sont limitées;
- garantir une logistique d'échantillonnage efficace qui préserve la qualité des échantillons;
- sensibiliser aux maladies animales prioritaires et aux autres menaces pour la santé animale;
- mettre en place des plans de surveillance pour les maladies prioritaires incluant des définitions claires pour les suspicions et les cas et des plans de surveillance participative des maladies à travers les réseaux de détenteurs d'animaux et d'agents de santé animale;
- former régulièrement les différents intervenants;
- encourager la notification rapide des suspicions de cas auprès des services vétérinaires (comme l'obligation légale pour les vétérinaires privés ou les organes professionnels de déclarer auprès de l'Autorité vétérinaire);
- effectuer des enquêtes de terrain sur des évènements en incluant la réalisation de tests de laboratoire sur toutes les suspicions de cas ou de foyers; (des enquêtes criminelles peuvent être ouvertes si une propagation intentionnelle est suspectée);
- développer et maintenir des systèmes d'information de santé animale avec des indicateurs clés pour le suivi des activités décrites ci-dessus;

De plus, l'Autorité vétérinaire doit effectuer des audits internes réguliers (en utilisant par exemple l'outil de la FAO sur l'évaluation de la surveillance (FAO, 2018)¹⁶, ou le cadre d'une auto-évaluation PVS).

Un programme de surveillance peut être conçu en accord avec le chapitre sur la surveillance dans le *Code Terrestre* (OIE, 2019c) et avec le chapitre sur la surveillance dans le *Code Aquatique* (OIE, 2019a).

¹⁶ Pour obtenir plus de détails sur le contexte et l'utilisation de cet outil, veuillez consulter le lien suivant http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/empres/news_100818.html.

Chapitre 3

Gestion des urgences de santé animale en phase d'alerte

La phase d'alerte (figure 6) est la période où le niveau de risque nécessite une surveillance étroite de toutes les activités en raison de la situation dans un pays voisin ou suite à l'apparition d'une suspicion d'évènement dans le pays. Cette période nécessite également une transmission rapide et le partage d'informations pertinentes et, en fonction de la teneur de l'alerte précoce, des actions préventives rapides pour faire face à une urgence imminente. Idéalement, cette phase doit être courte: la suspicion doit être soit réfutée soit confirmée, et ce le plus vite possible afin d'éviter la mise en place de restrictions inutiles si l'évènement n'est pas important, ou au contraire sa propagation s'il l'est.

Cependant, elle peut être soit trop courte, lorsque les services vétérinaires tardent à évaluer le risque, soit ne pas exister du tout lorsque les signes préliminaires d'un évènement ne sont pas détectés. La phase d'alerte, en tant que phase spécifique, est souvent oubliée du fait du manque de détection précoce, ce qui nuit largement à l'efficacité des mesures de réponse.

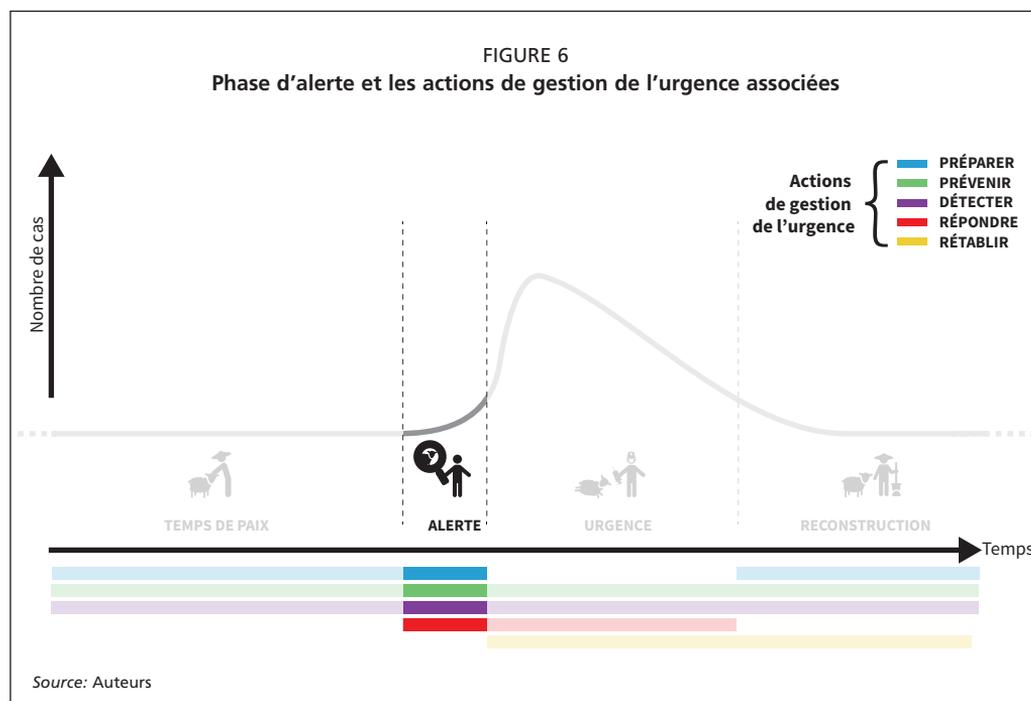


TABLEAU 3
Niveau d'importance de chacune des actions pendant l'alerte

	Alerte
Préparer	++
Prévenir	++++
Détecter	++++
Répondre	+(+)
Rétablir	

D'un autre côté, la phase d'alerte peut s'étendre sur une période prolongée dans une zone indemne entourée ou menacée par des zones infectées. Elle dure alors jusqu'à ce que le risque ait suffisamment diminué.

Les procédures concernant les actions devant être mises en place pendant la phase d'alerte doivent être décrites dans le plan de préparation et dans le plan d'intervention. Les actions les plus importantes de la phase d'alerte sont «détecter» et «prévenir», même si la préparation doit être renforcée et que, par précaution, les premières actions de réponse peuvent être lancées (tableau 3).

Ces actions de prévention et de détection intègrent le renforcement des mesures de biosécurité aux frontières, dans le pays et dans les exploitations. Elles comprennent également une surveillance ciblée et des enquêtes épidémiologiques organisées de manière à récupérer et à partager les informations le plus rapidement possible.

PRÉPARER L'URGENCE EN PHASE D'ALERTE

Pendant la phase d'alerte, les actions de préparation visent à atteindre un niveau élevé de préparation opérationnelle en prévision d'une menace zoonitaire spécifique.

Toutes les mesures de préparation développées en temps de paix doivent être revues et actualisées, sur les bases d'une évaluation rapide du risque (voir l'annexe IV). Les activités suivantes doivent être amorcées et poursuivies dès que l'alerte est donnée:

- convoquer les autorités et les professionnels concernés pour réviser et renforcer les systèmes, plans et procédures qui répondent au risque ou événement zoonitaire spécifique;
- mettre en place des réunions régulières avec les professionnels pour préparer une éventuelle intervention et pour partager les données sur l'évolution de la situation et l'actualisation de l'analyse des risques;
- informer les intervenants d'urgence pour qu'ils se préparent à une éventuelle activation et un déploiement;
- évaluer et sécuriser les ressources qui pourraient être nécessaires pour soutenir l'alerte et la réponse à un événement zoonitaire spécifique, telles que les financements d'urgence;
- surveiller et suivre l'évènement zoonitaire comme l'apparition de foyers de maladie ou la contamination de denrées alimentaires dans d'autres pays, et notamment dans les pays voisins ou chez les partenaires commerciaux (comme le suivi de suspicions ou de rumeurs sur les réseaux sociaux);
- distribuer du matériel d'alerte précoce pour communiquer sur les risques spécifiques et connus auprès des parties prenantes publiques et privées;

- réaliser une appréciation rapide du risque lié à la situation et modéliser des scénarios, en tenant compte de toutes les nouvelles données issues de l'évaluation du risque et de l'estimation des ressources et des financements nécessaires.

À partir de cette évaluation et en fonction du temps disponible, les activités de préparation suivantes doivent être mises en œuvre:

- réaliser une formation spécifique ou un rappel sur les actions d'intervention pour répondre à ce risque ou à cette maladie animale particulière;
- vérifier l'actualisation du système d'information en ce qui concerne la santé des animaux, l'identification des animaux et les mouvements commerciaux;
- garantir la capacité à suivre les indicateurs de progrès liés au système d'information.

Les bonnes décisions sont prises lorsqu'elles sont basées sur des informations solides. Afin de suivre, en temps en en heure, l'évolution de la situation pour pouvoir faire, avec prudence, des prévisions sur ce qui pourrait se passer par la suite et pour garantir que la planification des ressources soit adaptée à la situation et anticipée, il est important:

- d'évaluer le profil épidémiologique de l'évènement zoonitaire suspecté, et particulièrement lorsqu'il se déroule dans un pays voisin ou chez un partenaire commercial, en incluant le nombre de cas suspects ou de foyers, le nombre d'animaux concernés, l'incidence, la prévalence (par animal, par unité épidémiologique), la distribution géographique des suspicions de cas, les espèces contaminées (y compris les humains dans le cas d'une menace zoonotique);
- d'évaluer le risque de propagation en analysant les mouvements et les échanges commerciaux;
- de réaliser des exercices de simulation ciblés en utilisant des scénarios pratiques basés sur la menace et le risque en cours;

Ainsi, les autorités seront capables de revoir et éventuellement de modifier et d'adapter les plans de riposte à la situation d'urgence.

PRÉVENIR L'URGENCE EN PHASE D'ALERTE

Pendant la phase d'alerte, les actions de prévention ont pour objectif de stopper toute introduction d'agent pathogène identifié comme étant une menace probable ou imminente. Elles sont également supposées éviter la propagation d'une maladie spécifique à partir d'une suspicion de foyer ou l'empêcher de dépasser une certaine valeur seuil. Ces actions doivent être basées sur une évaluation du risque et peuvent être ciblées et mises en place en parallèle de celles réalisées en temps de paix.

Si des actions de prévention étaient déjà en place en temps de paix, la phase d'alerte exige qu'elles soient révisées et actualisées en fonction de la menace et du risque en cours. Des actions préventives supplémentaires visant à éviter ou à stopper l'introduction ou la propagation du danger peuvent être mises en œuvre en parallèle des actions préventives menées en temps de paix. Elles peuvent, en effet, éviter une urgence, ou au moins limiter son impact dès le départ. Elles doivent être basées sur le risque et inclure:

- le renforcement de la protection aux frontières, en ciblant les passages éventuels d'animaux et de marchandises, ou en renforçant la surveillance dans la zone à haut risque;
- la révision et l'amélioration des politiques d'importation aux postes-frontières autorisés, y compris le renforcement des quarantaines et des tests avant exportation et après l'entrée;

- l'amélioration de la communication et de la collaboration transfrontalières en ce qui concerne le risque ou l'évènement sanitaire spécifique;
- l'utilisation d'une communication sur le risque adaptée et dirigée vers les professionnels et le grand public, y compris à travers les médias officiels ou sociaux;
- le renforcement des mesures de biosécurité, sur les exploitations et tout au long de la chaîne de valeur, particulièrement en ce qui concerne l'alimentation, le transport, les marchés, la transformation et la gestion des déchets;
- le renforcement de la séparation entre les animaux domestiques là où c'est nécessaire (comme la création et le maintien éventuels de barrières physiques), une augmentation de la fréquence des nettoyages et des désinfections;
- éviter les contacts entre le bétail et la faune sauvage ou autres réservoirs potentiels d'agents pathogènes.

Il est également possible de mettre en place d'autres mesures d'atténuation plus large le cas échéant, en fonction de la politique de contrôle en cours et de l'évaluation du risque de propagation. Cela inclut, entre autre:

- la délimitation de zones tampons aux frontières avec un pays ou une zone affectée;
- le démarrage ou l'accompagnement d'une compartimentation;
- le démarrage ou le renforcement de programmes de vaccination dans la ou les zone(s) concernée(s).

DÉTECTER UNE SITUATION D'URGENCE EN PHASE D'ALERTE

Une autre action marquante de la phase d'alerte est l'action de «détecter». L'objectif de la détection pendant la phase d'alerte est de confirmer des suspicions concernant l'intrusion d'un agent pathogène (qu'il soit de nature biologique, chimique ou physique), ou concernant un pic d'infection endémique, ou encore une maladie émergente, et ce le plus rapidement et le plus précisément possible. Un SAP doit être organisé, combinant des enquêtes de terrain prédéfinies et coordonnées avec une structure hiérarchique, permettant une collecte et un partage rapide des données pour une prise de décision rapide concernant les mesures à prendre.

Un SAP¹⁷ est un système visant, de manière opportune, à détecter, signaler et communiquer l'intrusion ou l'émergence de maladies, d'infections, d'infestations ou d'intoxications dans un pays, dans une zone ou dans un compartiment. Il peut être utilisé pour un danger ou un évènement zoonositaire. Comme précisé dans le chapitre 2 sur la phase de temps de paix, les principaux éléments d'un SAP sont:

- l'obligation légale des vétérinaires privés ou des organes professionnels de déclarer auprès de l'Autorité vétérinaire;
- la capacité de mener des enquêtes efficaces sur les maladies et de les signaler;
- l'accès à des capacités de laboratoire;
- les programmes de formation pour les intervenants concernés; et,
- une chaîne de commandement et une ligne d'information nationales.

¹⁷ Un SAP peut être supranational comme le Système mondial d'alerte précoce (GLEWS), impliquant la FAO, l'OIE (et l'OMS pour les zoonoses), qui suit et collecte des informations (de santé animale et autres facteurs critiques éventuels), analyse ces données et émet des évaluations de risque, des tendances, des prévisions et des alertes à l'intention des partenaires et des services vétérinaires du monde entier.

Les actions de détection pendant la phase d'alerte peuvent être ciblées et compléter les actions de détection mises en place en temps de paix.

Toutes les mesures de détection développées en temps de paix doivent être révisées et actualisées en fonction de la réévaluation de la menace et du risque en cours. Ceci implique:

- une décision pour renforcer la surveillance ciblée (passive et active) basée sur l'appréciation du risque accompagnée d'une décision pour réaliser des enquêtes de terrain et mobiliser des ressources pour ces surveillances ciblées et ces enquêtes;
- une amélioration de la sensibilisation de tous les acteurs concernés, notamment sur la présentation clinique de la maladie ou de l'affection suspectée;
- des informations de surveillance syndromique (telle que l'augmentation de la morbidité ou de la mortalité, la diminution du taux de ponte ou du rendement laitier, la baisse du gain de poids) permettant le suivi du risque spécifique et l'utilisation du système d'information de santé animale pour évaluer certains signes peu suspects, comme une augmentation inexplicée de la mortalité;
- l'encouragement actif et le soutien à la déclaration rapide des suspicions de cas auprès des services vétérinaires et leur notification par le biais du SAP;
- des enquêtes rapides de terrain sur les rumeurs et les suspicions, telles que des enquêtes épidémiologiques et de suivi des mouvements d'animaux;
- des enquêtes de terrain en amont et en aval, en cas de fortes suspicions, y compris des enquêtes et des tests sur les animaux contacts ou liés à l'épidémie;
- l'évaluation des capacités diagnostiques pour préparer la réponse d'urgence (c'est-à-dire, la disponibilité des réactifs et de l'équipement, et du personnel formé) et l'activation de l'externalisation des tests si nécessaire;
- le renforcement des capacités de test en laboratoire pour l'agent pathogène spécifique, y compris la soumission de diagnostic de confirmation à des laboratoires de références nationaux ou internationaux, si c'est possible et si le temps le permet.

Idéalement, toutes ces actions de détection doivent être dirigées par une petite équipe d'épidémiologistes stable, permettant une meilleure uniformité des résultats et de constituer une première connaissance détaillée du terrain.

RÉPONDRE À UNE URGENGE EN PHASE D'ALERTE

Pendant la phase d'alerte, des interventions préliminaires préventives peuvent être nécessaires pour éviter la propagation de l'agent pathogène si sa présence venait à être confirmée. Ces actions préventives doivent être immédiates et spécifiques, afin de minimiser le temps de réaction et d'améliorer l'efficacité de toutes les actions qui seront prises par la suite pendant la phase d'urgence.

En fonction du risque, des mesures d'intervention peuvent être mises en place précocement pour maximiser la surveillance de l'évènement, suivre le flux d'information, et réduire le temps de réaction face à un évènement zoonitaire confirmé. Ces mesures mises en place avant la déclaration de l'urgence peuvent comprendre:

- l'activation des mécanismes de coordination de l'incident pour maintenir la connaissance de la situation et la gestion de l'information (comme la communication des risques et l'information du public);

- la planification préalable de ces interventions d'urgence potentielles (en utilisant des scénarios plausibles);
- le pré-positionnement de ressources (tel que du personnel, de l'équipement et des fournitures, y compris des vaccins);
- l'utilisation d'outils adaptés pour la communication du risque vers les acteurs concernés;
- la mise en place, par précaution, de restrictions préventives des mouvement ('mouvements sûrs'), d'abattage partiel préventif (avec dédommagement), de la désinfection des installations et du matériel, et d'une vaccination ciblée;
- le déclenchement de procédures d'enquête spécifiques par les forces de l'ordre en cas d'introduction d'un agent pathogène intentionnelle ou suspecte;

Toutes mesures d'atténuation doivent être mises en œuvre en parfait accord avec le plan d'intervention d'urgence qui serait déclenché si un cas était confirmé.

Chapitre 4

Gestion des urgences de santé animale en phase d'urgence

La phase d'urgence est indiquée, de façon schématique, comme le pic de cas ou de foyers sur la ligne temporelle de l'évènement (figure 7). Cette période appelle à l'action immédiate et urgente pour éviter ou atténuer les pertes directes et indirectes que l'évènement zoonitaire pourrait entraîner. L'état d'urgence est décidé lorsque l'évènement zoonitaire provoque une perturbation majeure qui ne peut être gérée par les activités normales quotidiennes. Il peut être déclaré avant (par exemple, si la preuve d'un cas unique d'une maladie exotique prioritaire est apportée) ou après une évaluation de risque situationnelle (par exemple, la manifestation de la propagation et de l'impact d'une maladie émergente).

L'action la plus importante pendant la phase d'urgence est «répondre», et cette phase ne comprend pas d'actions de préparation (tableau 4). Une fois que l'urgence frappe, le temps de la préparation méthodique est révolu et l'attention et les ressources sont dirigés vers le combat. En effet, une fois la maison en feu, il est trop tard pour élaborer un plan de secours. Si les préparations n'ont pas été faites préalablement, la capacité de réponse

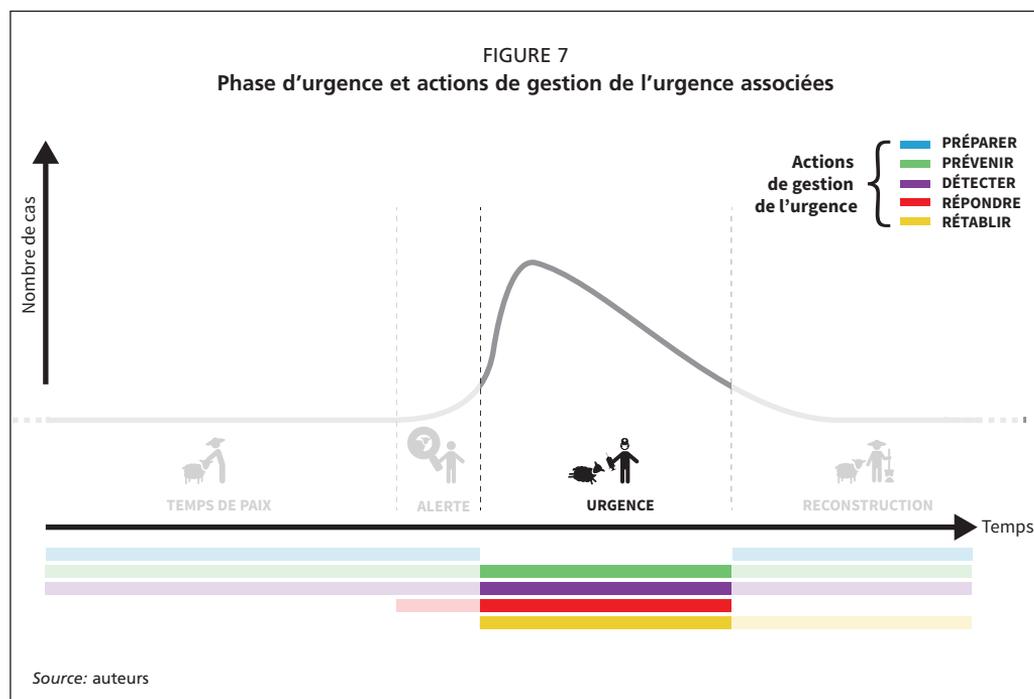


TABLEAU 4
Niveau d'importance de chacune des actions pendant la phase d'urgence

	Urgence
Préparer	
Prévenir	+++
Détecter	+++
Répondre	++++
Rétablir	+

ne sera pas optimale et les mesures de contrôle seront moins efficaces, moins rapides et moins coordonnées. Prévenir la propagation de l'agent pathogène et détecter où il se dirige et d'où il vient sont également deux actions importantes.

Ainsi, la gestion d'un événement de santé animale pendant la phase d'urgence repose sur trois piliers qui sont comme les trois pattes d'un tripode. Si l'une des pattes ne fonctionne pas, tout l'effort s'effondrera:

- trouver rapidement l'infection – détecter;
- éliminer rapidement l'infection – répondre;
- stopper la propagation de l'infection – prévenir;

De plus, les actions de rétablissement peuvent être démarrées pendant la phase d'urgence, en réévaluant régulièrement l'évolution de l'évènement.

Pendant la phase d'urgence d'un événement en santé animale, déclenchée par la situation épidémiologique mais décidée par les gestionnaires de risque, la mise en œuvre des plans nécessite une augmentation rapide du personnel et de l'équipement. Elle oblige également à réévaluer en permanence la situation pour une adaptation en temps réel.

Puisque 'répondre' est l'action la plus importante de la phase d'urgence, elle est décrite en premier dans ce chapitre.

RÉPONDRE EN PHASE D'URGENCE

Les actions de réponse visent, de manière urgente, l'évènement zoonositaire. Elles visent également à limiter les dommages causés sur les moyens de subsistance, sur la santé humaine et animale, sur les systèmes de production animale, et ce, de façon coordonnée et en utilisant l'approche Une seule santé lorsque cela semble approprié. Pendant la phase d'urgence, l'objectif de la réponse est de contenir et d'éliminer l'agent pathogène rapidement. Cet objectif peut être atteint à travers la mise en œuvre d'un plan d'intervention d'urgence (ou «plan de réponse d'urgence», «plan de riposte aux situations d'urgence» ou encore «plan de contingence») spécifique (s'il existe) ou alors plus général et qui devra ensuite être affiné pour s'adapter à la situation spécifique en cours.

Les trois activités des plans d'intervention d'urgence sont:

- une analyse situationnelle rapide;
- un démarrage et une mise en œuvre des procédures;
- la désactivation éventuelle du plan et la démobilisation des équipes d'intervention.

Répondre en phase d'urgence: analyse rapide de la situation

L'objectif d'une première analyse de la situation est de collecter et analyser les données pour confirmer l'urgence, de décrire le type d'évènement et d'évaluer ses impacts et son évolution potentielle. L'adéquation entre la capacité de réponse existante et les besoins additionnels immédiats doit également être évaluée de manière à déterminer le niveau opérationnel de gestion devant être activé pour une intervention immédiate. La taille et le type d'évènement déterminera quelles mesures de contrôle sont les plus adaptées et également l'étendue géographique de leur application (par exemple, abattage sur une grande zone versus abattage ciblé).

Cette analyse peut être effectuée par une équipe d'experts en prenant en considération les questions suivantes: (i) Y a-t-il ou non une urgence? (ii) Quelle est la principale menace de santé animale? (iii) Quelles décisions doivent-elles être prises (c'est-à-dire, confirmer ou définir les objectifs de réponse)? (iv) Quelles sont les informations nécessaires pour prendre ces décisions? (v) Quelle est la capacité de réponse existante (identifier les besoins en ressources)?

Les principales étapes de l'analyse rapide sont: (i) fixer les priorités à évaluer; (ii) collecter les données disponibles; (iii) les analyser et les interpréter; (iv) présenter les résultats et les conclusions avec des options d'intervention. À la suite de ces étapes, le plan et les ordres peuvent être distribués, exécutés, (et évalués et révisés ensuite). L'évaluation doit être faite régulièrement en fonction des nouveaux cas ou foyers confirmés.

Répondre en phase d'urgence: mise en œuvre du plan d'intervention d'urgence

Pour mettre en œuvre le plan d'intervention d'urgence, l'état d'urgence doit être déclaré. Les mesures de précaution peuvent être immédiatement mises en place dès le début de la mise en œuvre du plan.

Tel que décrit dans le chapitre 3, l'alerte peut être déclenchée, par exemple, si la présence d'une maladie prioritaire normalement absente du pays est suspectée ou confirmée dans un pays voisin. L'urgence sera alors décrétée dès confirmation d'un premier cas dans le pays. Le passage de la phase d'alerte à la phase d'urgence peut aussi être déclenché par une augmentation significative (par rapport à des valeurs seuils décidées préalablement) ou une évolution anormale (en termes d'hôtes ou de zones) de l'incidence ou de la virulence d'une maladie prioritaire présente dans le pays; ou par une fréquence élevée et concomitante d'une diminution inexplicée des performances animales dans de nombreuses unités épidémiologiques (par rapport à des valeurs seuils décidées préalablement).

De nombreux exemples de situations d'urgence existent en termes de nature et d'échelle. Les différences peuvent être géographiques mais également thématiques, notamment si un acte intentionnel est suspecté d'être la cause de l'évènement. Dans tous les cas, la mise en œuvre du plan d'intervention d'urgence nécessite un cadre législatif robuste, élaboré en temps de paix. L'activation et la mise en œuvre correcte de ce plan dépend des structures construites en temps de paix.

Mise en œuvre du plan d'intervention d'urgence: le processus d'action

Tout au long de la phase d'urgence, les activités doivent être supervisées et réalisées par des structures ayant des rôles et des responsabilités différentes, idéalement à travers un AH-EOC tel que décrit dans le chapitre 2.

La structure de coordination est une structure hors-site (centrale ou locale) qui fournit les ressources et les orientations stratégiques, les autorisations et un soutien spécifique à la prise de décision pour la structure de commandement de l'incident. Elle déclare l'urgence et diffuse les informations au public. Elle désigne les agents gouvernementaux ayant autorité et déploie les mécanismes de coordination de l'incident au niveau central pour maintenir la connaissance situationnelle et la gestion de l'information, comme la communication des risques et la communication de crise en accord avec des procédures validées et avec le plan de communication. La coordination des opérations d'intervention d'urgence implique également (i) l'acquisition, l'allocation et le suivi des ressources, (ii) la supervision globale des équipes d'intervention, (iii) la surveillance et l'évaluation de la réponse et (v) la modélisation et l'évaluation en continu. Typiquement, la structure de coordination est constituée de l'Autorité vétérinaire et d'autres Autorités compétentes centrales appropriées.

Les structures de commandement sont des structures de niveau local qui mettent en œuvre les interventions sur place pour une gestion directe de l'urgence. Les structures de commandement impliquent, notamment, l'activation et le déploiement des mécanismes de commandement de l'incident au niveau local pour gérer rapidement et efficacement les interventions sur le terrain selon les plans. Ces activités peuvent inclure la vaccination, l'abattage, les restrictions de mouvements, la décontamination, le suivi et le traçage de la propagation de l'agent pathogène et le zonage. Les structures de commandement auront la charge de la mise en œuvre effective des interventions d'urgence, comme la définition des objectifs et des priorités pour la gestion de l'incident (ce qui doit être fait), des stratégies de réponse (l'approche pour réaliser les objectifs), les procédés d'intervention (méthodes pour atteindre les objectifs). La mise en œuvre implique également la mobilisation et la gestion des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs et organiser les opérations nécessaires à la stratégie et aux tactiques sélectionnées. Les structures de commandement ont la responsabilité d'organiser l'ensemble du soutien, comme la logistique, la planification, et les fonctions financières et administratives. Généralement, la structure de commandement est constituée des services vétérinaires locaux et d'autres représentants appropriés appartenant aux Autorités compétentes, aux agences et aux parties prenantes locales.

Il est important de répéter ici qu'une bonne mise en œuvre des activités de réponse nécessite une planification préalable:

- l'adoption et la mise en place de textes réglementaires au niveau local nécessaires à la réponse impliquent d'avoir des modèles préétablis;
- la modélisation rapide et l'évaluation de l'impact d'un événement et des ressources nécessaires impliquent une planification approfondie de la préparation qui inclut les financements, le personnel d'intervention d'urgence, les prestataires, l'équipement et les fournitures telles que le matériel d'échantillonnage et les EPI, mais également, la formation ponctuelle *in situ* en cas de besoin;
- la protection du personnel en termes de santé et de sécurité implique un plan sanitaire et un plan sécuritaire pour éviter les blessures ou les maladies parmi les intervenants (y compris les conséquences du stress);
- le respect du bien-être animal et la protection de l'environnement impliquent des actions de sensibilisation ciblées en temps de paix;

- la mise en place de procédures d'urgence pour les laboratoires implique la définition préalable de règles et de formations.

Mise en œuvre du plan d'intervention d'urgence: contenir la propagation

Parmi les modes de transmission d'un agent pathogène, on peut trouver le contact direct, le matériel contaminé, les vecteurs arthropodes et la propagation par le vent, voire une combinaison de ces facteurs. En fonction de ces facteurs, l'agent pathogène peut se propager soit uniquement entre les animaux d'un même troupeau en étroit contact les uns avec les autres, soit sur des longues distances, notamment lorsque des animaux infectés sont déplacés. Même dans les cas de transmission par le vent, contrôler les autres modes de transmission peut réduire les risques.

Les restrictions de mouvement

La propagation due à des mouvements d'animaux vivants et à des mouvements de produits d'origine animale peut être contrôlée par des restrictions de mouvement renforcées de manière appropriée. De telles restrictions de mouvements doivent être prévues par la loi et leurs conditions doivent être préparées à l'avance. Il est préférable que les propriétaires d'animaux ou de produits d'origine animale comprennent la nécessité de ces restrictions, et que le respect de ces exigences est dans leur propre intérêt. Une bonne communication avant et au moment de l'application des restrictions de mouvement est, donc, essentielle. De plus, les restrictions de mouvement seront plus efficaces si leur impact sur les propriétaires d'animaux est minimal. Les restrictions temporaires et de courte durée ont plus de chance d'être bien accueillies. Une évaluation du risque relatif permettra les mouvements de produits d'origine animale à bas risque, comme des produits pasteurisés ou autres produits traités.

La biosécurité

En plus des mesures de biosécurité de base ou générales, d'autres mesures spécifiques peuvent être ajoutées dans les zones atteintes et voisines pour contenir la propagation. Les zones à fort risque de contamination sont celles proches des zones où une infection est en cours. La plupart du temps, la propagation des maladies se fait à travers des voies indirectes liées au matériel contaminé plus que par un contact direct entre les animaux à travers les barrières de la ferme, même entre des fermes infectées et d'autres fermes voisines. Améliorer la biosécurité peut drastiquement réduire le risque. La biosécurité est relativement peu chère et rentable sur du court et du long terme. Ainsi, toute dépense visant à aider les éleveurs à améliorer leur niveau de biosécurité pendant les foyers représente un investissement judicieux.

La vaccination et le traitement

Les bénéfices obtenus en réduisant les signes cliniques et les pertes dues à un agent pathogène rendent souvent les options de vaccination et de traitement attractives. La vaccination d'urgence (ou le traitement dans certains cas) peut aussi aider à stopper la propagation de l'évènement. Cependant, face à une épizootie, cette option est difficile, lourde en termes de ressources et chère. Elle nécessite une planification préalable pour identifier les sources

potentielles de vaccins ou de médicaments et impose de planifier les stratégies possibles pour son application. Lorsque le niveau d'infection est tel que l'abattage sanitaire total seul n'est pas faisable, la vaccination peut être utilisée pour réduire la circulation de l'infection jusqu'à ce que le niveau d'infection soit suffisamment bas pour mettre en place un abattage ciblé. Des lignes directrices sur la vaccination d'urgence sont décrites dans le *Code Terrestre* au chapitre sur la vaccination (OIE, 2019c).

Mise en œuvre du plan d'intervention d'urgence: éliminer l'agent pathogène

Pour éliminer un agent pathogène transmissible, la solution la plus efficace est d'en détruire la source grâce à un processus d'abattage sanitaire, qui comprend trois phases.

Le dépeuplement

Une des possibilités pour éliminer l'agent pathogène est la mise à mort des animaux ayant été soit confirmés comme étant infectés soit potentiellement infectés par contact direct ou indirect. Ces animaux sont les principales sources de l'agent pathogène et la source d'infection directe la plus dangereuse. La mise à mort des animaux doit être effectuée le plus décevement possible. Les méthodes utilisées actuellement varient d'une situation à une autre. L'abattage des animaux ou de groupes d'animaux doit être limité aux animaux activement infectés et, dans certaines situations, à ceux qui se trouvent dans une zone ayant été identifiée comme hautement à risque par une évaluation du risque. Les animaux qui ne sont pas à risque mais abattus de manière préventive peuvent être utilisés pour la consommation humaine. Les méthodes de mise à mort pour des raisons de santé animale sont décrites dans la section bien-être animal du *Code Terrestre* (OIE, 2019c) et du *Code Aquatique* (OIE, 2019a) et sur le portail internet de l'OIE sur le bien-être animal¹⁸. Ces méthodes sont également décrites dans le *Manuel sur les procédures d'éradication des maladies par abattage sanitaire* de la FAO (Geering, Penrith et Nyakahuma, 2001).

L'élimination

Les carcasses des animaux morts, soit de maladie soit par abattage, peuvent rester infectieuses après la mort et contaminer l'environnement et les charognards. Les méthodes pour éliminer les animaux et les produits d'origine animale sont décrites dans le *Code Terrestre* (OIE, 2019c) et le *Code Aquatique* (OIE, 2019a), dans le *Manuel sur les procédures d'éradication des maladies par abattage* de la FAO (Geering, Penrith et Nyakahuma, 2001) et dans les *lignes directrices de la gestion des carcasses* de la FAO (Miller, Miknis et Flory, 2020).

La désinfection

Le nettoyage et la désinfection des installations et du matériel sont essentiels car la transmission indirecte peut se faire à travers le mouvement de l'agent pathogène présent sur les objets inanimés (ex: les fomites), tels que les véhicules, les vêtements, et notamment les chaussures. Des orientations sur la désinfection sont décrites dans les chapitres sur la désinfection du *Code Terrestre* (OIE, 2019c) et du *Code Aquatique* (OIE, 2019a), et, également, dans les documents de la FAO suivants: le *Manuel sur les procédures d'éradication*

¹⁸ Veuillez consulter l'adresse suivante <https://www.oie.int/en/animal-welfare/animal-welfare-at-a-glance/>.

des maladies par abattage sanitaire (Geering, Penrith et Nyakahuma, 2001) et les lignes directrices de la gestion des carcasses (Miller, Miknis et Flory, 2020).

Mise en œuvre du plan d'intervention d'urgence: indemniser

La peur de perdre leurs animaux est une motivation pour les propriétaires pour sortir leurs animaux d'une zone d'épidémie. Cette réaction augmente le risque de propagation de l'agent pathogène. Elle peut être réduite si les stratégies d'abattage sont limitées au strict nécessaire et si le dédommagement ou l'indemnisation est approprié et rapidement attribué. Des efforts doivent être faits pour rassurer les propriétaires sur le fait que leurs animaux ne seront abattus que si aucune autre alternative n'est possible et qu'ils recevront, dans ce cas-là, un dédommagement.

Les politiques d'indemnisation doivent être élaborées et financées pendant le temps de paix.

Elles doivent être mises en place dès que possible après les mesures de contrôle, même pendant la phase d'urgence, et sont ensuite considérées comme une action de rétablissement. Cependant, une indemnisation complète peut souvent n'être mise en place que pendant la phase de reconstruction. Plus d'information sont disponibles dans le manuel LEGS.

Mise en œuvre du plan d'intervention d'urgence: démobiliser

La démobilisation est la libération et le renvoi des ressources qui ne sont plus nécessaires. Certaines ressources peuvent être démobilisées dès la fin de la phase d'urgence, alors que d'autres seront nécessaires jusqu'à la fin de l'évènement.

La démobilisation doit être réalisée de manière efficace et sûre et ne doit pas interférer avec les opérations en cours. Un plan et un processus officiels de démobilisation doit être développé pour les incidents complexes, identifiant les responsabilités des différents directeurs, les priorités de libération, leurs procédures et les processus de démobilisation.

Les gestionnaires devraient planifier et se préparer pour le processus de démobilisation alors même qu'ils commencent le processus de mobilisation des ressources.

Répondre en phase d'urgence: les indicateurs clés de progrès

Tout au long de la phase d'urgence, un système d'information de santé animale doit être utilisé pour définir les indicateurs clés de manière à suivre l'évolution de l'évènement, le niveau et la rapidité de mise en œuvre des mesures de contrôle et leur efficacité. Cela permettra une évaluation continue du risque situationnel afin de déterminer les actions nécessaires à l'actualisation de l'intervention d'urgence.

Une analyse de la progression des indicateurs clés va permettre d'évaluer en continue l'efficacité de la réponse et des mesures de contrôle pour pouvoir les rectifier et les adapter. L'adaptation peut inclure la révision de la définition de cas, la révision des actions à mettre en place dans le cas d'une suspicion ou d'une confirmation de cas, ou même la révision et éventuellement la modification des objectifs d'intervention.

Une bonne prise de décision se fonde sur un processus graduel, basé sur l'information:

- les décisions concernant les politiques doivent être basées sur ce que l'on sait;
- la connaissance se construit à partir d'informations fiables;
- l'information vient d'une analyse des données.

La progression de la réponse peut être évaluée à partir des indicateurs suivants:

- le ratio entre les rapports positifs et négatifs;
- le taux d'incidence général ou dans des zones spécifiques: nombre de cas pendant une période donnée par rapport au nombre de cas dans une période antérieure;
- les voies de propagation entre sites infectés;
- les méthodes de surveillance détectant le plus grand nombre de cas;
- le nombre de jours entre le début des premiers signes et la déclaration;
- le nombre de jours entre la réception de la déclaration et la fin de l'abattage;
- le nombre de jours entre la fin de l'abattage et la fin de l'élimination des carcasses;
- le nombre de jours entre la fin de l'élimination des carcasses et la fin du nettoyage et de la désinfection;

Même si les RAA sont généralement effectuées après la phase d'urgence (Chapitre 5), certaines peuvent être réalisées pendant. Cette approche permet une révision centrée sur une activité particulière, ou un groupe d'activités, ou sur une partie de l'intervention ou encore sur une période donnée. Les RAA offrent des opportunités multiples de cycles d'amélioration de l'intervention, surtout pour les urgences prolongées. Même si des révisions peuvent être difficiles à réaliser en situation d'urgence, les bénéfices dépasseront largement l'effort.

Répondre en phase d'urgence: adaptation aux situations particulières

Les pays peuvent trouver difficile de développer la plupart des mesures de contrôle pendant la phase d'urgence dans certaines zones à cause des contraintes géographiques, des mouvements de population (nomadisme, transhumance, ou statut de réfugiés) ou encore à cause de troubles civils.

Une approche spécifique sera nécessaire pour ces zones aux besoins particuliers (par exemple, transport aérien du personnel ou de l'équipement, ou de l'équipement mobile). De plus, un personnel spécialisé et embauché localement présentant une bonne connaissance des communautés locales et une aptitude à gagner leur confiance sera également nécessaire.

Le système de gestion de l'urgence doit identifier ces zones difficilement accessibles et doit déterminer, en temps de paix et autant que possible, les mesures spécifiques qui sont requises. Parfois, s'appuyer sur des ONG ayant une grande expérience de travail avec ces communautés isolées ou instables peut aider. Les ONG et leurs équipes doivent être considérés comme une ressource précieuse pour la mise en œuvre des programmes de santé animale dans les zones difficiles, comme les campagnes de contrôle de maladie chez le bétail.

Ainsi, des négociations devraient être faites avec les ONG appropriées pour obtenir leur collaboration dans ce domaine. Une part importante de la préparation en temps de paix est de pré-identifier ces partenaires éventuels. Les formations et les ressources nécessaires doivent ensuite être mises à disposition de leurs équipes.

Répondre en phase d'urgence: communication d'urgence

Établir un calendrier régulier des communications entre les niveaux de commandement est important et doit être présenté dans le plan d'intervention d'urgence. Le flux des informations du bas vers le haut et les instructions du haut vers le bas doit être inclus. Pour fonctionner, la communication doit se faire dans les deux sens. La duplication des communications doit également être évitée. Une façon d'y arriver est d'avoir des listes de diffusion

standardisées, pour les rapports et les instructions, définies préalablement. Ainsi, l'information est envoyée au point voulu mais également copiée aux autres intervenants concernés.

Un «rythme de combat» doit être établi pour les réunions au sein des niveaux de commandement et pour leur communication entre eux afin de garantir que tous les domaines concernés fassent des rapports réguliers et que les progrès soient examinés. Ce processus doit être organisé et supervisé par la structure de coordination.

Les principes de base de la communication du risque en situation d'urgence peuvent être résumés ainsi (OIE et WHO, 2015):

- la confiance est l'objectif: chaque information ou message délivré renforce ou effrite la confiance;
- la transparence est l'outil: présenter tous les faits aux intervenants, de manière proactive et volontaire, permettra de construire la confiance;
- la fréquence contrôlée des messages, avec un démarrage précoce, des mises à jour fréquentes et l'absence de lacune renforcent la confiance et l'adhérence: même avec de l'information incomplète, occuper la scène aide à contrôler les rumeurs et établit le leadership;
- une communication adaptée aux inquiétudes du public est essentielle: écouter et répondre installent un dialogue qui permet la confiance et l'appropriation; être prêt à répondre à des préoccupations pouvant sembler déraisonnables aux yeux d'un spécialiste, permet une meilleure compréhension des réactions sociales à une urgence et aux activités d'intervention;
- la planification est la clé: une urgence de santé animale déclenchera des demandes extrêmes en termes de communication, donc la planification de la communication est cruciale et peut empêcher une urgence de devenir une crise.

En fonction de la situation, les technologies de communication, comme les centres d'appel et les médias sociaux, peuvent être efficaces pour atteindre les professionnels et le grand public mais doivent être utilisées avec prudence car les messages peuvent être biaisés.

DÉTECTER EN PHASE D'URGENCE

Les actions de détection pendant une urgence ont pour principal objectif de localiser et de confirmer rapidement la présence d'un agent pathogène spécifique ou d'un autre danger animal, et confirmer la présence d'animaux infectés ou à risque, afin de mettre en œuvre les mesures de réponse le plus efficacement possible. Les actions de détection en phase d'urgence font généralement partie du plan d'intervention d'urgence.

Déterminer la répartition géographique et le nombre de sites touchés le plus tôt possible est d'une importance vitale. Une surveillance englobant une large zone est nécessaire dès le début. En général, le «cas index» (c'est-à-dire le premier cas signalé ayant indiqué la présence d'un danger) n'est pas réellement le «cas zéro», le premier cas réellement survenu. De nombreuses situations ont montré que les deux pouvaient être bien séparés, que ce soit dans l'espace ou dans le temps, ou les deux. Localiser ce cas zéro donne une bonne indication de la sévérité à laquelle s'attendre pour l'évènement et des mesures nécessaires à son contrôle. La localisation du cas zéro est également cruciale si un cas de malveillance est suspecté, ce sera alors un élément essentiel de l'enquête criminelle.

La mise en place d'une surveillance facilite l'évaluation de l'efficacité et de l'impact des mesures de contrôle. Après la mise en œuvre des mesures de contrôle, une surveillance ciblée en fonction des risques, tant dans les zones atteintes que dans les zones indemnes, doit être mise en place. Cette surveillance permettra également d'établir, par exemple, des zones franches pour maintenir ou rétablir le commerce.

Les actions de détection nécessaires en phase d'urgence sont les suivantes:

- mobiliser des ressources pour une surveillance, une communication et une sensibilisation ciblées;
- revoir et renforcer les activités de surveillance spécifiques en cours, telles que (i) le signalement rapide des suspicions de cas par les vétérinaires et les diagnosticiens, (ii) le renforcement des capacités des principaux intervenants à reconnaître et à signaler l'événement, (iii) la sensibilisation du public à la présentation clinique des cas, et (iv) les plans de surveillance active visant à cibler les risques dans les différentes zones (telles que les zones infectées, de confinement, de protection, de surveillance ou indemnes);
- réaliser des enquêtes de terrain systématiques, y compris des échantillonnages sur chaque foyer;
- tracer les autres animaux infectés ou contact, pour comprendre l'évolution épidémiologique de l'événement et identifier la source de l'événement – (il s'agit d'une activité de spécialistes qui nécessite du personnel formé et implique l'utilisation de formulaires de collecte de données standardisés pour garantir l'uniformité des résultats et obtenir des premières données détaillées provenant du terrain);
- réexaminer et maintenir, ou renforcer, les capacités de diagnostic, notamment en réévaluant les besoins en laboratoires en termes d'augmentation de personnel, des équipements et des fournitures, ou en ayant éventuellement recours à des laboratoires étrangers;
- affiner la définition de cas (y compris celle de suspicion de cas) en se basant sur les observations et sur la situation épidémiologique;
- cibler la surveillance comme soutien à l'intervention, basée sur des évaluations épidémiologiques et sur des enquêtes, dans les zones touchées et indemnes;
- utiliser le système d'information de santé animale pour superviser le niveau de détection.

Les Autorités vétérinaires doivent signaler les foyers de TAD et autres maladies animales à fort impact en utilisant le système d'information de santé animale de l'OIE (WAHIS) et le Système mondial d'information sur les maladies animales de la FAO, EMPRES-i. Ils doivent également suivre tout protocole régional de notification. Une notification internationale précoce permettra un accès précoce à l'assistance internationale et la coordination régionale ou mondiale d'une réponse.

PRÉVENIR EN PHASE D'URGENCE

Les actions de prévention pendant l'urgence ont pour objectif à la fois de stopper de nouveaux agents pathogènes d'entrer dans le pays et aussi d'empêcher la propagation de l'agent pathogène en dehors des zones infectées ou du pays touché. Ces actions impliquent un renforcement des mesures préexistantes et des actions ciblées répondant à la

nature spécifique de l'événement zoonositaire en tenant compte de l'évaluation du risque. Les actions visant à prévenir en phase d'urgence font souvent partie du plan d'intervention d'urgence.

Une révision continue, le renforcement et la mise en place stricte des mesures préventives démarrées préalablement pendant la phase d'alerte (ou, si ce n'était pas possible, qui étaient en place en temps de paix) sont nécessaires, y compris le besoin de:

- renforcer la protection aux frontières et la surveillance dans les zones à haut risque;
- réviser et améliorer les politiques d'importation et la sécurité pour prévenir l'entrée d'agent pathogène spécifique;
- renforcer les quarantaines et les tests avant exportation et après l'entrée;
- améliorer la communication et la collaboration transfrontalières en ce qui concerne l'évènement sanitaire spécifique;
- renforcer les mesures de biosécurité (sur les exploitations et tout au long de la chaîne de valeur) liées à l'alimentation, le transport, les marchés, la transformation et la gestion des déchets;
- mettre en place, si possible, des mesures spécifiques liées à la protection contre les vecteurs (telles que la désinfection, les filets-écrans, les traitements répulsifs, le choix de la période du transport);
- renforcer la ségrégation des sous-populations (création et maintien de barrières pour limiter la propagation de l'évènement zoonositaire), nettoyage, désinfection même dans les zones non touchées;
- éviter les contacts entre le bétail et la faune sauvage ou autres réservoirs potentiels d'agents pathogènes;
- commencer le zonage en se basant sur l'évaluation rapide du risque et l'évolution de la situation épidémiologique;
- démarrer ou renforcer les programmes de vaccination dans les zones concernées, si c'est nécessaire, en accord avec les politiques de contrôle en cours et l'évaluation de la propagation du risque.

La prévention implique également la mobilisation des ressources nécessaires, qui doivent être estimées à l'avance mais peuvent être ensuite réévaluées.

RÉTABLIR EN PHASE D'URGENCE

Même si le rétablissement est surtout lié à la phase de reconstruction, les actions de rétablissement pendant la phase d'urgence ont pour objectif de commencer à restaurer et à réhabiliter les zones qui ne sont plus infectées, ou qui sont sous contrôle. Certaines actions de rétablissement en phase d'urgence peuvent faire partie du plan d'intervention d'urgence.

Un rétablissement efficace implique une analyse coordonnée de la situation pour déterminer à partir de quand les premières actions peuvent avoir lieu pour rester en accord avec la stratégie de sortie. Ceci comprend le besoin de:

- mobiliser les ressources pour adapter la surveillance et la création de zones indemnes;
- transférer le personnel d'intervention d'urgence;
- effectuer une évaluation des dégâts pour définir la stratégie de rétablissement et évaluer les ressources nécessaires;

- lever les restrictions et les contrôles des mouvements tels qu'imposés pour contrôler les risques;
- commencer l'indemnisation ou, lorsque c'est autorisé, repeupler en animaux indemnes de la maladie;
- procéder à l'évaluation et à la planification de l'amélioration de la réponse;
- publier des rapports après action et améliorer les plans qui seront validés par les dirigeants;
- réaliser une analyse des risques pour démontrer l'impact et l'efficacité des actions et des mesures de contrôle appliqués pendant l'épidémie;
- évaluer le statut sanitaire et psychologique du personnel opérationnel.

Les critères pour déclencher le rétablissement (par exemple, des valeurs seuils approuvées préalablement) doivent être définis en temps de paix ou au début de l'urgence, et vérifiés pendant l'urgence et jusqu'à la fin de celle-ci.

Chapitre 5

Gestion des urgences de santé animale en phase de reconstruction

Comme la phase d'alerte, la phase de reconstruction (figure 8) est souvent négligée dans la gestion de l'urgence. La phase de reconstruction fait suite à la phase d'urgence et se concentre sur le rétablissement de la situation telle qu'elle était avant l'évènement. La reconstruction implique le rétablissement des populations animales, et celui de la santé humaine et animale d'avant l'urgence. Elle implique également le redémarrage des systèmes de production animale, la restauration des moyens de subsistance, des chaînes de valeur et du commerce et de tout autre aspect socio-économique ayant pu être touché par l'évènement. Pendant cette phase, l'action la plus importante est «rétablir» (tableau 5).

Si l'urgence a été bien gérée, des améliorations du statut sanitaire et du niveau de préparation du pays peuvent être observées, et la stratégie de contrôle du danger peut

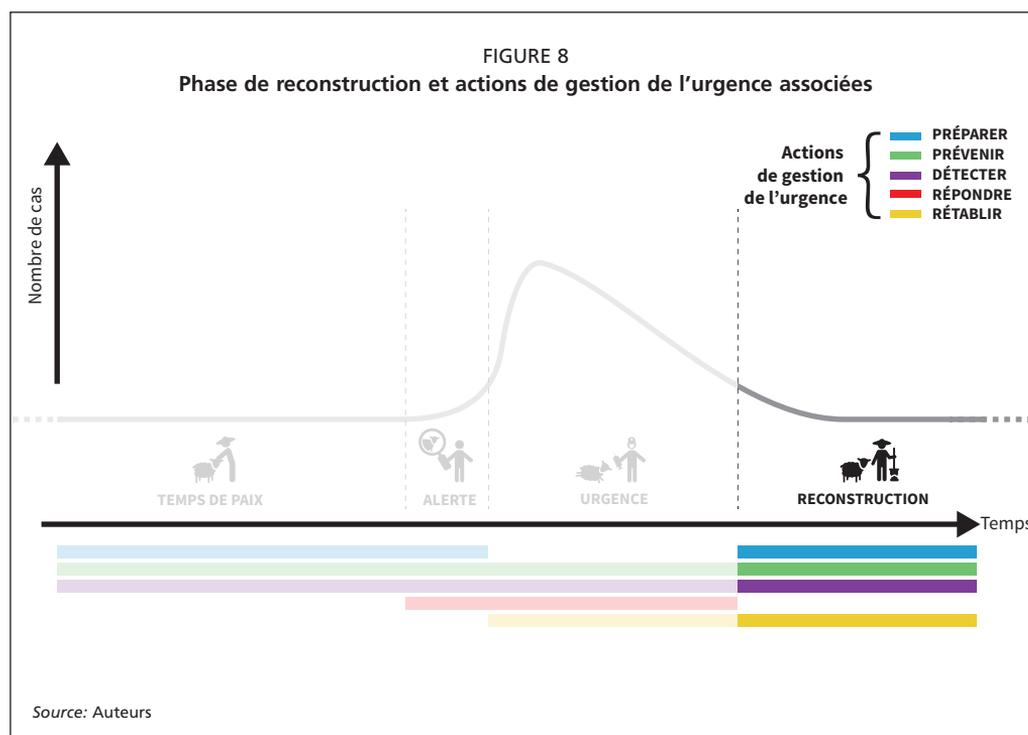


TABLEAU 5
Niveau d'importance de chacune des actions pendant la phase de reconstruction

	Reconstruction
Préparer	+++
Prévenir	++
Détecter	++
Répondre	
Rétablir	++++

également avoir changé. Dans le cas d'un évènement zoonositaire de nature infectieuse, un rétablissement complet du statut indemne est possible, tout comme une évolution vers une situation endémique stable et gérable par les activités quotidiennes normales. Quel que soit l'état zoonositaire ou la situation épidémiologique, elle doit être démontrée, évaluée et maintenue. C'est pourquoi les actions «prévenir» et «détecter» sont également très importantes en phase de reconstruction.

La phase de reconstruction commence lorsque l'urgence a atteint le moment où la stratégie de sortie peut démarrer. Le déclenchement de cette phase peut avoir lieu suite à une série de vérifications réalisées par l'intermédiaire d'une évaluation du risque, d'enquêtes et de surveillance. Ces actions aident à évaluer l'efficacité et la rapidité des interventions et aide à façonner les futures adaptations de la préparation et des plans d'intervention. La possibilité de futurs évènements rend l'action «préparer» essentielle.

RÉTABLIR APRÈS UNE URGENCE EN PHASE DE RECONSTRUCTION

Les actions de rétablissement pendant la reconstruction visent à poursuivre le processus de réhabilitation vers l'état antérieur à l'urgence. Elles aspirent également à reconstruire, en mieux, les zones n'étant plus infectées. Les actions de rétablissement sont en accord avec la stratégie de sortie déterminée préalablement. Le manuel LEGS, publié par la FAO en collaboration avec d'autres organisations, et conçu à l'origine pour les catastrophes naturelles telles que les inondations ou les sécheresses, fournit des outils pratiques d'aide à la décision dans le cadre du processus de rétablissement.

Rétablir après une urgence: stratégie

Une évaluation des dégâts doit être réalisée pour affiner la stratégie de redémarrage des productions animales touchées par l'évènement.

Toutes les Autorités compétentes doivent se coordonner pour prendre une décision sur la stratégie à adopter, basée sur les plans établis préalablement, et visant:

- la priorisation de la restauration des flux commerciaux (c'est-à-dire, l'offre intérieure et l'exportation);
- la sortie de l'urgence zone par zone ou pour le pays en entier;
- la stratégie de repeuplement (y compris les exploitations prioritaires, l'approvisionnement en animaux, les types d'animaux ou de troupeaux et leur état de santé);
- l'accompagnement des mesures (telles que les indemnités ou les subventions et les moyens de paiement, le soutien technique, l'approvisionnement en reproducteurs ou matériel génétique, l'approvisionnement en alimentation animale).

Les Autorités compétentes doivent s'assurer de la mise en œuvre des textes réglementaires visant le rétablissement qui ont été préparés en temps de paix, et doivent également valider tout autre texte nécessaire.

Tout le personnel d'intervention d'urgence doit être démobilisé et doit retourner à ses activités quotidiennes.

Les ressources nécessaires à la stratégie de rétablissement doivent avoir été estimées en temps de paix. Cependant, ces ressources doivent être réévalués à partir d'une évaluation des dégâts, et sécurisées à partir de sources publiques et privées. Ces besoins comprennent:

- des fonds en espèces;
- des animaux (y compris des fonds pour leur achat, leur transport et éventuellement des tests);
- des ressources humaines des secteurs public et privé.

Rétablir après une urgence: santé animale

Lorsque l'infection semble avoir disparu, une série de programmes de vérification impliquant des enquêtes statistiques sur échantillon et une surveillance clinique active doit être effectuée pour vérifier l'absence de l'agent pathogène. Ces programmes permettront au pays de lever la quarantaine et le contrôle des mouvements de manière progressive et systématique. Cela permettra également de rouvrir les marchés d'animaux vivants et de produits d'origine animale avec un niveau de biosécurité plus élevé, et de restaurer des conditions commerciales internes normales pour le bétail et les produits d'origine animale. Cette vérification fournira également aux autres pays des preuves objectives montrant que le pays (ou la zone, en fonction de la stratégie) est de nouveau indemne de maladie ou de tout autres problèmes de santé animale ou publique. Les conditions commerciales habituelles pourront ainsi être restaurées.

Si une vaccination d'urgence est en cours, elle doit être interrompue et une décision doit être prise entre la stopper complètement ou bien mettre en œuvre un programme de vaccination systématique. L'utilisation de la vaccination pendant une épidémie peut compliquer le passage de la phase d'urgence à la phase de reconstruction car démontrer l'absence de l'agent pathogène est plus difficile. La question d'une stratégie de sortie de la vaccination doit être envisagée avant son démarrage, tel qu'il est conseillé dans la planification de la préparation. Les normes et les procédures pour réclamer le statut indemne d'une infection ou d'une infestation dans des pays ou des zones, sont présentées dans le *Code Terrestre* (OIE, 2019c) et le *Code Aquatique* (OIE, 2019a). Des normes spécifiques de l'OIE pour obtenir la reconnaissance officielle du statut indemne sont applicables pour plusieurs maladies¹⁹.

Rétablir après une urgence: réhabilitation des communautés touchées

Le chemin vers le rétablissement et la réhabilitation des moyens de subsistance et, dans de nombreux cas, des esprits gravement traumatisés, est long et parfois difficile. L'aide publique est nécessaire pour aider les populations touchées à se rétablir, à se réhabiliter, à se développer et à être en mesure de satisfaire leurs besoins futurs. Un support psychologique peut

¹⁹ Veuillez consulter la liste et les procédures sur le site de l'OIE <http://www.oie.int/en/animal-health-in-the-world/official-disease-status/>.

être nécessaire. Dans les pays en voie de développement comme dans les pays développés, l'expérience a montré que la vie après une grave épidémie ou une catastrophe animale peut être accompagnée de flashbacks, de détresse, d'un sentiment de deuil et parfois de la crainte d'une nouvelle catastrophe. Ces troubles mentaux affectent également les personnes en charge des opérations. La confiance dans les autorités peut souvent être ébranlée sauf si l'urgence a été bien gérée; d'où l'intervention nécessaire de réseaux de soutien formels et informels fiables. Une communication adaptée et préparée est cruciale pour le rétablissement des communautés touchées.

Pour le rétablissement des productions animales, les éléments suivants doivent être appliqués ou pris en considération:

- une évaluation des dégâts doit être réalisée pour affiner la stratégie de redémarrage des productions animales touchées par l'évènement;
- toutes les mesures de quarantaine et de contrôle de mouvements doivent être levées de manière progressive et systématique, quand c'est possible;
- les marchés d'animaux vivants et de produits d'origine animale doivent être rouverts avec un meilleur niveau de biosécurité et un meilleur soutien pour que le commerce soit sûr.

Le réapprovisionnement est une activité complexe. Le manuel LEGS fournit des outils de décision utiles pour l'approvisionnement en bétail dans le cadre du processus de rétablissement. En général, et si possible, fournir un dédommagement financier pour des animaux abattus (ou autres éléments qui pourraient avoir été détruits) est préférable que fournir des animaux vivants. Cela permet aux détenteurs d'animaux de choisir le type et le nombre d'animaux qu'ils souhaitent acheter et de contrôler le moment de leur achat, ce qui est également important. Cependant, le réapprovisionnement en animaux vivants évite la possibilité que l'argent soit gaspillé, que ce soit par détournement ou par malversation.

Avant de pouvoir procéder au repeuplement, les locaux doivent être débarrassés de l'agent pathogène. Cet objectif peut être atteint par un nettoyage et une désinfection approfondis, souvent effectués deux fois. Pour certaines maladies infectieuses résilientes ou à transmission vectorielle, des sentinelles sensibles peuvent être nécessaires pendant une période donnée (calculée sur un nombre de périodes d'incubation) et avant le repeuplement. Cela permet de s'assurer qu'aucune infection résiduelle ne persiste. Une autre approche, lorsque c'est possible, consiste à faire en sorte que les animaux de remplacement soient vaccinés et immunisés avant leur introduction.

Le bétail destiné au repeuplement doit, si possible, être acheté localement ou dans les régions voisines. Ces animaux sont adaptés aux conditions locales, le risque de transmission de maladies est minimisé et ce sont généralement ceux que les agriculteurs connaissent le mieux.

L'achat d'un grand nombre de bêtes provenant d'autres régions pour remplacer des troupeaux entiers peut apporter des maladies qui ne sont pas familières voire inconnues. Ce risque est notamment vrai pour les maladies présentant des signes cliniques peu marqués ou ayant des périodes d'incubation longues. Ces maladies sont alors difficiles à reconnaître sans l'utilisation de tests spécifiques, qui quant à eux, ne sont pas toujours facilement disponibles.

S'assurer que le bétail est indemne de maladie n'est pas facile, mais les risques et les conséquences de l'introduction d'une infection peuvent être minimisés par une planification minutieuse. Les éleveurs doivent être informés des risques et, si nécessaire, des contrôles doivent être imposés pour limiter le risque posé par ces mouvements d'animaux

à une grande échelle. L'achat de bétail provenant de plusieurs sources signifie inévitablement que les animaux auront des statuts sanitaires et immunitaires différents, et le fait de les mélanger dans des conditions de stress peut entraîner des infections croisées. Le repeuplement pose donc de nombreuses questions et de nombreux défis qui doivent être discutés avec les parties prenantes, et en particulier les éleveurs et les négociants potentiels. Des mesures d'accompagnement doivent être mises en œuvre sans tarder (telles que des indemnités, des subventions, un soutien technique comme les programmes d'aide à l'affouragement, et les conseils en matière de gestion et de soins vétérinaires).

Des négociations avec les partenaires commerciaux doivent être effectuées pour rouvrir les marchés internationaux, soit à partir de nouveaux accords ou suite à la réactualisation des anciens, et avec l'aide d'exigences sanitaires basées sur le risque et conformes aux normes de l'OIE.

Des indicateurs clés doivent être suivis; notamment les flux commerciaux, les prix du marché, la croissance de la population animale et l'évolution du nombre d'éleveurs.

PRÉVENIR L'URGENCE EN PHASE DE RECONSTRUCTION

Les actions de prévention pendant la reconstruction visent à rétablir les protections nécessaires en fonction du risque. Elles sont conçues pour empêcher les agents pathogènes, ou d'autres dangers, d'entrer dans le pays, ou pour éviter qu'une maladie endémique dépasse un certain seuil ou se propage dans des zones ou des populations indemnes. La prévention est également nécessaire pour garantir une population indemne de l'agent pathogène (ou sans risque de propagation) afin de garantir la sûreté du repeuplement.

Les Autorités compétentes doivent revoir la politique de prévention en fonction de la nouvelle situation épidémiologique et d'une analyse des risques actualisée. Les ressources nécessaires à la prévention seront alors ajustées en fonction de cette mise à jour.

Les mesures préventives spécifiques incluent:

- le renforcement des contrôles aux frontières et d'autres mesures préventives internes contre les futures incursions de maladies, telles que:
 - des politiques d'importation qui empêchent l'entrée des maladies grâce à des autorisations d'importer;
 - une sécurité suffisante aux frontières pour surveiller ou empêcher l'entrée ou la propagation de maladies d'une zone ou d'un pays par des moyens non autorisés;
 - une quarantaine et des tests après l'entrée;
 - une communication et une collaboration transfrontalières normatives;
- des mesures de biosécurité révisées, dans les exploitations agricoles (comme un isolement avant l'entrée, le contrôle des mouvements, l'approvisionnement en aliments pour animaux et le stockage) et tout au long de la chaîne de valeur;
- le développement ou la mise à jour du programme de lutte contre les maladies en fonction de la nouvelle situation (par exemple, la vaccination avant la stratégie d'éradication);
- la limitation des contacts entre le bétail et la faune sauvage et autres réservoirs.

Comme indiqué dans les mesures de rétablissement, le repeuplement des animaux doit provenir d'une population indemne de la maladie (ou ne présentant aucun risque de propagation).

Les programmes de sensibilisation du public, de vulgarisation et d'éducation qui étaient en cours en temps de paix doivent reprendre et être renforcés.

Une surveillance spécifique doit permettre de vérifier l'efficacité de la prévention et le système d'information sur la santé animale doit permettre le suivi des mesures préventives.

DÉTECTER UNE SITUATION D'URGENCE EN PHASE DE RECONSTRUCTION

Les actions de détection pendant la reconstruction visent à localiser et à confirmer la présence éventuelle de l'agent pathogène spécifique afin de vérifier le statut sanitaire des populations animales, et notamment celles qui étaient à risque et celles qui ont été utilisées pour le repeuplement. Les stratégies de détection doivent être adaptées en fonction de ce qu'on pense être le statut sanitaire de la population animale. Pour décider du statut sanitaire animal que l'on souhaite rétablir, il faut tenir compte de l'actualisation de l'analyse des risques et de l'intérêt socio-économique de ce statut. Celui-ci aura, à son tour, une incidence sur la stratégie de surveillance post-urgence et sur les ressources nécessaires définies par la politique de surveillance actualisée.

La conception des enquêtes et l'estimation de la taille des échantillons doivent être confiées à un épidémiologiste expérimenté qui comprend les conditions locales. Les normes internationales de surveillance de la santé animale figurent dans le *Code terrestre* et dans le *Code aquatique*, ainsi que dans le *Guide de la surveillance de la santé des animaux terrestres*.

La vaccination peut masquer l'infection et rendre ainsi difficile d'en démontrer l'absence. Une stratégie permettant de différencier les animaux infectés des animaux vaccinés peut être envisagée le cas échéant, en tenant compte du fait qu'elle nécessite des ressources importantes.

Une autre solution peut consister à utiliser des animaux sentinelles non vaccinés pour détecter l'infection dans les groupes vaccinés.

Pendant la phase de reconstruction, les Autorités compétentes doivent déterminer comment améliorer la surveillance des maladies et autres procédures d'alerte précoce, et définir les zones géographiques sur lesquelles concentrer les efforts. Elles doivent:

- se concentrer sur les zones précédemment touchées pour détecter toute résurgence ou réintroduction éventuelle de l'agent pathogène;
- renforcer et adapter la surveillance pour démontrer le statut des populations animales, dont l'absence d'infection ou d'infestation par l'agent pathogène spécifique;
- mettre en place une surveillance pour certifier le statut indemne des animaux utilisés pour le repeuplement.

Le système d'information de santé animale doit être utilisé pour contrôler les résultats du programme de surveillance.

PRÉPARER DE PROCHAINES URGENCES EN PHASE DE RECONSTRUCTION

La phase de reconstruction ne devrait pas seulement se limiter à retrouver une meilleure situation, mais devrait également être l'occasion d'améliorer son niveau de préparation pour de futurs événements zoonosaires. Comme le confirment les urgences, les choses ne se passent jamais comme prévu, mais ces expériences peuvent aider à améliorer la planification.

Les actions de préparation pendant la reconstruction visent à réfléchir aux leçons apprises, et à intégrer les changements et les bonnes pratiques pour améliorer l'état de

préparation opérationnelle. La fin d'un évènement est le meilleur moment pour réclamer des financements pour la préparation car l'attention sera alors optimale.

Une évaluation de l'impact doit être réalisée pour démontrer l'impact et l'efficacité des actions et des mesures de contrôle mises en place pendant l'urgence.

Préparer de prochaines urgences en phase de reconstruction: revue après action

La phase de reconstruction doit être utilisée pour rassembler les retours sur expérience et les leçons apprises, avec une RAA minutieuse des interventions tant que l'évènement est encore frais dans les esprits. Ces informations peuvent être utilisées pour actualiser les plans de préparation et d'intervention, notamment par rapport à:

- la gouvernance (législation, organisation, rôles et responsabilités, coordination et partenariats);
- l'approvisionnement (y compris les investissements) et la mobilisation (comme les précontrats) des ressources (ressources humaines, équipement et consommables);
- les programmes de formation.

Une RAA²⁰ est une analyse critique des actions menées pour répondre à une urgence. Elle s'efforce d'identifier les meilleures pratiques, les lacunes et les leçons apprises, et constitue un espace d'apprentissage collectif.

Elle réunit les personnes ou les parties prenantes concernées pour analyser ou évaluer, de manière critique et systématique, les décisions et les actions prises au cours de l'intervention. L'objectif d'une RAA est l'apprentissage. Cela peut être fait au niveau individuel, collectif ou institutionnel et peut inclure:

- découvrir les rôles des personnes dans la gestion de l'urgence;
- apprendre au sein d'une équipe, pour une meilleure dynamique et compréhension d'équipe dans le processus de la gestion de l'urgence;
- apprendre à améliorer l'ensemble de la gestion de l'urgence, en améliorant par exemple les plans de préparation et d'intervention ou les mécanismes de coordination.

Une RAA offre également l'opportunité de:

- consolider les informations clés sur une urgence;
- explorer les questions qui surviennent pendant l'intervention et identifier les solutions possibles pour de futures urgences;
- identifier les domaines d'intervention qui ont bien fonctionné;
- représenter les pratiques qui doivent être conservées dans le futur.

Une RAA peut être formelle ou informelle. Elle peut être effectuée par l'Autorité compétente, les services vétérinaires ou une équipe indépendante qui n'était pas forcément impliquée dans l'intervention.

Réaliser une RAA après la fin d'une urgence de santé animale peut permettre une révision holistique de toutes les activités. Bien que cette révision puisse se faire lorsque les ressources sont plus disponibles, il est essentiel de recueillir les commentaires de tous les participants clés avant qu'ils ne deviennent indisponibles ou trop occupés avec d'autres activités. Ainsi, plus la RAA est réalisée tôt après la fin de l'évènement, mieux c'est.

²⁰ La FAO développe et publie des lignes directrices pour les RAA.

Conclusion

«SI VIS PACEM, PARA BELLUM»²¹

La préparation en temps de paix est l'élément clé d'un système de gestion des urgences de santé animale performant et efficace.

Certaines conditions préalables sont nécessaires pour la gestion efficace des urgences de santé animale comme des services vétérinaires dotés de solides capacités, un cadre légal favorable, une chaîne de commandement fiable et une bonne coordination avec les autres agences, et des capacités de surveillance et de diagnostic. Les services vétérinaires ne pourront développer un bon système de gestion de l'urgence que s'ils sont à l'aise dans leurs missions quotidiennes.

Prioriser les événements zoonitaires ayant le potentiel de provoquer une urgence est une étape préliminaire pour concentrer les efforts et les ressources sur les principales menaces. Cependant, cette priorisation doit être régulièrement révisée en fonction de l'actualisation de l'analyse des risques. Il est important de se mettre d'accord sur des valeurs seuils et sur des facteurs déclencheurs activant les différentes étapes du plan de préparation et les actions pertinentes à réaliser pour gérer l'urgence.

Le temps de paix est la période idéale pour développer et tester les plans de préparation à l'urgence pour des menaces zoonitaires spécifiques. Si cette démarche est repoussée à plus tard, il sera alors plus difficile de mobiliser les ressources nécessaires et de former les équipes responsables de la gestion de la riposte. Le développement du système de gestion de l'urgence doit être en coordination avec le plan national de gestion des catastrophes, pour optimiser les synergies potentielles (y compris la mobilisation des ressources et l'engagement d'autres autorités). Une bonne préparation implique des vérifications à travers des audits et des exercices de simulation. Par définition, une urgence de santé animale est un événement rare et il n'est donc pas possible de baser le développement du système de gestion de l'urgence uniquement sur l'expérience.

Dans la plupart des cas, la phase d'alerte devrait être la plus courte possible. Plus précisément, si le système de gestion de l'urgence est bien préparé, le temps de réaction entre l'alerte face à une suspicion de cas et la confirmation ou la réfutation de cette suspicion devrait être extrêmement court. Néanmoins, dans certaines situations, l'alerte peut être maintenue dans une région proche d'une zone où une urgence est en cours, même si aucune suspicion n'a été détectée.

L'efficacité de la réponse dans la phase d'urgence dépendra du niveau de préparation qui déterminera:

- la capacité à mobiliser à temps les ressources nécessaires;
- la capacité à prendre les bonnes décisions au bon moment pour adapter les mesures de contrôle (telles que définies dans le plan d'intervention d'urgence) à la situation réelle;

²¹ «Si tu veux la paix, prépare la guerre.»

- la capacité de mettre en place ces décisions à temps avec une bonne coordination entre les acteurs concernés, y compris ceux du secteur privé.

La stratégie pour la phase de reconstruction peut être adaptée lorsque l'évènement zoonitaire est maîtrisé; cependant, deux points doivent être définis lors de la préparation du plan d'intervention d'urgence:

- les conditions pour lever les mesures de restrictions qui assureront une absence de risque de voir apparaître de nouvelles flambées de l'évènement zoonitaire;
- les conditions de réapprovisionnement qui assureront l'absence de risque de réintroduction de l'agent pathogène concerné, ou de nouveaux.

Bibliographie

- Commission Une seule santé.** 2021. What is One Health? www.onehealthcommission.org/en/why_one_health/what_is_one_health/ (page web consultée le 12 avril 2021).
- FAO.** 2011. «Challenges of animal health information systems and surveillance for animal diseases and zoonoses. Proceedings of the international workshop organized by FAO, 23-26 November 2010, Rome, Italy». *FAO Production et santé animale*. Procédures, No. 14. Rome. www.fao.org/3/i2415e/i2415e00.pdf
- FAO.** 2013. «Méthode de bonne gestion des urgences: Les fondamentaux.» *FAO Production et Santé Animales*. Manuel, No. 11. Rome. 131. www.fao.org/3/ba0137f/ba0137f.pdf
- FAO.** 2018a. *Evaluation for action: FAO Surveillance Evaluation Tool (SET)*. Rome. www.fao.org/3/i9143en/i9143EN.pdf
- FAO.** 2018b. «Evaluation for action – FAO's Surveillance Evaluation Tool (SET) is shaping projects in Africa». *Empress* www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/empres/news_100818.html (page web consultée le 12 avril 2021).
- FAO.** 2021a. *Ressources en Santé animale*. Rome. www.fao.org/ag/againfo/resources/en/pubs_ah.html (page web consultée le 12 avril 2021).
- FAO.** 2021b. *Centre de Gestion des Urgences de Santé Animale*. Rome. <https://www.fao.org/emergencies/comment-nous-travaillons/preparer-et-repondre/emc-ah/fr/> (page web consultée le 12 avril 2021).
- FAO.** 2021c. *Guidelines for designing animal disease surveillance plans*. Rome. www.fao.org/3/cb3252en/cb3252en.pdf
- FAO, OIE et OMS.** 2010. *The FAO-OIE-WHO collaboration sharing responsibilities and coordinating global activities to address health risks at the animal-human-ecosystems interfaces: A tripartite concept note*. Rome. www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Current_Scientific_Issues/docs/pdf/FINAL_CONCEPT_NOTE_Hanoi.pdf
- Geering, W. A., Penrith, M-L. et Nyakahuma, D.** 2001. «Manual on procedures for disease eradication by stamping out.» *FAO Santé animale*. Manuel, No. 12. Rome. www.fao.org/3/y0660e/y0660e.htm (page web consultée le 12 avril 2021).
- LEGS.** 2014. *Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage*. Deuxième édition. Rugby (Royaume-Uni) www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2012/01/LEGS-2nd-edition-francais-locked.pdf (page web consultée le 12 avril 2021).
- Miller, L.P., Miknis, R.A. et Flory, G.A.** 2020. «Carcass management guidelines – Effective disposal of animal carcasses and contaminated materials on small to medium-sized farms.» *FAO Production et santé animales*. Lignes directrices No. 23. Rome. www.doi.org/10.4060/cb2464en (page web consultée le 12 avril 2021).
- OIE.** 2010. *Handbook on Import Risk Analysis for Animals and Animal Products - Vol. 1: Introduction and qualitative risk analysis*. www.doc.oie.int/dyn/portal/index.seam?alold=18684&page=alo (page web consultée le 12 avril 2021).

- OIE.** 2013. *Guide de l'OIE relatif aux projets de jumelage d'Organismes statutaires vétérinaires*. Paris. www.oie.int/app/uploads/2021/03/fr-vs-b-guide-jumelage-osv.pdf
- OIE.** 2019a. Code sanitaire pour les animaux aquatiques. www.oie.int/fr/ce-que-nous-faisons/normes/codes-et-manuels/#ui-id-3 (page web consultée le 12 avril 2021).
- OIE.** 2019b. Outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des services vétérinaires. Septième édition. Paris. www.oie.int/app/uploads/2021/03/outil-pvs-ed--2019-final.pdf
- OIE.** 2019c. Code sanitaire pour les animaux terrestres. www.oie.int/fr/ce-que-nous-faisons/normes/codes-et-manuels/#ui-id-2 (page web consultée le 12 avril 2021).
- OIE.** 2019d. *Manuel PPP de l'OIE: Lignes directrices pour les Partenariats Public-Privé dans le domaine vétérinaire*. Paris. www.oie.int/fileadmin/publicprivatepartnerships/ppp/FR/Handbook_FR.html
- OIE.** 2020. *Guidelines for simulation exercises*. Paris. www.oie.int/fileadmin/Home/MM/DD_OIE_Guidelines_for_Simulation_Exercises.pdf
- OIE.** 2021a. Listing and Categorisation of Priority Animal Diseases, including those Transmissible to Humans. www.oie.int/en/solidarity/globalstudies/categorisation-of-animal-diseases/ (page web consultée le 12 avril 2021).
- OIE.** 2021b. Statut officiel des maladies. www.oie.int/fr/ce-que-nous-faisons/sante-et-bien-etre-animale/statut-officiel-des-maladies/ (page web consultée le 12 avril 2021).
- OIE.** 2021c. Planning for emergencies. www.oie.int/en/solidarity/emergency-management/planning-for-emergencies/ (page web consultée le 12 avril 2021).
- OIE.** 2021d. A propos du bien-être animal? www.oie.int/fr/ce-que-nous-faisons/sante-et-bien-etre-animale/bien-etre-animal/ (page web consultée le 12 avril 2021).
- OIE et OMS.** 2015. *Guide de communication pour les Services Vétérinaires*. www.rr-africa.oie.int/wp-content/uploads/2016/10/fr_guide_de_communication_final.pdf
- OMS.** 2017. *Février 2017 Manuel OMS d'exercices de simulation. Manuel OMS d'exercices de simulation* Genève. <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/259958/WHO-WHE-CPI-2017.10-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- OMS.** 2018. *Outil d'évaluation externe conjointe, deuxième édition. Règlement Sanitaire International (2005)*. Genève. <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/311552/9789242550221-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- OMS, FAO et OIE.** 2019. *Un guide tripartite pour la gestion des zoonoses à travers l'approche multisectorielle «Une seule santé»*. www.fao.org/3/ca2942fr/ca2942fr.pdf
- UNDRR.** 2105. *Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030*. https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf (page web consultée le 12 avril 2021).

Annexes

Annexe I

Évaluation PVS de l'OIE et gestion des urgences de santé animale

		Importance pour la gestion de l'urgence	Commentaires
RESSOURCES HUMAINES, PHYSIQUES ET FINANCIÈRES			
I-1A	Composition du personnel scientifique et technique des services vétérinaires. A- Vétérinaires et autres professionnels (qualifications universitaires)	++	La gestion de l'urgence est impossible si les ressources humaines des services vétérinaires sont insuffisantes pour leurs missions de base, et si la formation initiale est inadaptée.
I-1B	Composition du personnel scientifique et technique des services vétérinaires. B. Paraprofessionnels vétérinaires	++	
I-2A	Compétences et qualifications des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires. A- Vétérinaires et autres professionnels (qualifications universitaires)	++	
I-2B	Compétences et qualifications des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires B. Paraprofessionnels vétérinaires	++	
I-3	Formation continue	+++	La formation continue est nécessaire au maintien des compétences pour la gestion de l'urgence
I-4	Indépendance technique	++++	Les décisions prises lors d'une situation d'urgence doivent être basées sur la science ou sur des preuves et ne doivent pas être prises sous pression liée à des intérêts d'ordre politique ou personnel.
I-5	Planification, pérennité et gestion des politiques et programmes	+	
I-6A	Capacité de coordination des services vétérinaires. A- Coordination interne (chaîne de commandement)	++++	Si la chaîne de commandement habituelle n'est pas clairement établie, le commandement de l'incident ne fonctionnera pas. Le commandement de l'incident doit être reconnu par la chaîne de commandement normale.
I-6B	Capacité de coordination des services vétérinaires. B. Coordination externe (y compris l'approche «une seule santé»)	++++	S'il s'agit d'une zoonose ou d'une maladie impliquant la faune sauvage, une coordination avec d'autres autorités sera nécessaire.
I-7	Moyens matériels et investissement en capital	++	Ce n'est ni réaliste ni efficace d'envisager des financements d'urgence si les besoins basiques ne sont pas couverts, comme le financement des opérations et des ressources physiques.
I-8	Financement des dépenses de fonctionnement	++	
I-9	Financement des situations d'urgences	++++	Un financement des urgences est nécessaire pour couvrir toutes les dépenses liées à l'urgence (telles que les tests, l'abattage, l'élimination des carcasses, la désinfection, les vaccins et les heures supplémentaires).

(suite)

		Importance pour la gestion de l'urgence	Commentaires
AUTORITÉS ET CAPACITÉS TECHNIQUES			
II-1A	Diagnostic établis par les laboratoires vétérinaires. A- Accès aux diagnostics établis par des laboratoires vétérinaires	++++	Le pays a besoin d'avoir accès à des tests appropriés, et doit, en permanence, pouvoir confirmer une situation d'urgence quelles que soient les circonstances (pas de rupture de stock des réactifs nécessaires, présence de personnels qualifiés).
II-1B	Diagnostic établis par les laboratoires vétérinaires. B- Accès à un réseau de laboratoires nationaux adéquat	++++	
II-2	Analyse des risques et épidémiologie	++++	Réaliser un minimum d'analyse des risques est nécessaire pour prioriser les menaces ou maladies pour lesquelles un plan d'intervention doit être établi. Cela est également important pour évaluer l'urgence et adapter les décisions prises.
II-3	Quarantaine et sécurité aux frontières	++	La sécurité aux frontières fait partie de la prévention des urgences.
II-4A	Surveillance et détection précoce. A- Surveillance passive, détection précoce et enquêtes épidémiologiques sur les foyers	++++	Sans surveillance, une situation d'urgence ne peut être identifiée, ou alors uniquement lorsqu'elle est déjà catastrophique.
II-4B	Surveillance et détection précoce. B- Surveillance active et suivi	++++	
II-5	Préparation et réponse rapide aux situations d'urgence	++++	C'est la CC clé pour la gestion des urgences de santé animale.
II-6	Prévention, contrôle et éradication des maladies	++	Indirectement, les programmes de contrôle des maladies peuvent faciliter le maintien d'un réseau vétérinaire sur le terrain, et la collecte de données (identification des unités épidémiologiques et des animaux).
II-7A	Sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale (DAOA). A- Réglementation, inspection (dont audits), autorisation et supervision des établissements de production et de transformation des DAOA	+++	S'il s'agit d'une urgence de sécurité sanitaire des aliments, l'identification et la capacité d'inspecter les établissements de production alimentaire sont importantes.
II-7B	Sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale (DAOA). B. Inspections ante et post mortem réalisées à l'abattoir et dans les établissements associés	++	Les inspections ante et post-mortem sont des outils de surveillance. En cas d'abattage d'animaux suspectés d'être infectés, il peut être intéressant de suivre les lésions pathologiques observées dans les abattoirs.
II-8	Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire	++++	La capacité de contrôler et d'autoriser les vaccins ou les médicaments nécessaires à l'urgence, de manière rapide, peut être importante pour le contrôle efficace de l'urgence.
II-9	Résistance aux antimicrobiens (RAM) et utilisation des antimicrobiens (UAM)	+	Uniquement si des antibiotiques sont utilisés pendant l'urgence.
II-10	Recherche, suivi et gestion des résidus		
II-11	Sécurité sanitaire de l'alimentation animale	+++	S'il s'agit d'une urgence de sécurité sanitaire des aliments, la capacité d'inspecter les usines de production d'aliments pour les animaux est importante.
II-12A	Identification, traçabilité et contrôle des mouvements. A- Identification, traçabilité et contrôle des mouvements des animaux	+++	Il est important de suivre et de retrouver les animaux suspects et de contrôler leurs mouvements.
II-12B	Identification, traçabilité et contrôle des mouvements. B- Identification, traçabilité et contrôle des produits d'origine animale	+++	Il est important de suivre et de retrouver les produits contaminés et d'organiser leur retrait du marché.
II-13	Bien-être animal	++	La situation peut être tendue en cas d'abattage des animaux, d'un confinement ou d'une immobilisation pour des raisons de biosécurité.

(suite)

		Importance pour la gestion de l'urgence	Commentaires
INTERACTION AVEC LES ACTEURS CONCERNÉS			
III-1	Communication	++++	La communication est cruciale pendant la crise pour garder le public informé, et encourager les bonnes pratiques de manière à éviter les réactions excessives et la panique.
III-2	Consultation des acteurs concernés	++++	La consultation est essentielle avant (préparation) et pendant l'urgence pour coordonner les actions publiques des services vétérinaire est celles des opérateurs privés
III-3	Représentation officielle et collaboration internationale	+	Les normes internationales fournissent des orientations pour gérer l'urgence, et la participation à des réunions internationales peut être importante pour actualiser le plan d'intervention.
III-4	Accréditation/habilitation/délégation	+++	Il peut être important de sélectionner des partenaires privés (mobilisation de laboratoires pour les tests, implication de vétérinaires privés).
III-5	Règlementation de la profession par l'organisme statutaire vétérinaire (OSV)	+	
III-6	Participation des producteurs et autres acteurs concernés aux programmes d'action communs	++++	Le partage des coûts et l'implication du secteur privé (en particulier le secteur de l'élevage commercial) est un programme conjoint pour être prêt en cas d'urgence. Des exercices de simulation peuvent être organisés en commun.
III-7	Services cliniques vétérinaires	+	Il peut être nécessaire de faire appel aux services de cliniques vétérinaires privées pendant l'urgence.
ACCÈS AUX MARCHÉS			
IV-1A	Législation vétérinaire. A- Qualité et couverture	++++	Les services vétérinaires doivent disposer de la réglementation nécessaire pour pouvoir agir en cas d'urgence et appliquer rapidement les mesures nécessaires (abattage ou vaccination, par exemple).
IV-1B	Législation vétérinaire. B- Application et conformité	+++	Les services vétérinaires doivent avoir la capacité de faire appliquer rapidement leurs décisions (comme l'abattage ou le contrôle des déplacements).
IV-2	Harmonisation internationale	+	Les normes internationales fournissent des conseils sur la gestion de l'urgence et peuvent guider l'actualisation du plan d'intervention.
IV-3	Certification internationale	+	Elle sera nécessaire pendant la phase de reconstruction pour rouvrir les marchés internationaux.
IV-4	Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires	+	Pendant la phase de reconstruction, il sera nécessaire de rouvrir les marchés internationaux en négociant de nouveaux accords commerciaux.
IV-5	Transparence	+	La transparence est nécessaire pour permettre au pays d'être crédible pendant une urgence et pour faciliter le rétablissement du flux commercial après l'urgence.
IV-6	Zonage	++	Il peut être un outil pour maintenir certains marchés au niveau d'une zone certifiée indemne de maladies.
IV-7	Compartimentation	++	Il peut s'agir d'un outil permettant de maintenir certains marchés ouverts aux produits ou aux animaux provenant d'un compartiment certifié indemne de maladie.

Annexe II

Cinq étapes pour un bon plaidoyer en faveur de l'investissement dans la gestion des urgences de santé animale

EXPLORER L'ACTION DE PLAIDOYER

Influencer le changement des politiques publiques peut être complexe, rendant les résultats escomptés difficile à atteindre. Cependant, un premier pas vers le succès réside dans un discours efficace et clair définissant votre vision des changements politiques.

Le plaidoyer joue un rôle essentiel dans la gestion de l'urgence. C'est une étape importante dans la préparation d'une urgence de santé animale, reflétant la bonne méthode qui consiste à agir maintenant pour économiser plus tard. Le plaidoyer est également utile pour assurer la meilleure coordination possible pendant l'urgence mais également après, pendant la phase de reconstruction.

Investir dans la préparation réduira drastiquement les dommages causés par l'urgence. Le succès de la réponse d'un pays à une urgence de santé animale dépend de l'engagement des principaux décideurs à mobiliser les ressources nécessaires, prendre des décisions rapides, coordonner les capacités nationales mobilisées, et communiquer de manière appropriée avec le public, les professionnels et les partenaires du pays. Il est donc crucial d'impliquer ces acteurs pendant la phase de temps de paix de la gestion de l'urgence, et notamment grâce au plaidoyer.

Promouvoir la santé animale joue un rôle essentiel dans le soutien et dans la construction des politiques liées à celle-ci, en facilitant la rapidité des prises de décisions. Le plaidoyer est essentiel pour une approche cohérente et optimale de la santé animale. L'implication des législateurs, des agences gouvernementales, des médias et des autres parties prenantes dans les politiques de santé publique améliorera les résultats.

En termes de gestion des urgences de santé animale, le plaidoyer est un processus continu à travers lequel des techniques de préparation peuvent être présentées et mises en œuvre à plusieurs niveaux. Une composante vitale à la phase de préparation de la gestion de l'urgence est d'avoir une stratégie de sensibilisation finement élaborée.

Le processus proposé ci-dessous pour développer une politique de promotion et de sensibilisation est seulement un exemple. Cependant, la méthodologie impliquant l'ensemble des acteurs concernés est aussi importante que le développement de la politique en elle-même.

CONNAÎTRE SON PUBLIC

Lorsque l'on parle de plaidoyer, la communication est essentielle. Cependant, pour que votre message soit clairement compris et divulgué efficacement, il est important de bien connaître votre public. Les décideurs politiques sont ceux auprès desquels vous allez plaider, car tout changement politique positif ou mobilisation de ressources sera réalisé par ces acteurs. Le message doit donc être adapté à ces personnes – les décideurs politiques – en utilisant un langage positif et cohérent et en présentant les idées clairement.

Ce qui suit est une liste non-exhaustive de décideurs politiques auprès de qui vous allez devoir plaider pour une bonne préparation.

Dirigeants et conseillers politiques

Les ressources nécessaires pour développer et mettre en œuvre un plan de préparation d'urgence, telles que des ressources humaines, des financements, le soutien de plusieurs organisations, sont en général mobilisées par les dirigeants et les conseillers politiques. Impliquer ces personnes dès le départ et vous assurer de leur engagement pendant la phase de temps de paix facilitera les prises de décision pendant les phases d'alerte et d'urgence. N'oubliez pas que le plaidoyer est une question de relation et de confiance. Tisser et renforcer les liens maintenant aura un impact positif plus tard lorsque certaines actions devront être mises en œuvre telles que l'arrêt des exportations, la fermeture des frontières, la limitation ou le contrôle des mouvements de population. Souvent, les décisions prises pendant les situations d'urgence impliquent des décideurs de haut niveau tels que les présidents, les premiers ministres, le parlement, les ministères (de l'agriculture, de la santé publique, des finances, du transport, des affaires étrangères), et les membres de conseil d'administration ou les directeurs des agences publiques (santé publique, agriculture, industrie alimentaire).

Dirigeants représentant les parties prenantes

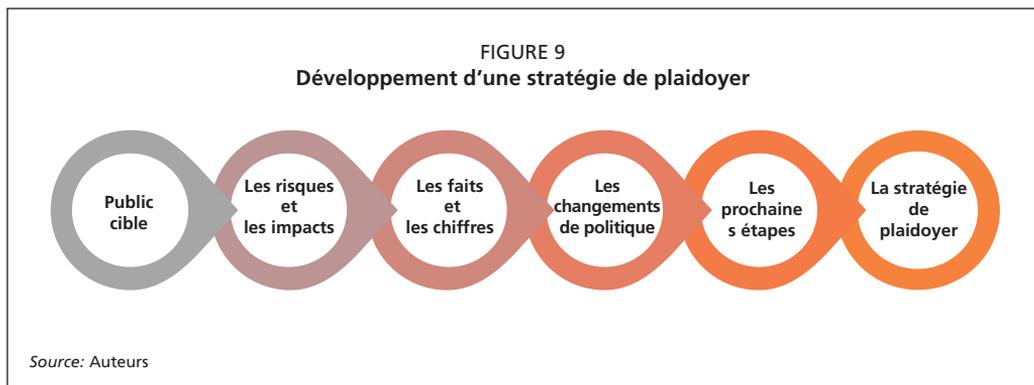
Les dirigeants représentant les parties prenantes concernées doivent également être impliqués dans les phases de prise de décision et de préparation. Dans ces cas-là, les dirigeants devant être impliqués dans le processus représentent en général les associations industrielles, les associations d'éleveurs et les principaux intervenants dans la chaîne de valeur animale.

Communautés économiques régionales

Les Communautés économiques régionales (CER) devraient également être impliquées dans l'élaboration du plan de préparation des urgences. Dans le cas d'une urgence de santé animale touchant l'ensemble de la région, la CER devra faciliter et coordonner le partage des informations ainsi que les activités transfrontalières nécessaires pour contenir la situation. Les CER peuvent contribuer à la préparation en coordonnant les décisions prises par leurs pays membres, en soutenant la préparation dans chaque pays et en encourageant la réalisation d'exercices de simulations transfrontaliers.

Organisations internationales

Les organisations telles que la FAO, l'OMS et l'OIE peuvent élargir la portée du plaidoyer pour démontrer aux pays et aux acteurs clés l'importance d'investir dans la préparation.



Ils peuvent également fournir un soutien aux pays qui souhaiteraient développer leurs systèmes de gestion des urgences de santé animale, notamment par le biais de l'EMC-AH.

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE PLAIDOYER

Cette section fournit des lignes directrices qui peuvent être adaptées au contexte et à la culture de chaque pays. Maintenant que vous avez une bonne idée de ce qu'est le plaidoyer et que vous avez identifié votre public, vous devez construire votre stratégie de plaidoyer. La figure 9 met en évidence quelques points essentiels à garder en tête lorsque vous développez votre stratégie. Nous présentons également les impacts potentiels d'une réponse tardive ou inexistante qui devraient constituer le cœur de vos arguments en faveur d'un changement de politique.

Lorsque vous élaborez votre stratégie, souvenez-vous des règles suivantes:

- Soyez clair: restez simple et concis, utilisez des termes faciles à comprendre et un langage positif. L'objectif est d'éduquer votre public afin de leur fournir les données dont ils ont besoin pour agir.
- Présentez le problème (par exemple, «Un manque de préparation maintenant aura un impact bien plus fort demain»), la solution (par exemple, «Investir dans la préparation pour être prêt à intervenir»), et les bénéfices (par exemple, «Minimiser l'impact de l'urgence»).
- Utilisez des preuves et des exemples pour appuyer vos arguments. Les faits apportent du poids!
- Utilisez des arguments budgétaires car ils parlent clairement à certains publics. Effectuez des recherches et utilisez des chiffres pour faire passer votre message.

RECONNAÎTRE L'IMPORTANCE D'INVESTIR DANS LA PRÉPARATION

Comme mentionné précédemment, prévenir, détecter et répondre rapidement à un événement zoonositaire diminuent son impact (la morbidité, la mortalité et l'impact économique). Investir dans la préparation face aux événements diminue les besoins en ressources additionnelles sur de longues périodes en raccourcissant la phase de réponse et en réduisant la phase de reconstruction. Lorsque vous plaidez pour de bonnes pratiques de préparation, il est important de présenter les risques justifiant ces actions.

Une stratégie rationnelle de plaidoyer doit être développée en utilisant une analyse d'impact adaptée au contexte national. Une telle analyse sera efficace pour rassembler des

données utiles pour appuyer vos arguments. Commencer par les risques les plus importants permet de mettre en évidence l'importance de prioriser la préparation aux urgences.

METTEZ EN ÉVIDENCE LES RISQUES

L'impact sur le budget national

Une urgence mal gérée entrainera d'énormes pertes. Le soutien nécessaire à la gestion d'une situation d'urgence provient de sources différentes, comme l'agriculture, la finance, le commerce et la santé publique, ce qui peut considérablement compliquer la mobilisation de ressources et ralentir la mise en œuvre de la réponse. Il est donc essentiel de consolider des processus de financement préalablement approuvés avant d'avoir besoin d'accéder au budget. Généralement, les dépenses nationales seront bien plus élevées si un plan clair n'est pas défini avant l'apparition d'une urgence.

L'impact socio-économique

Les maladies animales ou autres événements zoonosaires entraînent des pertes de revenus pour les éleveurs à travers la mortalité et la chute de la production. Cette réduction dans la production animale peut déclencher une augmentation des prix des produits d'origine animale.

Les maladies animales touchent également le commerce et les revenus des opérateurs de la chaîne de valeur. Les frontières peuvent être amenées à être fermées et une augmentation des inspections et des tests aux frontières ralentira les exportations.

L'apparition d'un foyer peut également avoir un impact indirect sur d'autres activités; par exemple, l'industrie alimentaire peut être atteinte négativement du fait d'une réduction du secteur animal; il peut y avoir une diminution de la production agricole suite à la perte d'animaux utilisés pour la traction animale lors d'une sécheresse; l'industrie du tourisme peut également souffrir de la situation.

Une urgence de santé animale peut provoquer une perte de confiance chez les consommateurs, entraînant un impact négatif sur les prix payés aux producteurs.

Toutes ces conséquences peuvent gravement nuire à l'emploi dans les secteurs de la production primaire et de la chaîne d'approvisionnement.

Les mesures de contrôle peuvent également affecter directement l'économie par le coût de leur mise en place (par exemple, avec le dépeuplement, la vaccination) et aussi avoir un impact indirect sur le commerce (par exemple, avec le contrôle des mouvements d'animaux).

L'impact sur la santé publique

Dans le cas de maladies transmissibles à l'homme, ou zoonoses, une réponse tardive peut augmenter le nombre d'humains contaminés.

Certaines zoonoses peuvent affecter la sécurité sanitaire des aliments à travers le risque de transmission à l'homme par l'alimentation. De la même manière, la nourriture peut être contaminée par des toxines, des agents pathogènes ou des produits médicinaux, qui peuvent également affecter la sécurité alimentaire et interrompre la chaîne alimentaire.

Les maladies contagieuses peuvent avoir un impact sur la sécurité alimentaire directement à travers les pertes (telle qu'une baisse de la production laitière, une augmentation de la mortalité ou du nombre d'avortements), mais également par une chute de la production agricole lorsque les animaux sont frappés pendant une sécheresse. Une réponse tardive

ajoutera à ces risques, entraînant potentiellement des demandes sur le budget national sur du plus long terme.

L'impact sociétal et environnemental

Un évènement zoonositaire peut affecter directement le bien-être animal soit sous la forme de douleurs avant de mourir, soit par l'utilisation de méthodes d'abattage indécentes. Des équipements et des ressources adaptés sont nécessaires pour assurer un abattage décent là où un dépeuplement est requis, et les fonds pour ces équipements doivent être alloués avant l'arrivée de l'urgence.

Les mesures de contrôle peuvent également avoir un impact sur l'environnement lorsqu'il s'agit de disposer de carcasses d'animaux et d'utiliser des insecticides contre les vecteurs.

Certaines mesures de contrôle (telle que l'éradication) peuvent être impopulaires auprès du public si elles ne sont pas correctement justifiées et mises en œuvre. Il est important d'avoir des politiques claires sur les méthodes de contrôle et de dépeuplement pour éviter une mauvaise réaction du public.

Lorsqu'un évènement zoonositaire touche des populations restreintes telles des espèces menacées et des animaux sauvages protégés, on peut observer un effet domino sur la biodiversité et sur les ressources génétiques. Ces effets peuvent être directs par le biais de la mort de l'animal, ou indirects suite à la mise en place de mesures de contrôle.

Les risques politiques et vis-à-vis de la réputation

Les conséquences des impacts mentionnés précédemment peuvent déclencher des troubles sociaux, telles que des manifestations, des émeutes et des grèves.

Une situation d'urgence mal gérée peut évoluer en crise encore plus difficile à gérer d'un point de vue politique. De plus, une réponse tardive fera douter la population générale, ce qui peut être contre-productif face aux efforts faits pour contrôler l'urgence. Le soutien du public est nécessaire pour assurer la mise en place efficace d'un plan d'intervention. Le soutien du public est une étape importante dans le processus de préparation, car sans lui, le mécanisme de gestion de l'urgence sera débordé ce qui obligera à consacrer davantage de ressources pour rétablir la confiance de la population.

Les mouvements de troupeaux visant à éviter les mesures de contrôle telles que l'éradication, peuvent déclencher des conflits avec les pays voisins, tout comme l'incapacité de contrôler la propagation mettant ainsi à risque les pays avoisinants.

Au niveau international, la mauvaise gestion d'une urgence mettant à risque le reste du monde peut entacher la réputation d'un pays pour des années.

Annexe III

Processus progressif de préparation aux urgences de santé animale

Le Processus progressif de préparation aux urgences (PPEP) est un processus participatif dirigé par le pays qui permet aux responsables de la santé animale et aux parties prenantes correspondantes d'autoévaluer le niveau de préparation du pays face à une urgence de santé animale et de faciliter l'identification des domaines à améliorer et des besoins en capacités de gestion de l'urgence. Il établit un cadre de suivi, qui permet d'évaluer les progrès réalisés et fournit une approche progressive, par étapes, basée sur les ressources disponibles dans le pays et le niveau d'engagement nécessaire. Le PPEP est conçu pour améliorer et harmoniser la préparation aux situations d'urgence à l'échelle mondiale, fournissant une plateforme commune aux efforts de renforcement des capacités des multi-agences internationales.

Le résultat global attendu du PPEP est de faciliter l'élaboration et l'amélioration des politiques nationales et des documents techniques; de faciliter la mobilisation des ressources en personnel, en équipement et en fournitures; et d'identifier les exercices de formation et de simulation pouvant contribuer à la création et au renforcement des capacités des services vétérinaires nationaux par l'adoption des principes du GEMP de la FAO. Sa conception générale fournit un ensemble d'étapes techniques pour développer progressivement des politiques et pour leur mise en place technique (y compris les ressources). Ces étapes se suivent mais ne sont ni exclusives, ni linéaires. Ces étapes sont présentées sous forme d'un questionnaire auto-évaluatif (c'est-à-dire un outil d'évaluation) pour faciliter l'identification et la priorisation des besoins en capacités des services vétérinaires, et s'accorder conjointement sur l'assistance technique²² régionale ou internationale nécessaire pour répondre à ces besoins.

Le PPEP est basé sur le guide GEMP. Il complète d'autres initiatives internationales de processus progressif, comme le processus PVS de l'OIE, ou celui de la FAO/OIE pour la lutte contre la fièvre aphteuse et la peste porcine africaine, et pour l'éradication de la peste des petits ruminants. Il utilise et fournit des données en provenance et à destination d'autres outils, notamment l'outil de surveillance épidémiologique (SET) et l'outil de cartographie des laboratoires (LMT) de la FAO.

Le PPEP fournit une feuille de route aux services vétérinaires nationaux pour renforcer leurs capacités et leurs moyens de préparation aux urgences de santé animale et se conformer aux exigences du processus PVS de l'OIE. L'objectif ultime est que les pays deviennent autonomes pour la préparation à l'urgence, conformément aux normes internationales de

²² La FAO propose de nombreux programmes de renforcement des capacités pour répondre aux besoins identifiés.

l'OIE (c'est-à-dire les *Codes terrestre et aquatique*, et les *Manuels de diagnostic de laboratoire*), grâce à la mise en place de politiques et de techniques, et à un suivi régulier et une évaluation régulière. Cette conformité est liée au renforcement d'une gestion politique et technique efficace et rapide des urgences de santé animale en coopération avec un ensemble d'acteurs internes et externes. Cela implique la mise en place d'un suivi régulier et d'une évaluation régulière, ainsi qu'une évaluation de l'impact, en utilisant l'approche «Une seule santé» encouragée par la FAO, l'OIE et l'OMS.

Annexe IV

L'analyse des risques dans la gestion des urgences de santé animale

INTRODUCTION

L'analyse des risques est une procédure à laquelle nous avons intuitivement recours dans notre vie quotidienne ou professionnelle. Elle est devenue une discipline à part entière de plus en plus utilisée dans de nombreux domaines. Dans celui de la santé animale, elle a souvent été utilisée pour les prises de décisions liées aux conditions sanitaires les plus appropriées pour l'importation d'animaux et de produits d'origine animale, et les stratégies pour les opérations de quarantaine. Des directives concernant l'analyse du risque sur les importations ont été incluses dans le *Code terrestre*.

L'analyse des risques est également un outil efficace pour la planification de la préparation des urgences de santé animale. En fait, l'analyse des risques fournit un bon point de départ pour prendre des décisions et devrait intervenir à un stade précoce du développement des plans d'intervention d'urgence.

APPLICATION DE L'ANALYSE DES RISQUES

L'analyse des risques peut s'appliquer à chaque étape de la préparation aux urgences de santé animale. Ceci inclut:

- classer par ordre de priorité les menaces sérieuses pour la santé animale, en précisant les ressources qui devraient être consacrées à la préparation pour chacune des maladies prioritaires et autres menaces;
- définir la politique de contrôle sanitaire pour les animaux importés et déterminer si les mesures sanitaires, d'isolement et autres procédures préventives doivent être renforcées et comment;
- organiser des cours de formation ciblés pour sensibiliser les vétérinaires et les exploitants agricoles, ainsi que des campagnes publicitaires;
- décider comment et où renforcer les systèmes de surveillance de santé animale et autres dispositifs épidémiologiques;
- décider des modalités de renforcement des capacités de diagnostic des laboratoires;
- prévoir des stratégies d'intervention, incluant une évaluation comparative des différentes options de contrôle.

QUI EFFECTUE L'ANALYSE DES RISQUES?

Il est préférable que l'analyse des risques soit dirigée par l'unité épidémiologique du siège national des services vétérinaires dans le cadre national du système d'alerte précoce (SAP)

pour les maladies animales transfrontalières (TAD) et autres urgences liées à des événements zoonosaires. La gestion et la communication du risque sont la responsabilité de tous, mais le Chef des Services Vétérinaires (CVO) doit en assurer la coordination.

Il ne faut pas oublier que le risque n'est jamais statique. Il peut évoluer avec des facteurs tels que l'évolution et la propagation des épidémies animales à l'échelle internationale, l'émergence de nouvelles maladies, la modification des échanges commerciaux dans le pays, et les progrès scientifiques et technologiques. L'analyse des risques ne doit donc pas être considérée comme une activité ponctuelle. Le processus doit être à la fois répété et actualisé régulièrement.

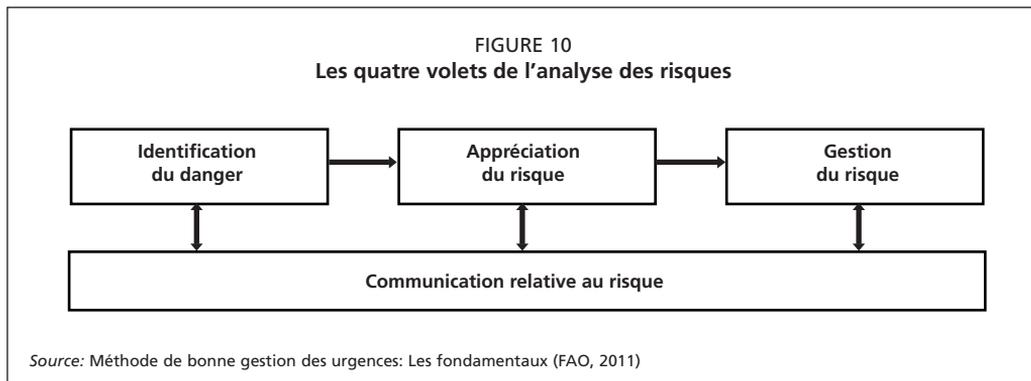
APPRÉCIATION QUANTITATIVE VERSUS QUALITATIVE DU RISQUE

L'appréciation du risque peut-être de nature quantitative, semi-quantitative ou qualitative. Les avantages et les inconvénients de chaque approche sont examinés de plus près dans l'annexe V. L'analyse quantitative est souvent utilisée dans les domaines physiques, par exemple en ingénierie, où des programmes informatiques de pointe sont disponibles pour la faciliter. Cependant, il est naturellement très difficile de quantifier bon nombre de risques biologiques (ou de leur attribuer des valeurs de probabilités) du fait de l'absence de précédent et du manque crucial de données biologiques disponibles sur le sujet. Il faut, dans la mesure du possible, quantifier les risques, mais, lorsque cela n'est pas possible, l'utilisation de l'appréciation du risque qualitative est alors recommandée pour les urgences impliquant des événements zoonosaires. Le risque peut alors être défini comme «élevé», «moyen», «faible» ou «négligeable», ou de préférence, un simple système de barème peut être utilisé (par exemple, en attribuant des notes de 1 à 5 pour le niveau de risque et des notes de 1 à 5 pour le degré de conséquences potentielles). Tous les facteurs de risque n'ont pas la même gravité. Ainsi, il faut également prévoir un système de pondération des notes, pouvant parfois aboutir à des résultats inattendus qui devront être bien compris avant de les utiliser. Ce barème de notation fournira un dispositif approuvé et transparent pour classer par ordre de priorité les risques identifiés et une base solide pour la planification de la réponse d'urgence.

LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES RISQUES

L'analyse des risques comprend quatre volets (figure 10), qui sont:

- L'identification du danger, qui consiste à identifier et décrire les principales menaces.
- L'appréciation du risque, qui consiste à identifier et à décrire le danger que représente l'apparition d'un événement et son évolution selon des modalités particulières. La probabilité de voir apparaître ce risque est ensuite estimée. Les conséquences éventuelles liées à l'apparition du risque sont également évaluées et utilisées pour compléter l'appréciation faite de ce risque;
- La gestion du risque, qui consiste à recenser, faire connaître et mettre en place les mesures permettant de réduire le risque identifié et ses conséquences. Le risque zéro n'existe pas. L'objectif est de ramener le risque à un niveau acceptable.
- La communication relative au risque, qui consiste en un échange d'information et d'opinion concernant les risques entre ceux qui effectuent les analyses des risques et les parties prenantes.



LES PROCESSUS D'ANALYSE DES RISQUES DANS LA PLANIFICATION DES URGENCES DE SANTÉ ANIMALE

Identification du danger

L'identification du danger doit se faire à travers le suivi constant de la situation internationale des foyers de maladies animales émergentes transfrontalières et de leur évolution. Un suivi des dernières publications scientifiques doit également être fait. Ce suivi doit faire partie de la routine de l'unité épidémiologique des services vétérinaires nationaux. Outre les revues scientifiques, l'OIE est également une source précieuse d'information (à travers ses rapports internationaux réguliers sur les maladies, ses publications sur l'analyse des risques liés à l'importation et WAHIS), tout comme le programme sur le système de prévention des urgences pour les maladies transfrontalières des animaux et des plantes de la FAO (EMPRES) et ses nombreux rapports et publications. L'OMS met également à disposition des informations sur les zoonoses. Promed, un service d'information et de courriel en ligne, est une plateforme de diffusion utile et très rapide qui fournit en permanence des renseignements non-officiels sur l'apparition de cas de maladies animales, végétales et humaines dans le monde entier. Le réseau mondial d'information en santé publique, est un système d'alerte précoce en ligne qui recueille, en sept langues et en temps réel, des rapports préliminaires revêtant une grande importance pour la santé publique.

Appréciation du risque: entrée et exposition

Après avoir identifié et décrit les principales menaces sanitaires, l'étape suivante consiste à évaluer la probabilité d'entrée de chacune d'elles ainsi que les voies et mécanismes utilisés par chaque maladie. Les questions à se poser sont les suivantes:

- Quelle est leur répartition géographique et incidence actuelle dans le monde?
- La distribution est-elle relativement statique ou y a-t-il eu récemment des antécédents de propagation à d'autres pays, régions ou continents?
- Est-ce que de nouveaux sérotypes ont émergé et pourraient être susceptibles de menacer les pays qui vaccinent systématiquement contre la maladie?
- La maladie est-elle proche? Quel est le statut épidémiologique des pays voisins, en ce qui concerne non seulement la présence avérée de la maladie mais également la fiabilité de leurs services vétérinaires en matière de détection et de maîtrise des foyers?

- Si la maladie est présente dans les pays voisins, où se situent les foyers les plus proches des frontières communes?
- Existe-t-il dans le pays des populations d'animaux féroces ou sauvages sensibles à la maladie qui pourraient l'introduire (par exemple, par voie migratoire naturelle) et/ou servir de réservoir à l'agent pathogène?
- Existe-t-il des antécédents historiques sur l'introduction ou sur un foyer de la maladie dans le pays, est-il possible qu'elle soit encore présente sous forme enzootique dans des populations d'animaux domestiques, féroces ou sauvages, ou dans des populations d'oiseaux?
- Quelle est la probabilité de propagation de la maladie dans le pays? Quels seraient les rôles respectifs des animaux vivants et de leurs mouvements, du matériel et des objets contaminés, de la viande ou autres produits d'origine animale, des insectes vecteurs, du vent, etc. dans la transmission de l'agent étiologique?
- Le pays importe-t-il des espèces animales, des produits à base de viande ou d'autres matériaux potentiellement à risque? Proviennent-ils de zones endémiques? Les protocoles d'importation respectent-ils les normes de l'OIE? Les procédures de mesures sanitaires sont-elles sûres?
- Les barrières et procédures de contrôle imposées sur les importations aux frontières pour prévenir l'entrée illégale d'animaux ou de matériel à risque sont-elles sûres? La contrebande, les déplacements informels d'animaux d'élevage, la transhumance ou autres pratiques pourraient-ils constituer un risque d'introduction de la maladie dans le pays? Les pays voisins sont-ils en situation d'instabilité politique ou en situation de troubles civils susceptibles d'entraîner des mouvements importants de population et de déplacement ou d'abandon d'animaux d'élevage?
- A quels niveaux les animaux infectés sont-ils susceptibles de traverser la frontière et quelles sont les principaux itinéraires commerciaux des animaux d'élevage à partir de ces points d'entrée?
- Existe-t-il dans le pays des mesures de biosécurité suffisantes pour atténuer le risque d'exposition des animaux sensibles en cas d'introduction d'un agent pathogène?

Appréciation du risque: conséquences

L'étape suivante consiste à évaluer le degré de gravité des conséquences socio-économiques que pourrait provoquer l'apparition d'une maladie. Les facteurs à prendre en considération sont les suivants:

- Est-il possible que la maladie puisse s'établir dans le pays? Existe-t-il des populations d'hôtes sensibles parmi les animaux d'élevage et, dans le cas de maladie transmise par des arthropodes, y-a-t-il des espèces d'insectes ou de tiques susceptibles d'en être les vecteurs?
- Est-il possible que la maladie puisse s'établir dans des populations d'animaux féroces ou d'animaux sauvages?
- Sera-t-il difficile de détecter rapidement la maladie dans les diverses régions du pays?
- Quelle est, dans le pays, la taille des populations sensibles (animaux d'élevage et de volailles)? Quels sont les dispositifs de gestion et de commercialisation des animaux d'élevage? Quelle est l'importance du secteur de l'élevage pour l'économie nationale?

Quelle est également son importance en termes de couverture des besoins nutritionnels (sécurité alimentaire) et autres besoins pour les communautés?

- Comment est structuré le secteur de l'élevage dans le pays? Existe-t-il une production commerciale et/ou intensive importante, une production villageoise ou un système pastoral extensif? la production est-elle concentrée dans quelques zones du pays seulement?
- Quelle sera la gravité des pertes de production liées à l'évènement? La sécurité alimentaire du pays sera-t-elle menacée? Quelles en seront les conséquences socio-économiques?
- Le pays exporte-t-il des animaux d'élevage ou des produits d'origine animale, ou a-t-il le potentiel pour le faire? Si tel est le cas, quelle est l'importance de ces exportations pour l'économie nationale? Quelle serait la réaction probable des pays importateurs si la maladie était détectée dans le pays? Quelles seraient les conséquences socio-économiques, au niveau local et national, des pertes de revenus liées aux exportations sur une longue période?
- Quelles sont les conséquences probables pour le commerce intérieur des animaux d'élevage et des produits d'origine animale?
- Existe-t-il des populations d'animaux sensibles peu contrôlées et autorisées à circuler librement pouvant être susceptibles de constituer des réservoirs d'infection difficiles à enrayer?
- Quel sera le degré de difficulté et le coût de la lutte contre la maladie et de son élimination? Sera-t-il possible de l'éradiquer? Toutes les ressources et les coûts directs et indirects doivent être pris en considération.
- Le pays dispose-t-il d'une main-d'œuvre qualifiée et de ressources matérielles et financières suffisantes pour lutter efficacement contre l'apparition de la maladie?

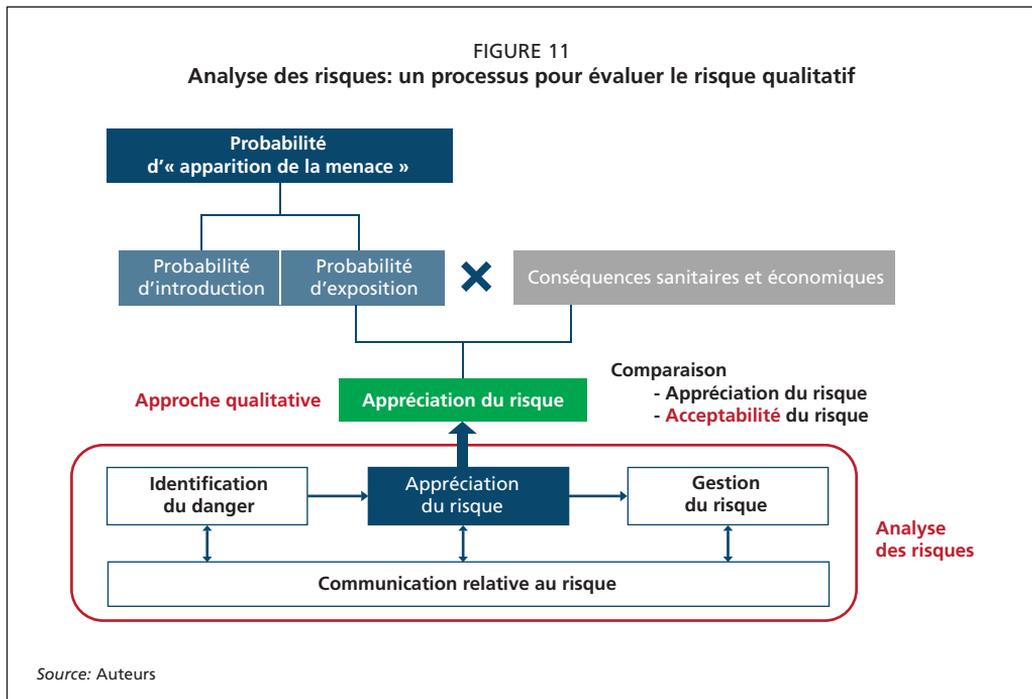
Appréciation du risque: priorisation et catégorisation

En répondant aux questions et problèmes précédents, un profil de risque pour chaque maladie animale représentant une menace forte pourra être établi. Les faiblesses du système peuvent être identifiées et une appréciation qualitative de l'ampleur du risque pourra être effectuée, à défaut d'évaluer le risque quantitatif (figure 11).

Ce qui est important c'est qu'il sera possible de catégoriser chaque maladie ou évènement zoonitaire.

Dans ce contexte, une maladie présentant un risque élevé d'introduction dans le pays, mais avec seulement un risque faible de pouvoir s'établir ou qui n'aurait que des conséquences socio-économiques négligeables pour le pays, obtiendrait une note globale faible suite au processus d'appréciation du risque. Inversement, une maladie qui présenterait un risque faible d'introduction, mais des conséquences graves, obtiendrait une note globale plus élevée.

En s'appuyant sur l'estimation et le profil du risque, il doit être possible de classer les risques associés à chaque maladie et autres menaces par ordre de priorité et de déterminer le niveau de ressources devant être affectées à leur planification. Il est également possible de se faire une idée des sources et des modes d'entrée de l'agent pathogène le plus probable et de son éventuelle propagation. Les «points chauds» pour l'introduction, l'installation et la diffusion géographique de l'agent pathogène doivent également être évalués.



A partir de cette analyse, il deviendra plus facile de voir où et comment renforcer les stratégies et programmes de prévention et de surveillance dans le pays. Enfin, ce processus doit indiquer comment les services vétérinaires et les plans d'urgence doivent être renforcés pour faire face aux maladies à caractère prioritaire.

La gestion du risque

Très concrètement, le présent guide est consacré aux stratégies de minimisation et gestion du risque en situation d'urgence de santé animale. Le processus d'appréciation du risque permet d'identifier les points de contrôle importants et ainsi de hiérarchiser les étapes incluses dans le GEMP nécessaires à la gestion du risque.

La communication relative au risque

Il s'agit d'échanger des informations et des opinions sur les risques entre les responsables de l'analyse des risques et les parties prenantes. Dans ce contexte, les parties prenantes représentent tout ceux pouvant pâtir des conséquences provoquées par le risque (c'est-à-dire tout le monde, de l'éleveur au dirigeant politique). Il importe d'examiner en détail les stratégies d'évaluation et de gestion du risque avec les parties prenantes pour qu'elles comprennent qu'aucun risque inutile n'est pris et que les coûts de gestion du risque sont une « police d'assurance » utile.

Tout au long du processus d'analyse des risques, les analystes et les décideurs doivent consulter les parties prenantes, lesquelles comprendront mieux les stratégies choisies et y adhéreront d'autant plus que ces stratégies tiendront compte de leurs préoccupations.

INSERTION DE L'ANALYSE DES RISQUES DANS LE PLAN D'URGENCE

Les résultats de l'analyse des risques effectuée pour une maladie ou une menace prioritaire doivent être intégrés dans le plan d'intervention d'urgence défini pour cette maladie. Parce qu'elle énonce clairement les risques et leurs conséquences, l'analyse des risques doit être un moyen de persuasion utile auprès des dirigeants politiques pour leur faire approuver le plan d'intervention d'urgence.

Annexe V

Plans d'intervention d'urgence – leur nature et leur structure

INTRODUCTION

Les plans d'intervention d'urgence, également appelés plans de réponse d'urgence, plans de riposte aux situations d'urgence ou encore plans de contingence, sont le fondement même d'une réponse efficace face à une urgence de santé animale. Ils sont constitués d'un ensemble de documents bien structurés et clairement énoncés décrivant les politiques, les stratégies et les procédures d'une riposte efficace pour le contrôle d'un événement zoonositaire à fort impact. Ils peuvent être produits en utilisant des lignes directrices internationales ou en étant adaptés à partir de plans d'intervention d'urgence d'autres pays. De tels plans sont habituellement préparés pour des maladies spécifiques ayant un impact fort (par exemple, le «plan de contingence contre la fièvre aphteuse» ou le «plan d'intervention d'urgence contre la grippe aviaire»). Ils doivent être préparés pour chaque urgence de santé animale ayant été identifiée comme une menace sérieuse pour le pays suite à la réalisation d'une analyse des risques. Les plans ne doivent pas être des documents volumineux. Ils doivent être écrits dans un langage simple et concis, ainsi tous les intervenants comprendront:

- les stratégies globales de contrôle;
- comment les programmes seront mis en œuvre et coordonnés; et
- leurs rôles et leurs responsabilités.

Les plans d'intervention d'urgence ne doivent pas être trop rigides car il est impossible de prédire, de manière exacte, comment se présentera et évoluera un événement zoonositaire. Au besoin, les plans peuvent inclure différentes possibilités et offrir des suggestions sur les options à préférer en fonction de certaines circonstances épidémiologiques et socio-économiques. Ces plans doivent impérativement être pris en considération par tous les principaux intervenants, y compris les branches politiques, financières, législatives et administratives du gouvernement et du secteur privé, notamment les organisations d'éleveurs. Toutes les parties prenantes doivent avoir la possibilité de contribuer aux plans, soit au moment de leur conception, soit par consultation avant leur finalisation. Enfin, les plans d'intervention d'urgence doivent être approuvés au plus haut niveau de l'État. Ce processus doit garantir que leur mise en œuvre lors d'une situation d'urgence sera bien acceptée. Une fois préparé, le personnel clé doit être formé afin qu'il puisse s'acquitter correctement des tâches qui lui ont été attribués dans le cadre du plan.

Lors du développement d'un système de gestion de l'urgence, s'assurer d'avoir bien couvert tous les besoins aide considérablement. L'annexe III décrit une manière d'évaluer le niveau de préparation pour tous les aspects d'un système de gestion de l'urgence couvert par le GEMP. La mise en évidence des forces et des faiblesses d'un système de gestion de l'urgence est importante, de même que l'évaluation des besoins pour un soutien éventuel, pour progresser au long de l'approche PPEP.

STRUCTURE ET FORMAT DES PLANS D'INTERVENTION D'URGENCE

Un format idéal de plan d'intervention d'urgence, type «modèle unique» n'existe pas, tout comme une liste unique et exhaustive de ce qu'il doit contenir. Aucune liste ne peut convenir à toutes les situations ou à tous les pays, cela ne fait aucun doute.

Chaque pays présente un contexte unique et le plan doit être personnalisé pour répondre au mieux à ces exigences individuelles. Le plan d'intervention d'urgence est uniquement destiné à être utilisé par ceux qui l'ont développé. Mais certains éléments doivent être présents dans le plan pour lui conférer l'effet désiré et permettre un contrôle rapide d'une épizootie. La liste suivante tente de présenter les éléments pouvant être couverts et ceux qui pourraient être utiles. Comme le plan doit être concis, réalisable et facile à comprendre, seuls certains de ces éléments peuvent être applicables:

Un plan d'intervention d'urgence peut avoir pour chapitres les titres suivants:

1. Législation
2. Financement
3. Commandement et contrôle
4. Rôles et actions
5. Nature de la maladie ou de l'évènement zoonositaire
6. Taille, structure et mouvements, et profils d'échanges commerciaux des populations appropriées d'animaux
7. Rôle de la faune sauvage
8. Options de politiques: scénarios incluant des cartes de risques
9. Plans de ressources
10. Laboratoires
11. Vaccination et traitement
12. Sensibilisation et communication au public
13. Rétablissement, dont le recouvrement du statut zoonositaire
14. Autres chapitres possibles

Un plan d'intervention d'urgence doit inclure les éléments suivants:

- Des plans de ressources, comprenant l'inventaire des ressources;
- Des manuels opérationnels;
- Des séries de POS;
- Une politique d'indemnisation, comprenant les détails du financement.

Lors de la rédaction et avant la mise en œuvre d'un plan d'intervention d'urgence, les activités suivantes doivent être prises en compte:

- s'assurer de la disponibilité des stocks de ressources telles que le personnel, le matériel et les financements;
- s'assurer que les séries de POS couvrent l'intégralité des besoins pour la réponse d'urgence;
- établir un groupe de travail composé des Autorités compétentes et d'intervenants privés, dont les ONG;
- programmer des réunions récurrentes (avec une fréquence définie et adaptable).

Rien ne peut remplacer l'expérience. Les pays sont invités à se référer à des exemples de plans d'intervention d'urgence tels que ceux fournis sur la page internet du site de l'OIE (pour les animaux aquatiques et terrestres)²³.

²³ Veuillez consulter le lien suivant <https://www.oie.int/en/solidarity/emergency-management/planning-for-emergencies/>.

MANUELS FAO: PRODUCTION ET SANTÉ ANIMALES

1. Production en aviculture familiale, 2004 (En, Fr)
2. Bonnes pratiques pour l'industrie de la viande, 2006 (En, Fr, Es, Ar)
3. Se préparer à l'influenza aviaire hautement pathogène, 2007 (En, Ar, Es^e, Fr^e, Mk^e)
3. Revised version, 2009 (En)
4. Surveillance de la grippe aviaire hautement pathogène chez les oiseaux sauvages – Prélèvement d'échantillons sur des oiseaux sains, malades et morts, 2007 (En, Fr, Ru, Ar, Ba, Mn, Es^e, Zh^e, Th)
5. Oiseaux sauvages et influenza aviaire – Une introduction à la recherche appliquée sur le terrain et les techniques d'échantillonnage épidémiologique, 2009 (En, Fr, Ru, Ar, Id, Ba)
6. Compensation programs for the sanitary emergence of HPAI-H5N1 in Latin American and the Caribbean, 2008 (En^e, Es^e)
7. The AVE systems of geographic information for the assistance in the epidemiological surveillance of the avian influenza, based on risk, 2009 (En^e, Es^e)
8. Préparation des plans d'intervention contre la peste porcine africaine, 2011 (En, Fr, Ru, Hy, Ka, Es^e)
9. Bonnes pratiques pour l'industrie de l'alimentation animale – Mise en oeuvre du Code d'usages pour une bonne alimentation animale du Codex Alimentarius, 2013 (En, Zh, Fr, Es, Ar)
10. Epidemiología Participativa – Métodos para la recolección de acciones y datos orientados a la inteligencia epidemiológica, 2011 (Es^e)
11. Méthode de bonne gestion des urgences: les fondamentaux – GEMP: un guide pour se préparer aux urgences en santé animale, 2013 (En, Fr, Es, Ar, Ru, Zh, Mn**)
12. Investigating the role of bats in emerging zoonoses – Balancing ecology, conservation and public health interests, 2011 (En)
13. Rearing young ruminants on milk replacers and starter feeds, 2011 (En)
14. Assurance qualité pour les laboratoires d'analyse d'aliments pour animaux, 2016 (En, Fr^e, Ru^e)
15. La conduite d'évaluations nationales des aliments pour animaux, 2014 (En, Fr)
16. Quality assurance for microbiology in feed analysis laboratories, 2013 (En, Zh**)
17. Risk-based disease surveillance – A manual for veterinarians on the design and analysis of surveillance for demonstration of freedom from disease, 2014 (En)
18. Livestock-related interventions during emergencies – The how-to-do-it manual, 2016 (En, Zh**)
19. African Swine Fever: Detection and diagnosis – A manual for veterinarians, 2017 (En, Zh, Ru, Lt, Sr, Sq, Mk, Es)
20. Lumpy skin disease – A field manual for veterinarians, 2017 (En, Ru, Sq, Sr, Tr, Mk, Uk, Ro, Zh)
21. Surveillance de la fièvre de la Vallée du Rift, 2019 (En, Fr, Ar)
22. African swine fever in wild boar ecology and biosecurity, 2019 (En, Ru**, Fr**, Es, Zh**, Ko, Lt)
23. Prudent and efficient use of antimicrobials in pigs and poultry, 2019 (En, Ru, Fr**, Es**, Zh**)
24. Good practices for the feed sector - Implementing the Codex Alimentarius Code of Practice on Good Animal Feeding, 2020 (En, Vi**)
25. Méthode de bonne gestion des urgences : les fondamentaux – Guide de préparation aux urgences de santé animale. Deuxième édition, 2022 (En, Es, Ru, Fr, Ar)
26. Guide to conducting After Action Reviews for animal health emergencies, 2022 (En)
27. Manual for the management of operations during an animal health emergency, 2022 (En)

Disponibilité: Mars 2022

Ar – Arabe	Ko – Coréen	Sr – Serbe	Multil – Multilingue
Ba – Bashkir	Lt – Lituanien	Th – Thaïlandais	* Épuisé
En – Anglais	Mk – Macédonien	Tr – Turque	** En préparation
Es – Espagnol	Mn – Mongol	Uk – Ukrainien	^e Publication électronique
Fr – Français	Pt – Portugais	Vi – Vietnamien	
Hy – Arménien	Ro – Roumain	Zh – Chinois	
Id – Indonésien	Ru – Russe		
Ka – Géorgien	Sq – Albanais		

On peut se procurer les *Manuels FAO: production et santé animales* auprès des points de vente des publications de la FAO, ou en s'adressant directement au Groupe des ventes et de la commercialisation, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie.

MANUELS FAO DE SANTÉ ANIMALE

1. Manual on the diagnosis of rinderpest, 1996 (En)
2. Manual on bovine spongiform encephalopathy, 1998 (En)
3. Epidemiology, diagnosis and control of helminth parasites of swine, 1998 (En)
4. Epidemiology, diagnosis and control of poultry parasites, 1998 (En)
5. Reconnaître la peste des petits ruminants – Manuel de terrain, 1999 (En, Fr)
6. Manual on the preparation of national animal disease emergency preparedness plans, 1999 (En, Zh)
7. Manual on the preparation of rinderpest contingency plans, 1999 (En)
8. Manual on livestock disease surveillance and information systems, 1999 (En)
9. Reconnaître la peste porcine africaine – Manuel de terrain, 2002 (En, Fr)
10. Manual on participatory epidemiology – method for the collection of action-oriented epidemiological intelligence, 2000 (En)
11. Manual on the preparation of African swine fever contingency plans, 2001 (En)
12. Manual on procedures for disease eradication by stamping out, 2001 (En)
13. Reconnaître la péripneumonie contagieuse bovine, 2003 (En, Fr)
14. Préparation des plans d'intervention contre la péripneumonie contagieuse bovine, 2004 (En, Fr)
15. Préparation des plans d'intervention contre la fièvre de la vallée du rift, 2003 (En, Fr)
16. Preparation of foot-and-mouth disease contingency plans, 2002 (En)
17. Recognizing Rift Valley Fever, 2003 (En)

Les urgences de santé animale évoluent, mais restent un des plus grands défis auxquels un pays peut se trouver confronté. De plus en plus, les maladies infectieuses et autres menaces ont le potentiel de se propager rapidement à l'intérieur d'un pays ou dans le monde entier en raison de la croissance démographique, de la concentration des populations animales et de l'intensification des marchés, des mouvements d'humains et d'animaux et enfin, en raison de la mondialisation du commerce.

Ce guide international «GEMP: les fondamentaux» a pour objectif de soutenir l'avancement des composantes clés de la gestion de l'urgence alors que les pays poursuivent leurs efforts collaboratifs, de travail et de préparation. Il expose de manière systématique les éléments nécessaires pour atteindre un niveau de préparation approprié et propose une approche inclusive de la gestion des urgences de santé animale en englobant tous les types d'événements, qu'ils soient causés par un phénomène naturel, infectieux comme non infectieux, ou par une action humaine accidentelle ou délibérée. Le guide prend également en considération l'approche Une seule santé.

ISBN 978-92-5-135727-9 ISSN 1810-1127



9 789251 357279
CB3833FR/1/03.22